

# Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées

Association Loi de 1901 - J.O. du 11.01.89 - Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 18.12.2008

SIRET : 379 155 070 00046 - Code APE : 8810 C - E-mail : [apatph07.siege@orange.fr](mailto:apatph07.siege@orange.fr)

Pôle administratif : 310, chemin des Roquelles - 07170 LAVILLEDIEU - ☎ 04.75.94.74.63

✉ 485 chemin de Giraudens - 07170 LAVILLEDIEU - ☎ 04.75.94.25.94

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 15 avril 2016 - LAVILLEDIEU COMPTE RENDU - EXERCICE 2015

1. RAPPORT MORAL - Page 3

2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 *dont rapports d'activités des établissements et services* - Page 8

3. PRÉSENTATION DES COMPTES 2015 et AFFECTATION DES RÉSULTATS - Page 82

4. BUDGET PRÉVISIONNEL 2016 - Page 84

5. ACTUALITÉS - PERSPECTIVES 2016. Dossiers en cours ou récents - Page 84

6. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS - Page 86

### ANNEXES :

#### Rapports d'activités :

- I. Service d'Education et de Soins spécialisés à domicile de Privas - Page 89
- II. Groupe d'Entraide mutuelle d'Aubenas - Page 91
- III. Groupe d'Entraide mutuelle de Privas - Page 91
- IV. IMPACT-H - Page 100
- V. Maîtrise d'ouvrage - Cahier séparé

#### Délibérations :

- VI. Du 07.01.2016 : CRÉATION D'UN LOGEMENT TRÈS SOCIAL ADAPTÉ à AUBENAS  
Du 01.10.2015 : PRET COMPLEMENTAIRE - PROGRAMME DE LOGEMENTS A LAVILLEDIEU  
Du 07.05.2015 : P.L.A.I. - Caisse des dépôts - 1 800 k€ - Programme de 17 logements  
615, avenue Martin SAUZE - 07170 LAVILLEDIEU  
Page 103



A.P.A.T.P.H.

*l'engagement au service des personnes handicapées*



16 octobre 2015 - Inauguration de la résidence Jean MOUNIER à THUEYTS

Accueil par M. Gérard SAUCLES, Maire de Lavilledieu

Intervention de Jean-Pierre CHARTON, président de séance

L'assemblée générale a été régulièrement convoquée par le président, Monsieur Jean-Pierre CHARTON, dans les modalités et délais prescrits par les statuts (convocations adressées par voie postale ou courriels le 12 mars 2016). Les documents réglementaires ont été mis à la disposition des adhérents au pôle administratif de l'association à compter du 14 mars 2016.

✚ Il remercie l'assistance et salue la présence de :

M. Jean-François BOUSQUET, commissaire aux comptes au Cabinet IN EXTENSO, en charge du rapport d'audit annuel qui sera présenté au cours de cette assemblée générale

M. Daniel CHARLES, représentant le cabinet d'expert-comptable (KPMG Entreprises) qui présentera les comptes

De nombreux maires (présents ou représentés) : communes de Privas, Darbres, Lavilledieu, St Didier sous Aubenas, Thueyts, St Germain, Villeneuve-de-Berg, Lussas, St Maurice d'Ibie, Sagnes et Goudoulet

✚ Se sont excusés :

M. Alain TRIOLLE, préfet

Mme Monique LÉTOCART, sous-préfète de Largentière

M. Daniel BOUSSIT, directeur de l'unité territoriale de la D.I.R.E.C.C.T.E. Ardèche

Mme Catherine PALLIES MARECHAL, déléguée territoriale de l'A.R.S.

Mme Jacqueline SARTRE, inspectrice principale de l'A.R.S.

M. Didier PASQUIET, directeur départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations

M. Mathieu DARNAUD, sénateur-maire de Guilherand-Granges, conseiller régional  
M. Jacques GENEST, sénateur-maire, de Coucouron  
Mme Sabine BUIS, députée  
Mme Sandrine GENEST, conseillère régionale  
M. Jean-Claude FLORY, maire de Vals les Bains, conseiller régional  
M. Hervé SAULIGNAC, président du conseil départemental  
M. Jérôme DALVERNY, conseiller départemental  
M. Jean-Pierre CONSTANT, maire d'Aubenas, conseiller départemental  
M. Michel VALLA, maire de Privas, représenté par Mme Fatima SOUADIA, adjointe aux affaires sociales  
M. Laurent POURCHAIRE, chargé d'affaires à la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

✚ Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : **322**  
Présents : **49** - Procurations : **114** - Majorité simple : **82**

✚ Rappel du déroulement de la matinée (cette réunion a été préparée par le conseil d'administration le 7 avril 2016) :

## Ordre du jour

- **RAPPORT MORAL ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES** par le président.
- **RAPPORTS D'ACTIVITÉS** par chaque directeur et représentant de commissions (Pôle travail, pôle social, pôle logement, IMPACT-H, S.E.S.A.D., Groupes d'Entraide Mutuelle, animation, .....)
- **DOSSIERS EN COURS, notamment :**
  - ✓ *Propositions soumises à l'A.G. par le conseil d'administration. (Délibérations)*
  - ✓ *Projets et dossiers 2016*
- **BILAN FINANCIER**, par le trésorier et le responsable de la commission des finances. Interventions de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.
- **BUDGET PRÉVISIONNEL 2016**
- **DÉBATS, RÉPONSES AUX QUESTIONS.**
- **RENOUVELLEMENT** du conseil d'administration.
- **DIVERS.**
- **REPAS (à réserver)**

Monsieur Maurice GAUTHIER est élu secrétaire de séance.

## 1. RAPPORT MORAL *(Jean-Pierre CHARTON)*

### **Préambule :**

Tout a été mis en œuvre afin que des salariés de l'association puissent participer aux côtés des adhérents. Si la valeur des symboles n'est pas universelle, cette présence marque la complémentarité entre tous les acteurs du développement et du mouvement de l'A.P.A.T.P.H. dont nous faisons, ensemble, la force.

*« Je suis une nouvelle fois devant vous aujourd'hui pour vous présenter le rapport de l'activité de notre association au cours de l'année 2015. La présente assemblée générale est depuis longtemps « un espace, un temps, de restitution » de la vie interne, une contrepartie au soutien et à l'intérêt que vous portez à l'association. Il s'agit de revisiter l'année 2015, près de quatre mois après son terme. Ce recul est nécessaire d'abord sur le plan pratique et matériel (notamment pour arrêter les comptes), mais aussi pour permettre un regard distancié sur les événements. On ne pourra cependant pas éviter de faire référence à l'histoire de l'association, à son actualité, ou encore aux perspectives pour éclairer les exposés.*

*C'est l'occasion d'échanger, de proposer, de décider, mais aussi de partager notre engagement et de rappeler nos valeurs. Celles-ci sont à rapprocher de notre affiliation à la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs (F.E.H.A.P.) qui garantit une gestion saine et désintéressée, la place de l'utilisateur au cœur des dispositifs, le développement de valeurs humanistes.*

*L'exercice auquel doivent se livrer les intervenants de cette rencontre n'est pas facile : informer le plus complètement possible, dans un temps limité, sans lasser l'auditoire n'est pas gagné. Chacun des intervenants va cependant s'y employer et réserver un temps pour les réponses aux questions.*

*A l'écoute de ces rapports d'activité, vous pourrez mieux appréhender l'implantation de notre association et ses champs d'intervention.*

*Soyez remerciés, vous qui tenez à participer à la vie de l'association. »*

## **La vie de l'association et de ses établissements**

### **➤ Eléments de contexte : sur la base de l'année 2015**

L'A.P.A.T.P.H. a 27 ans d'existence - Atelier Service Production a 25 ans pour la partie entreprise adaptée (ouverture en novembre 1990) et 22 ans pour l'Etablissement d'Aide par le Travail (ouverture en mars 1993).

Nombre d'adhérents: **371** (377 en 2014) membres actifs - **6** membres fondateurs - **5** membres d'honneur.

Adhérents répartis ainsi : 342 (348 - 362) sur 57 (56 - 55) communes ardéchoises et 29 (29 -27) sur 15 (15 -14) communes hors département. (entre parenthèses : chiffres 2014 - 2013)

Nombre de membres actifs à jour de leurs cotisations à la date de la présente assemblée générale : **322**. Chacun a reçu la nouvelle carte de format « carte de crédit » sur laquelle un timbre annuel sera apposé.

Mention est rappelée que le nombre d'adhérents contribue à fonder la représentativité des associations.

Rappel sur la fiscalité en matière de versements aux associations validés par un reçu fiscal : réduction d'impôt de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.

### **➤ Principaux repères :**

1990 : Entreprise adaptée - Lavilledieu

1993 : Etablissement et Service d'Aide par le Travail - Lavilledieu

2008 : Etablissement et Service d'Aide par le Travail - Coucouron

2008 : Groupe d'Entraide Mutuelle - Privas

2008 : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - Lavilledieu et Coucouron

2009 : Résidence accueil « Montarem... » - Coucouron

2009 : Groupe d'Entraide Mutuelle - Aubenas

2009 : Missions départementales travail social et ergothérapie

2010 : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - Privas

2011 : Dispositif TRAJECTOIRES 07

2013 : Résidence accueil de Privas

2015 : Résidence Jean MOUNIER à Thueyts

➤ **Organigramme des salariés de l'A.P.A.T.P.H.**

ETAT DES SALARIES DE L'A.P.A.T.P.H.							
	S.A.V.S.	E.A.	E.S.A.T.	LOG.	G.E.M.	TRAJ 07	Total
<b>Encadrement</b>							
Femmes	8	2	3	4	6	1	24,00
Hommes	0	3	4	1	0	0	8,00
E.T.P.	7	5	5,79	5	5,23	1	29,02
Contrats aidés	0	0	0	1	0	0	1,00
apprentissage	0	0	0	0	0	0	0,00
<b>Usagers</b>							
Femmes		0	19				19,00
Hommes		7	34				41,00
E.T.P.		6,83	41,50				48,33
Contrats aidés		7	53				60,00
<b>Ensemble</b>							
Femmes	8	2	22	4	6	1	43,00
Hommes	0	10	38	1	0	0	49,00
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>60</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>92,00</b>
E.T.P.	7,00	11,83	47,29	5,00	5,23	1,00	77,35
Contrats aidés	0	7	53	1	0	0	61,00
apprentissage	0	0	0	0	0	0	0,00

S.A.V.S. : Service d'accompagnement à la vie sociale  
 E.A. : Entreprise adaptée  
 E.S.A.T. : Etablissement et service d'aide par le travail  
 LOG. : Logement  
 G.E.M. : Groupe d'entraide mutuelle  
 TRAJ 07 : Trajectoires 07

⇒ Evolution par rapport à 2014 : + 0.67 ETP et - 5 salariés

➤ **Une organisation confortée** : après la constitution d'un pôle administratif cohérent, l'effort s'est porté sur le pôle social avec la nomination d'un chef de service. Le temps de travail de la responsable de pôle logement a été augmenté.

➤ **Des procédures renforcées** :

- **Améliorer l'information des administrateurs et des adhérents par :**

- ✓ la mise en œuvre du site et son actualisation
- ✓ la rédaction de comptes rendus des réunions des commissions et de conseils d'administration plus rapide et plus détaillée
- ✓ la communication des délibérations dans les délais les plus courts

- **Impliquer plus systématiquement les commissions**

➤ **Aide aux personnes dans les dossiers de la vie quotidienne** : des sollicitations parviennent régulièrement, souvent soutenues ou accompagnées par les élus, ce qui correspond à nos attributions. Nous nous efforçons de fournir des réponses personnalisées assorties d'un recadrage au regard des procédures en vigueur en évitant de disperser les démarches et de se substituer au droit commun. L'action des S.A.V.S. permet de réduire les interventions, notamment grâce au réseau partenarial qu'ils développent.

➤ **Le conseil d'administration** se réunit une fois par mois selon un calendrier préétabli. Cette pratique permet à la fois une réactivité désormais indispensable et une information quasi permanente des administrateurs. Je dois souligner l'engagement de chacun et notamment de ceux qui, en fonction de compétences particulières, de leur activité professionnelle actuelle ou passée, de leur implication sociale apportent spontanément un soutien dans les démarches quotidiennes de l'association ou de ses établissements. C'est l'assurance d'une plus grande efficacité.

➤ **Représentation** en Commission départementale des Droits et de l'Autonomie, lourde charge assumée par Mme Josette PEYRARD, titulaire.

• L'A.P.A.T.P.H. siège également en tant que titulaire au sein de la Commission exécutive de la Maison départementale des Personnes handicapées, du Conseil départemental d'Insertion, de la Commission de sélection des appels à projets (ARS Rhône-Alpes et Conseil départemental) et du Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

L'association est représentée dans différentes commissions d'accessibilité communales ou départementales. Elle siège au sein de la commission départementale.

Enfin, elle participe au conseil de surveillance du Centre hospitalier d'Ardèche méridionale.

➤ **Remerciements aux dix-sept communes qui ont attribué une subvention** : AUBENAS - COUCOURON - DARBRES - LACHAPELLE SOUS AUBENAS - LAVILLEDIEU - LUSSAS - MIRABEL - PRIVAS - ROCHECOLOMBE - SAGNES ET GOUDOULET - St DIDIER sous AUBENAS - St ETIENNE DE FONTBELLON - St GERMAIN - St MAURICE D'IBIE - St JEAN LE CENTENIER (commune nouvelle) - Le TEIL - THUEYTS

Les communes de St SERNIN et VILLENEUVE-DE-BERG ont choisi de ne pas soutenir l'A.P.A.T.P.H. cette année.

Rappel : les maires de ces communes sont invités à l'assemblée générale, comme ceux auprès de qui une demande de subvention a été déposée.

➤ **Les faits marquants de l'année 2015 :**

**Renouvellement des agréments :**

- ingénierie sociale, financière et technique b) de l'article R 365-1-2 du code de la construction et de l'habitation

Préfet de l'Ardèche - Arrêté n° 2010365-0009 du 31.12.2010 renouvelé par arrêté n° DDCSPP/LCE/181215/02 du 18.12.2015

- intermédiation locative et de gestion locative sociale c) de l'article R 365-1-3 du code de la construction et de l'habitation

Préfet de l'Ardèche - Arrêté n° 2010365-0014 du 31.12.2010 renouvelé par arrêté n° DDCSPP/LCE/181215/01 du 18.12.2015

**Au cours de cette année, l'association a maintenu et conforté son organisation autour de trois axes essentiels** : travail, social, logement.

- Achèvement du programme de THUEYTS
- Obtention des permis de construire pour le programme de VANOSC
- Poursuite des échanges sur le dossier de GUILHERAND-GRANGES, logement social, mixité sociale, bureaux...

L'activité de l'A.P.A.T.P.H. contribue à dynamiser l'économie locale et à créer des emplois.

2015 aura aussi été jalonnée par de nombreux autres événements, notamment :

- ▶ 4 avril : 9<sup>ème</sup> Journée Solidarité Handicap
- ▶ 17 avril : assemblée générale
- ▶ 16 octobre : inauguration de la résidence Jean MOUNIER à Thueyts
- ▶ 20 novembre : soirée « maôche » à Lussas

Les manifestations « festives », comme la Journée Solidarité Handicap, méritent d'être prises en compte car elles sont l'occasion de tisser des liens qui contribuent à l'animation du territoire dans des perspectives d'économie locale.

Des partenariats concrets, voire des conventions, sont aussi établis avec plusieurs associations ou organismes (banques, caisses de retraite ou de prévoyance, fondations, entreprises...) qui soutiennent nos réalisations sur le plan financier.

Les faits ont imposé au secteur associatif de renforcer ses liens, ses réseaux, ses partenariats. Quelle que soit la nature des regroupements, l'A.P.A.T.P.H. est prête à apporter sa contribution. Ainsi, elle participe activement aux travaux du Collectif Ardèche Handicap, désormais mieux structuré. Des rapprochements s'opèrent également entre associations afin d'apporter des réponses cohérentes aux sollicitations de l'A.R.S. ou du département, notamment en matière d'appels à projets.

En 2015, l'A.P.A.T.P.H. a conforté son implantation sur cinq sites et autant de bassins de vie : LAVILLEDIEU, PRIVAS, COUCOURON, AUBENAS ET THUEYTS.

Je vous propose de faire le point sur chacune de ces implantations, sans entrer dans le détail du fonctionnement des établissements ou services qui sera présenté par les responsables :

**A Lavilledieu**, site « historique » où le siège de l'association est aujourd'hui identifié par un pôle administratif. Un E.S.A.T., une entreprise adaptée et un S.A.V.S. sont installés sur la commune.

Avenue Martin SAUZE, le chantier pour la création de logements sociaux / très sociaux avance de manière très satisfaisante. Idéalement située au sein d'un quartier en devenir, la résidence ouvrira ses portes en 2017.

**A Coucouron**, la résidence accueil est aujourd'hui occupée de manière satisfaisante. La commission d'admission et de suivi s'est employée à gérer des situations très diverses pour accueillir le plus judicieusement les usagers d'une structure expérimentale, récente mais bien identifiée dans le département.

Nous attendions beaucoup, en matière d'intégration de nos usagers, du programme engagé par la Commune pour transformer le « Plot de la Laonne » en une unité cohérente comprenant en plus de notre site (E.S.A.T. - S.A.V.S. - Résidence accueil) un espace intergénérationnel avec l'extension de la maison de retraite et le pôle jeunesse. La montée en charge de la maison de retraite s'achève.

**A Privas**, le Groupe d'Entraide Mutuelle fonctionne désormais dans de nouveaux locaux mis à disposition au sein de la résidence accueil. L'association d'usagers « La Chrysalide » s'implique dans la vie quotidienne et s'est bien adaptée aux nouvelles modalités de financement.

Les dix-neuf logements de la résidence accueil, ouverte en août 2013, sont aujourd'hui tous occupés.

**A Aubenas**, l'association d'usagers du Groupe d'Entraide Mutuelle « Albatros 07 » a décidé de choisir une nouvelle association marraine, basée à Marseille, et une association gestionnaire drômoise. Ceci confirme les observations rapportées l'an dernier sur la tendance de cette structure à s'isoler. Le G.E.M. d'Aubenas n'a d'ailleurs jamais été en capacité de s'ouvrir vers la résidence accueil de Coucouron, comme cela était pourtant identifié en tant que piste nécessaire à son développement.

Avec l'A.P.F., nous avons travaillé pour créer un lieu accessible. Une nouvelle fois, la mise en commun des compétences permet d'aboutir.

**A Annonay**, nous avons dû quitter les bureaux loués à Vivarais-Habitat (permanences partagées Trajectoires 07 et S.A.V.S.) en raison de l'insécurité régnant citée du Zodiaque. En effet, il convenait de protéger le personnel exerçant dans ce secteur. M. le Député-Maire d'Annonay a été informé. D'autres solutions n'ont pas pu être trouvées avec la commune. Par contre, le conseil départemental a bien voulu héberger nos services pour des permanences au sein des Centres Médico Psychologiques, notamment au Cheylard, à Lamastre et à Guilhaud-Granges. Qu'il en soit remercié.

La perspective de création d'un G.E.M. s'éloigne en raison de la difficulté à mobiliser le financement. Malgré un avis favorable émis par Mme la déléguée territoriale de l'A.R.S., l'insuffisance de crédits n'a pas permis d'aboutir.

**En conclusion** de cet inventaire qui s'étoffe chaque année un peu plus, je voudrais souligner les lignes fortes que je retiens :

- l'A.P.A.T.P.H. s'est engagée dans la création de structures innovantes et/ou expérimentales (G.E.M. - Résidences accueil - Logements intermédiaires - Accueil familial) confirmant ainsi l'esprit pionnier qui l'anime
- les élus locaux, les parlementaires, les collectivités, les partenaires institutionnels font - de plus en plus nombreux - confiance à notre association.
- la synergie des volontés, la vision à moyen terme, la détermination de ceux qui considèrent que l'action doit nécessairement succéder aux idées, les préoccupations en matière d'aménagement du territoire, d'économie locale et de développement durable guident le cheminement de l'A.P.A.T.P.H.
- l'engagement des bénévoles - administrateurs, membres et sympathisants - sans lesquels l'association ne pourrait pas fonctionner.
- la nécessité d'être toujours en situation de projet, en mouvement pourvu que celui-ci soit cohérent, constructif et partagé.

Enfin, je dois souligner que le renouvellement des représentants du personnel a eu lieu suite aux élections réglementaires. Ainsi est mis un terme aux difficultés relationnelles qui ont présidé aux rapports avec les anciens délégués et à la radicalisation constatée et subie. Avec les nouveaux élus (Madame Karine GODIN et Monsieur Eirik BLACHERE) le conseil d'administration s'emploie invariablement à entretenir un dialogue social constructif et de développement où l'intérêt général prévaut.

Avant de passer la parole aux représentants de structures, je voudrais souligner combien les associations telles l'A.P.A.T.P.H. s'inscrivent dans la vie économique :

- en créant des emplois, *non délocalisables de surcroît*
- en ayant recours aux entreprises, *le plus souvent locales*, pour les projets immobiliers
- en sous-traitant avec des donneurs d'ordre de premier rang (cf rapport de M. COTART, directeur des établissements)

mais aussi sur le plan social en agissant sur la prise en charge du vieillissement, tant des personnes valides que des personnes handicapées, en recherchant des formules innovantes, de faible coût pour l'usager comme pour la société. La réalisation de Thueyts en est un exemple. »

*Afficher ses valeurs, c'est aussi aller de l'avant, bâtir des projets, les développer*

## 2. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

### *Rapports d'activités des établissements et services :*

**PÔLE SOCIAL - PÔLE LOGEMENT - PÔLE TRAVAIL  
TRAJECTOIRES 07 - PÔLE ADMINISTRATIF**  
Introduction de M. Eric COTART, Directeur.

Introduction.

L'année aura été consacrée à la réalisation et l'ouverture de la résidence Intermédiaire de Thueyts et à commencer la construction de celle de Lavilledieu.

Suite à l'ouverture du pôle logement en 2013, nous avons renforcé le temps de travail du responsable pour accompagner notre diversification dans le champ du logement social, et très social. Depuis nous avons apporté du temps de secrétariat et créer un poste d'entretien.

Pour l'ESAT et les SAVS, au terme des évaluations externes, nous avons mis en place le processus d'amélioration du service par le déploiement du plan qualité et procédé à la mise en compétence des nombreux salariés par plusieurs engagements financiers dans des formations qualifiantes.

Avec le dispositif Trajectoires07, l'année fut de maintenir le niveau qualité de l'intervention et des objectifs d'insertion. L'accent a été mis sur la recherche de ressources pour maintenir le dispositif.

Enfin, pour le secteur travail, après de nombreuses années de croissance et de développement nous sommes, à notre tour, affectés par l'époque économique défavorable. Notons toutefois que la deuxième partie de l'année s'est mieux déroulée en terme économique, notamment par l'arrivée de nouvelles activités (montages plasturgiques) et une diversification de la clientèle.

1. PÔLE SOCIAL
2. PÔLE LOGEMENT
3. PÔLE TRAVAIL
4. TRAJECTOIRES 07
5. PÔLE ADMINISTRATIF

## 1. PÔLE SOCIAL - Exposé de Mme Jane CAPEL

L'activité du pôle social de l'APATPH s'articule essentiellement autour de trois services de l'association : les SAVS, les résidences accueil et l'ESAT. Elle est assurée par :

- 1 chef de service pour 1 EQTP
- 3 hôtes pour les deux résidences accueil pour 3 EQTP
- 5 travailleurs sociaux pour les SAVS pour 4.86 EQTP
- 7 moniteurs d'atelier pour l'ESAT pour 6.5 EQTP

### A - LES S.A.V.S. (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale)

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), conformément au décret n°2005-223 du 11 mars 2005, a « pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels, et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité ».

Les actions du service reposent sur le développement de l'autonomie dans une notion d'apprentissage, de plaisir et de partage. L'idée étant que l'autonomie n'est pas un don que l'on a ou que l'on a eu, mais une capacité qui s'acquiert en s'enracinant sur des compétences déjà acquises que l'on peut développer et partager avec d'autres.

L'enjeu est de redonner à la personne les moyens pour qu'elle devienne actrice de sa vie. Cette approche, si elle place la personne au centre de son histoire, de son devenir, lui rappelle également ses droits et ses obligations.

Il s'adresse donc aux personnes en situation de handicap, de plus de 18 ans, ayant une orientation SAVS par la MDPH. Cette dernière est délivrée suite à la commission des droits (CDAPH). Les orientations, leur durée sont décidées après un avis technique fondé sur des renseignements sociaux et médicaux.

Le SAVS est financé par l'aide sociale départementale. Le dossier d'aide sociale doit être transmis au Conseil départemental du domicile de secours, complet, dans les trois mois qui suivent l'admission en SAVS. Depuis 2015, une nouvelle procédure est en essai. Elle permet de disposer d'un délai plus long pour réunir les pièces du dossier de demande d'aide sociale.

Le SAVS APATPH dispose de 60 places. Elles sont réparties comme suit :

- 32 places SAVS Privas : 9 places sur le bassin privadois, 12 places sur le dispositif Trajectoires07 et 11 places sur la résidence accueil,
- 25 places SAVS Lavilledieu / Coucouron,
- 3 places Groupement SAVS 07.

En termes de gestion, le cloisonnement des places, notamment sur Privas, en fonction de la nature de l'accompagnement peut être parfois contraignant. Certains usagers du bassin peuvent rester en liste d'attente pour cause de manque de place alors qu'il reste une place vacante sur la résidence accueil par exemple.

Sur l'année 2015, les SAVS ont réalisé une gestion optimale du service puisque le taux d'occupation est de 98,04%.

## I - LE PUBLIC

### LAVILLEDIEU / COUCOURON :

Le SAVS de Lavilledieu comptabilise 14 personnes accueillies sur l'année 2015. On constate un équilibre entre le flux des entrées et des sorties : 4 entrées et 3 sorties. Les sorties ont été faites à la demande des usagers. N'ayant plus de demandes particulières, ils ont souhaité mettre fin à l'accompagnement.

Sur le secteur de Coucouron, nous pouvons dénombrer 16 personnes dont trois entrées et deux sorties. Une des sorties a eu lieu suite à un prolongement d'orientation de courte durée en accord avec l'utilisateur et le service. La deuxième sortie a eu lieu car la famille avait peur de la récupération sur succession liée au financement aide sociale.

Les statistiques suivantes prendront en compte 30 personnes accueillies sur le SAVS Lavilledieu Coucouron (incluant les trois places du groupement)

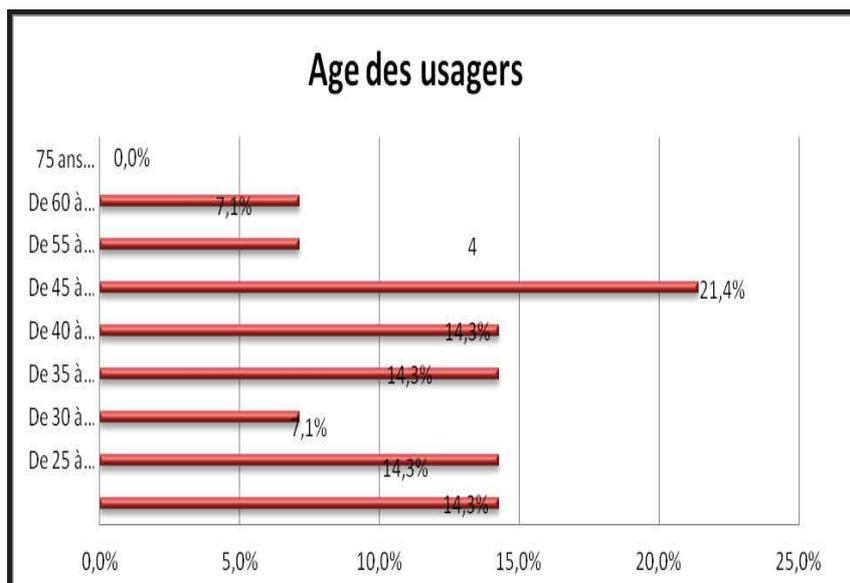
#### a) Sexe des usagers

Comme depuis l'ouverture du SAVS, les hommes sont majoritaires (70% soit 21 personnes) que ce soit à Lavilledieu ou à Coucouron.

#### b) Age des usagers

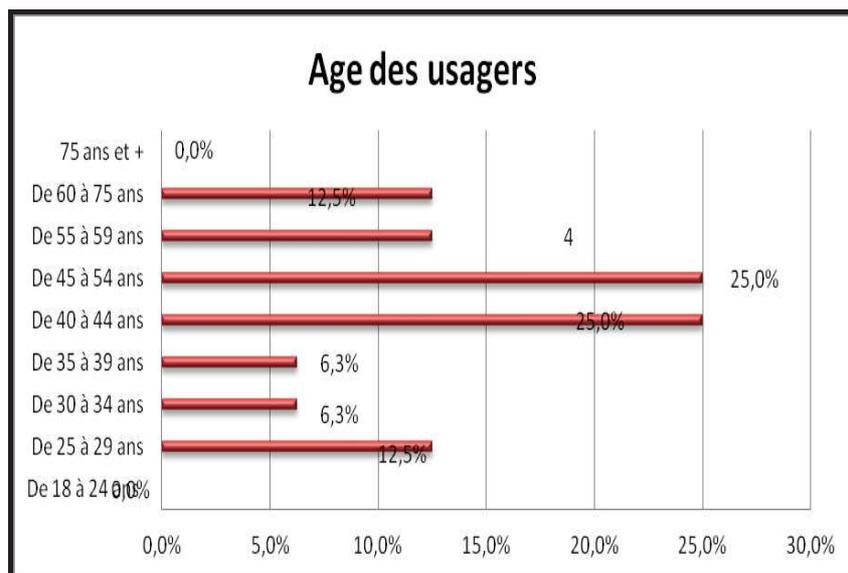
La majorité des personnes accueillies sur les deux services ont entre 40-55 ans.

#### Lavilledieu :



Pour LAVILLEDIEU, on remarque la présence de jeunes (35% de moins de 35 ans) ce qui s'explique par la disponibilité des places ESAT et par le secteur géographique. De plus, la MDPH oriente de plus en plus tôt les jeunes vers le milieu protégé (les familles et les usagers identifient aujourd'hui plus rapidement les partenaires sociaux ce qui donne une orientation plus précoce ainsi qu'une prise en charge plus adaptée).

## Coucouron

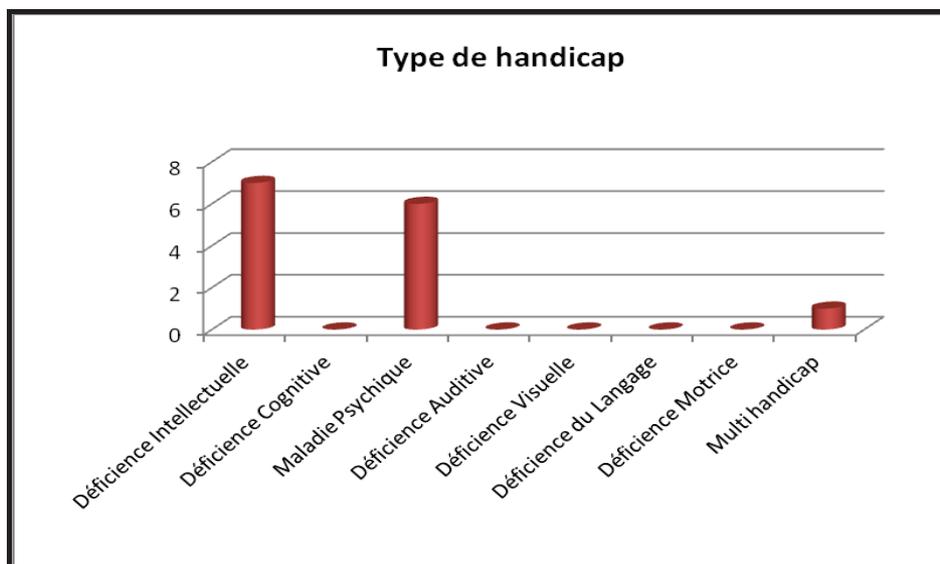


A **COUCOURON**, on observe une moyenne d'âge plus élevée ainsi que la présence de personnes de plus de soixante ans. Ce qui s'explique par la proximité de la résidence accueil et la fin de carrière d'une partie du personnel de l'ESAT. Cette répartition s'explique aussi par la situation démographique du plateau ardéchois.

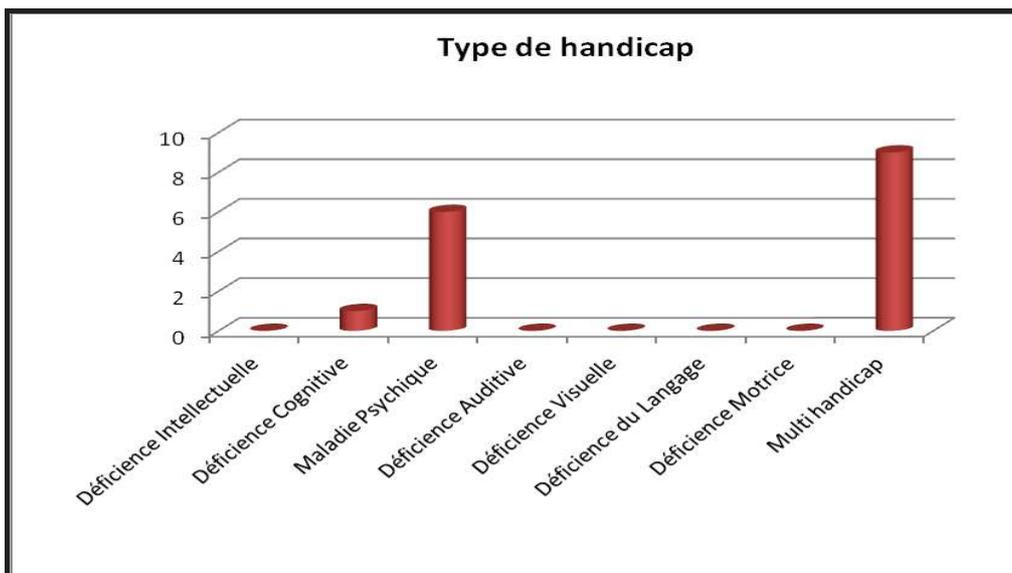
### **c) Type de handicap**

De par l'historique de l'APATPH et par la proximité d'une résidence accueil, la majorité des personnes accompagnées est atteinte d'un handicap psychique ou d'une déficience intellectuelle. Ces chiffres sont semblables depuis 2010.

## Lavilledieu



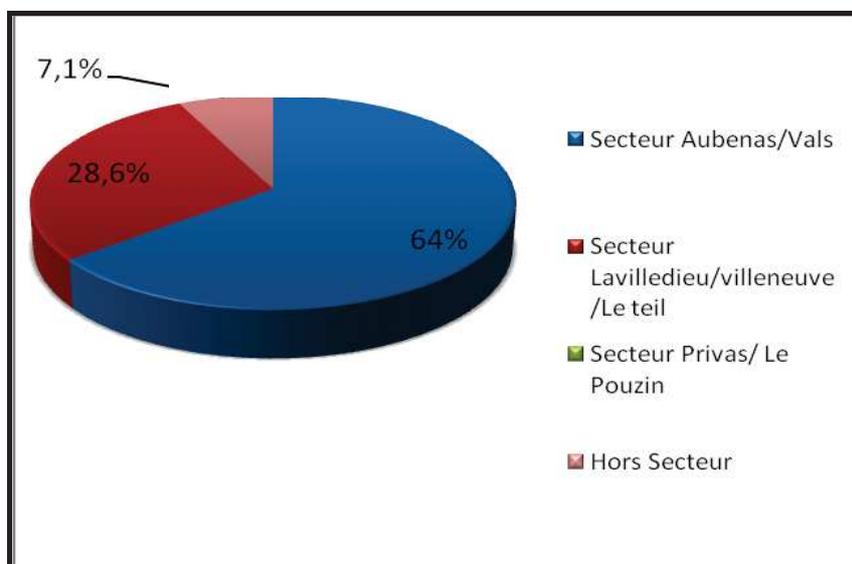
## Coucouron



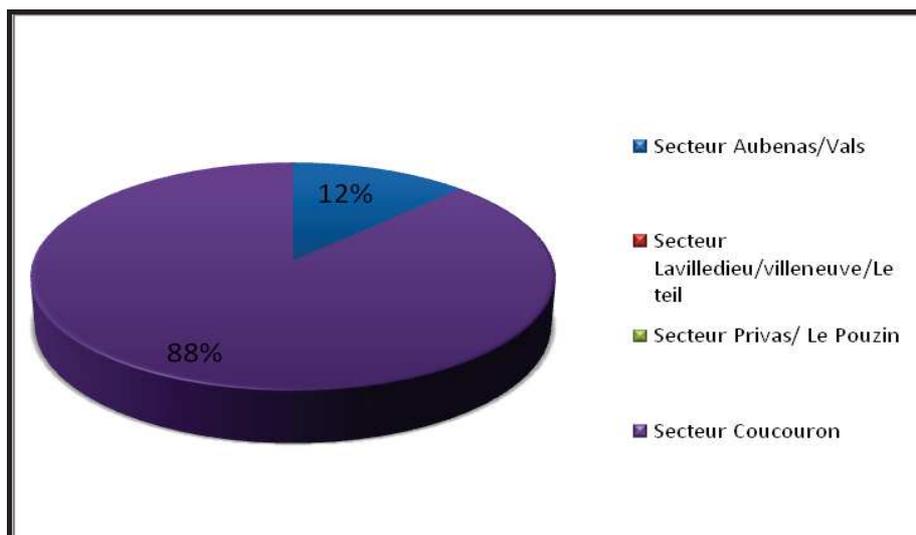
En 2015, au SAVS de **COUCOURON**, le multi-handicap associe quasiment toujours déficience intellectuelle et handicap psychique, dans deux situations il s'agit d'un handicap physique associé à un handicap psychique. Donc l'importance du handicap psychique montre la nécessité absolue du lien avec le CMP car nombreux sont les usagers bénéficiant ou nécessitant un suivi.

### **d) Domicile des usagers**

## Lavilledieu



## Coucouron



La majorité des personnes suivies sont domiciliées dans un secteur proche des bureaux du SAVS.

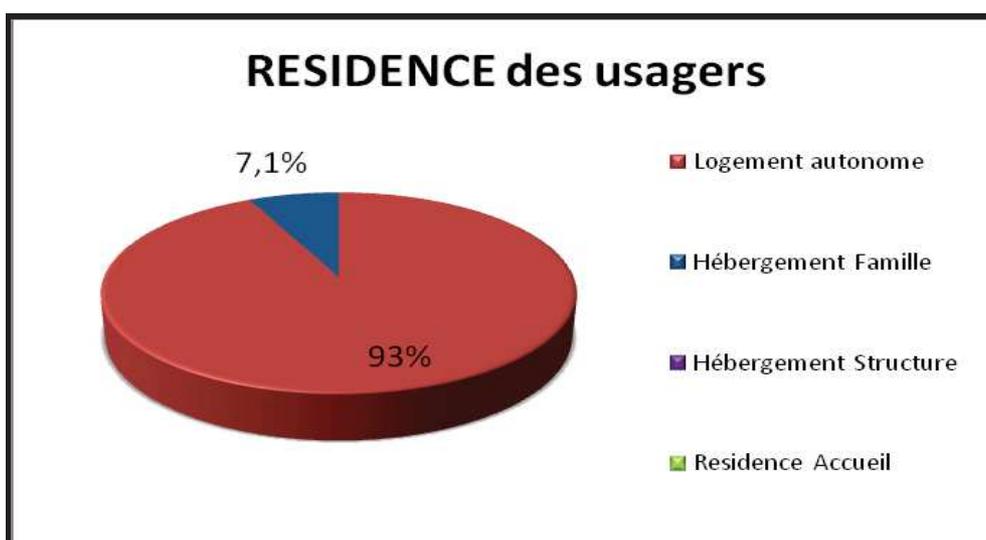
9 des suivis actuels sont sur le secteur Coucouron/Lanarce. Sur les deux suivis du secteur Lavilledieu, on retrouve une personne accompagnée en binôme. et une deuxième - travailleur handicapé à l'ESAT de Lavilledieu - qui habite entre les deux bureaux. Il est donc possible de proposer des rendez-vous à l'atelier sur le temps de travail.

Pour les personnes hors secteur, il est nécessaire d'envisager la sélection des dossiers de candidatures ainsi que le relais avec les autres SAVS du secteur géographique concerné.

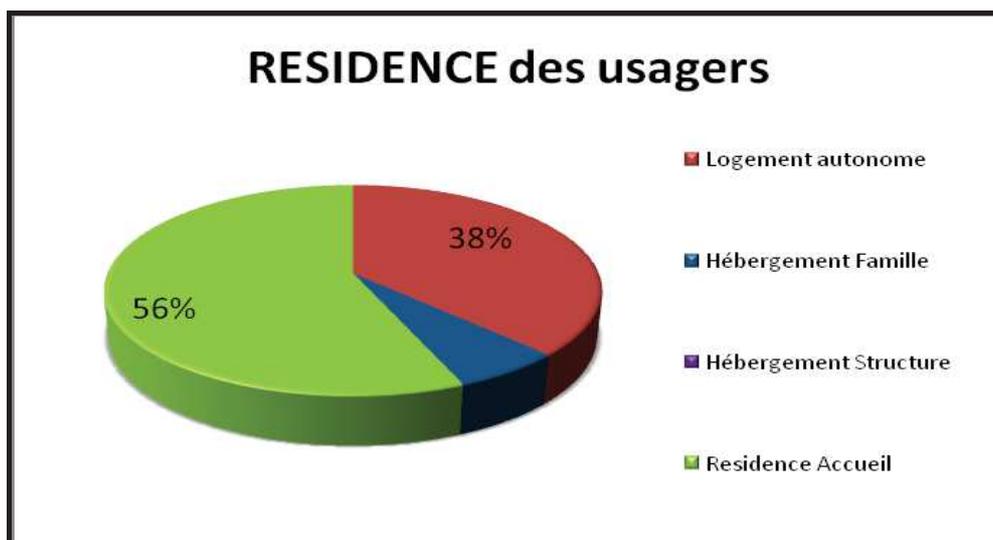
### *e) Type de résidence*

Une différence est notable entre Coucouron et Lavilledieu du fait de la proximité du SAVS avec la résidence accueil Montarem.

## Lavilledieu



## Coucouron

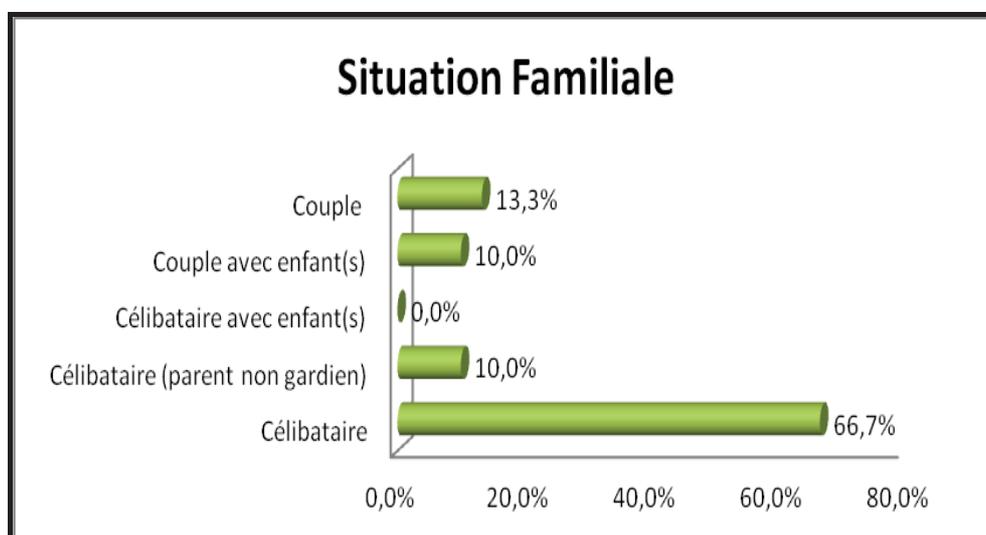


On peut noter que les personnes accueillies sur le SAVS de Lavilledieu sont en grande partie en logement autonome.

Le maintien à domicile est un axe important du travail en SAVS avec ce public.

A Coucouron, la proximité avec la résidence accueil entraîne des rencontres plus régulières mais moins formelles. Au vu du profil du public, l'accompagnement de résidents en résidence entraîne un accompagnement particulier dans le cadre du maintien dans le logement

### *f) Situation familiale*



La situation est quasi identique sur les deux sites, avec une grande majorité de personnes célibataires. A Coucouron, 1 couple est accompagné par le SAVS, chacun disposant d'une orientation de la MDPH.

Les parents non gardiens ont leurs enfants placés en famille d'accueil bénéficient de visites médiatisées. Dans le contexte d'un placement le rôle du SAVS sera de maintenir le lien parents-enfants avec les travailleurs sociaux tel que l'ASE. Quand les parents sont « gardiens », ils peuvent solliciter le SAVS concernant des questionnements liés à la parentalité ou des relais tel que la PMI.

### g) Activité professionnelle

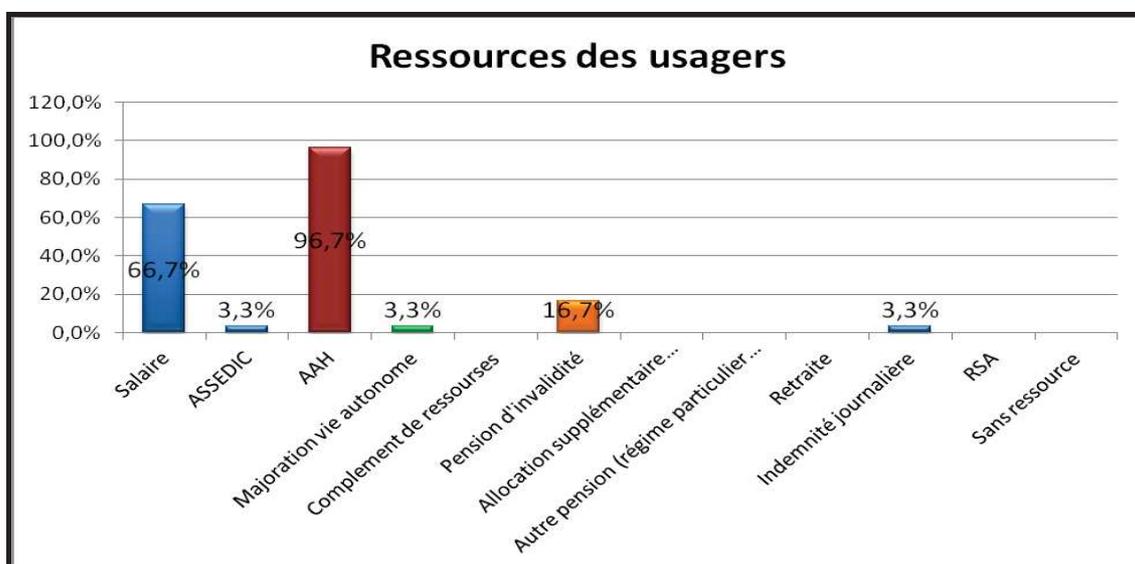


La présence nombreuse d'utilisateurs ESAT est due à la proximité « ESAT/SAVS » sur les 2 sites. Le SAVS est de ce fait très bien identifié et forcément plus sollicité.

De nombreuses personnes sur l'ESAT sont à temps partiel afin de leur permettre de gérer leur quotidien et de maîtriser la fatiguabilité due au handicap.

Les personnes sans activité sont soit dans un projet d'accès au milieu protégé soit dans l'incapacité de travailler de par leurs pathologies.

### h) Ressources



Nous pouvons constater qu'un grand nombre des personnes accompagnées bénéficient de l'AAH.

Les personnes ayant un handicap reconnu à plus de 80% bénéficient d'un complément d'AAH. On note que quelques-uns d'entre eux bénéficient d'une pension d'invalidité.

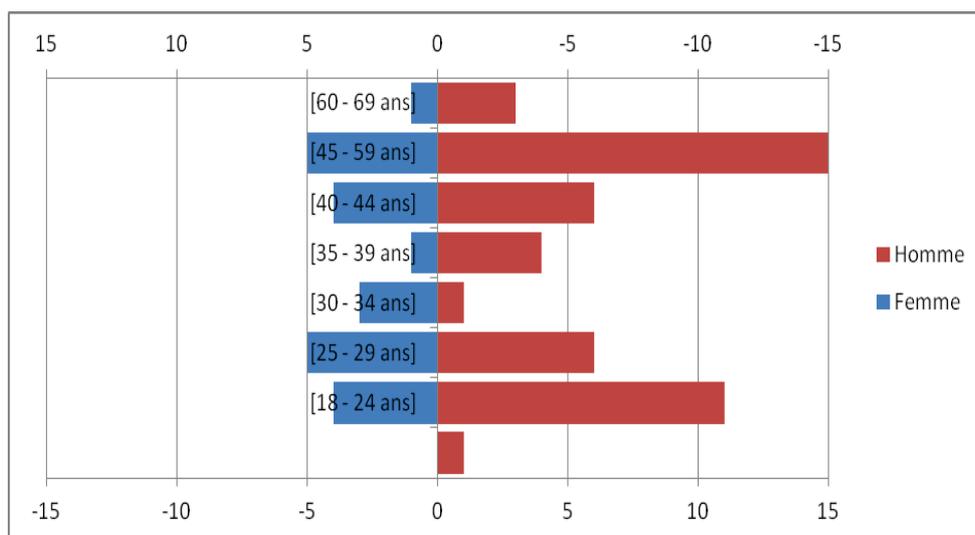
## PRIVAS :

**Les entrées :** on compte 7 entrées dont 2 sur le SAVS TRAJECTOIRES 07, 4 entrées sur la résidence accueil et 1 entrée sur le bassin. Les personnes ont été orientées sur le SAVS par différents partenaires : mandataires judiciaires, missions locales, centres hospitaliers, CHRS, résidence accueil.

**Les sorties :** 7 personnes ont quitté le service :

- 1 personne a quitté la résidence accueil du jour au lendemain et n'a jamais donné de nouvelles.
- 1 personne a été réorientée vers une structure plus adaptée
- 1 personne n'exprimait plus de besoin en termes d'accompagnement
- 2 personnes ont déménagé hors du département
- 2 personnes ont souhaité mettre fin à l'accompagnement SAVS

### a) Profil des usagers



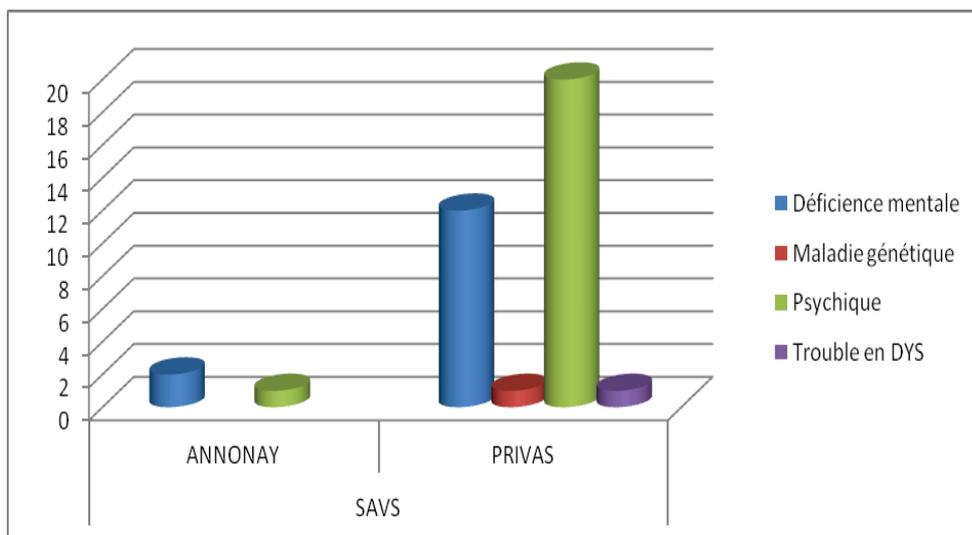
En 2015, on a compté 12 femmes et 25 hommes accompagnés par le SAVS.

On peut observer un public jeune sur le SAVS de Privas, 43% a moins de 30 ans, soit 16 personnes sur 37. Ceci s'explique par la distribution des places SAVS : sur 32 places, 12 sont attribuées au dispositif TRAJECTOIRES 07. Ce dispositif est proposé aux personnes de moins de 30 ans.

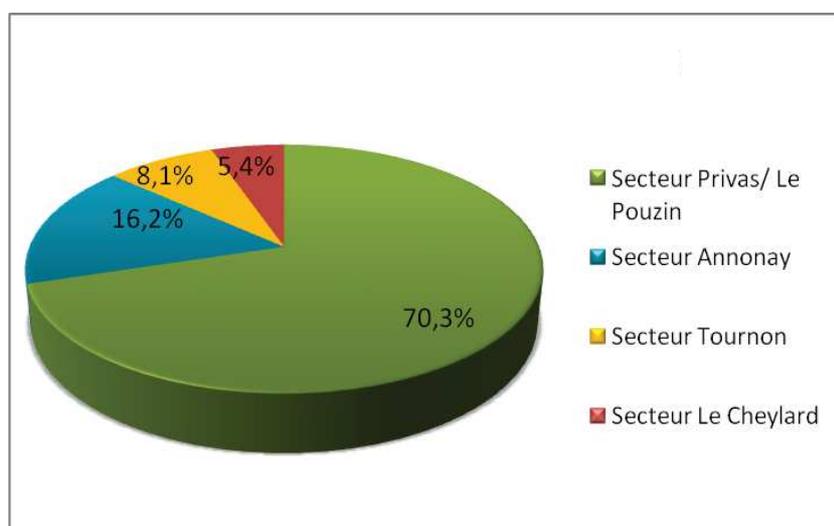
En 2015, toutes les tranches d'âge sont quasiment représentées.

### b) Type de Handicap

Plus de 51% des personnes accompagnées par le SAVS, soit 19 sur 37, souffrent de troubles psychiques. Ceci s'explique par la proximité de la résidence accueil ayant pour mission d'accueillir des personnes atteintes de maladie psychique.



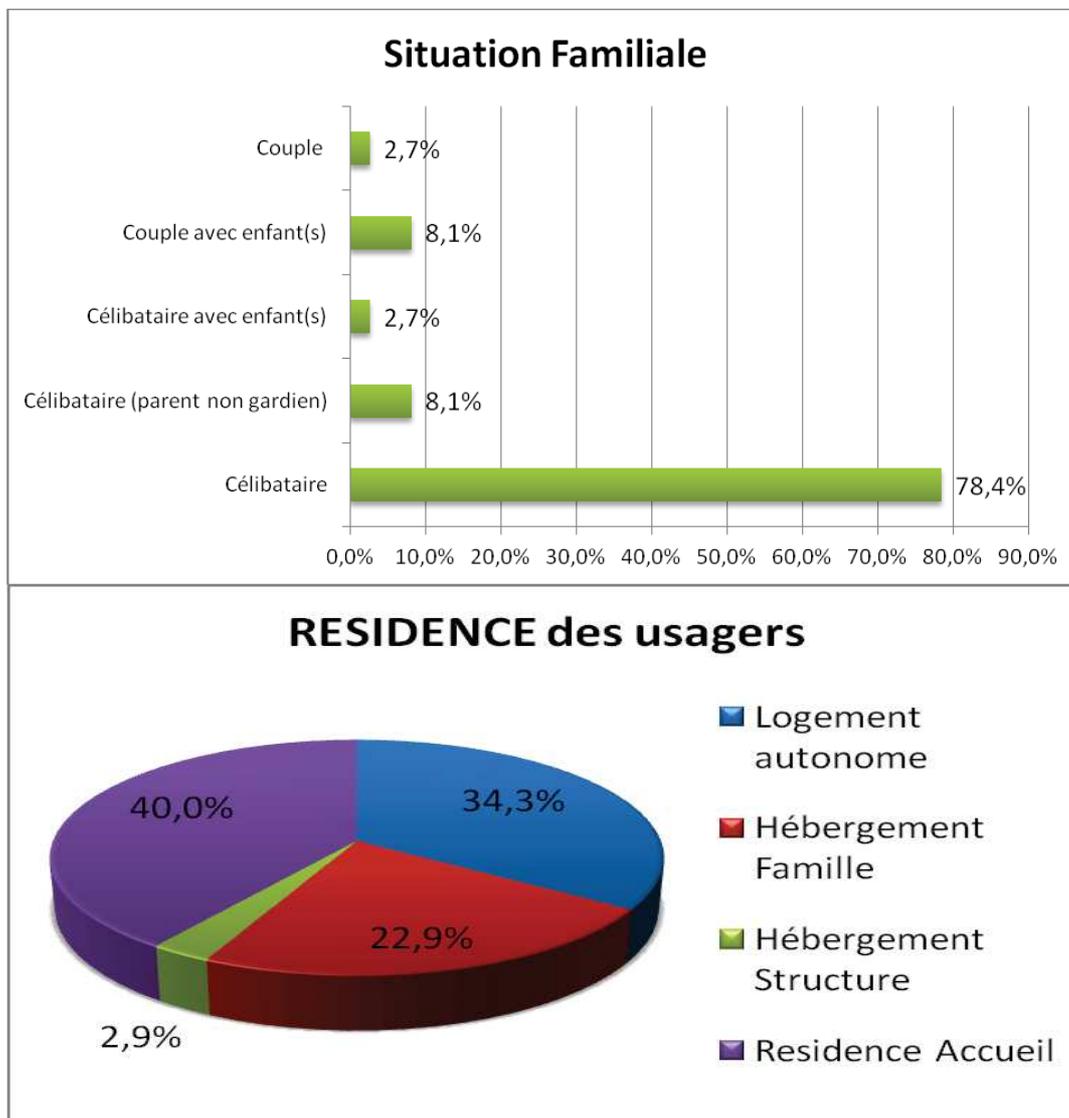
### c) Domicile des usagers



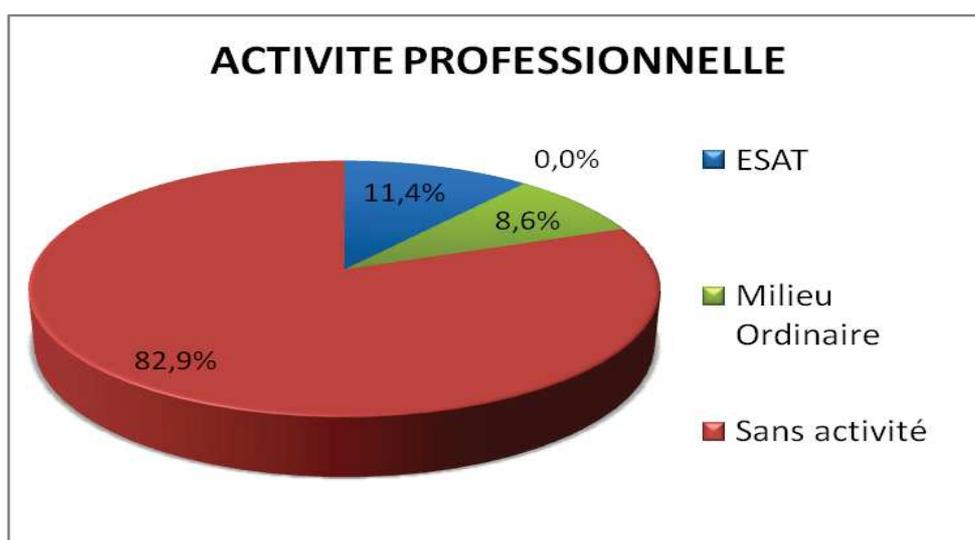
On peut observer que 70% soit 26 usagers, vivent sur le bassin privadois, lieu d'implantation du SAVS et de la résidence accueil. Les 11 autres personnes sont domiciliées sur les secteurs de Tournon, Annonay et Le Cheylard. Il s'agit de jeunes, accompagnés dans le cadre de TRAJECTOIRES 07. Ce dispositif s'étend sur le centre, le nord de l'Ardèche.

### d) Situation familiale et lieu de vie

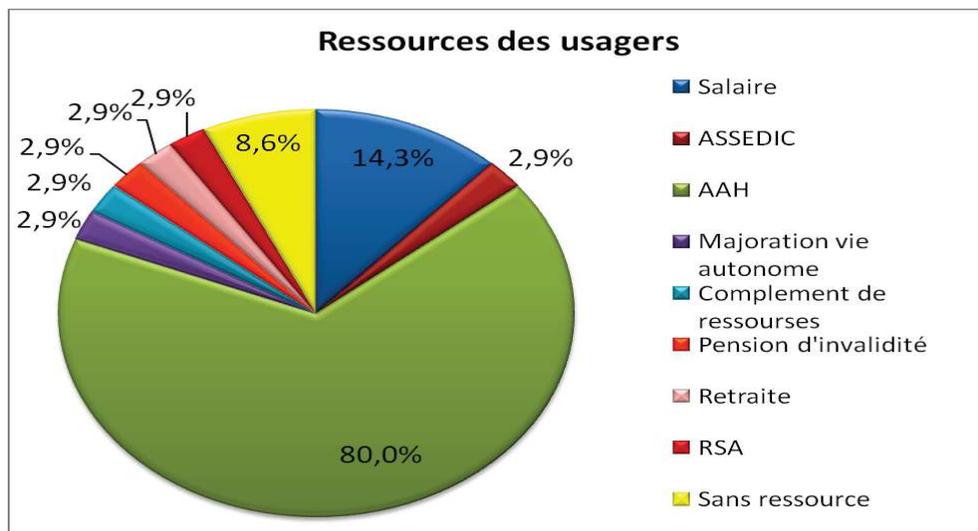
Une grande majorité des usagers accompagnés sont célibataires et vivent en logement autonome ou à la résidence accueil. La majorité des places SAVS sont ciblées résidence accueil et Trajectoires 07. Sur la résidence accueil, les logements permettent d'accueillir des personnes seules ; sur Trajectoires 07, il s'agit de jeunes adultes de 18 à 30 ans, qui pour la plupart ne vivent pas en couple.



**e) Activité professionnelle et ressources des usagers**



Pour l'année 2015, 82%, soit 29 personnes accompagnées par le SAVS, étaient sans activité. Nous constatons une augmentation du nombre de personnes en activité professionnelle dûe notamment à un accompagnement plus important du SAVS vers l'insertion professionnelle

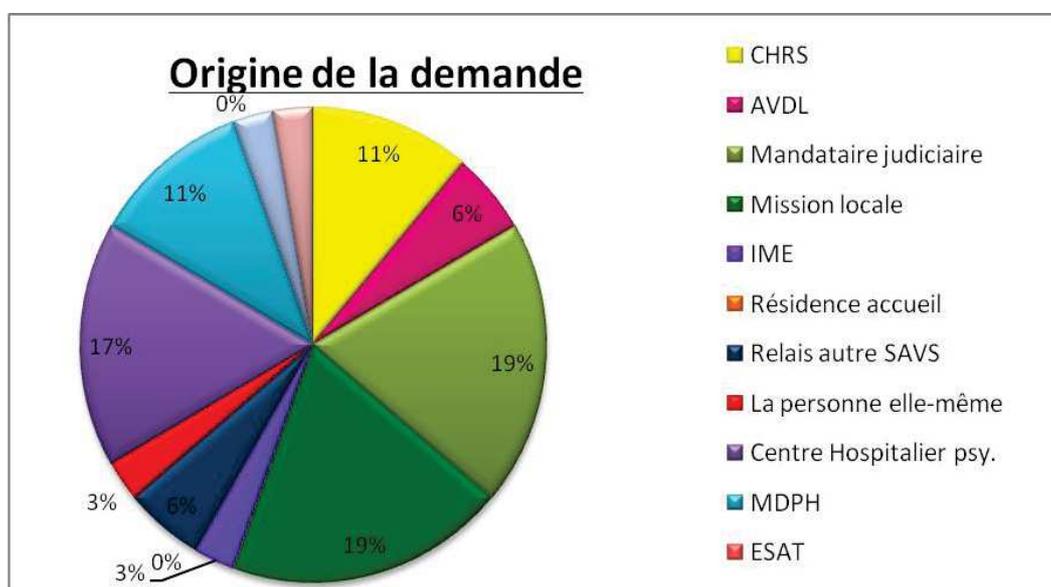


Les ressources des usagers sont les suivantes :

- une majorité (28 personnes) perçoivent l'AAH
- 5 personnes perçoivent un salaire (CDI, CUI, apprentissage)
- 3 personnes sont sans ressource. Ceci concerne les jeunes accompagnés par Trajectoires 07 qui sont soutenus financièrement et hébergés par leur famille.

## II - LA DEMANDE

### a) Origine de la demande d'admission



On peut observer que l'origine des orientations est diversifiée : 16 partenaires différents. Ceci laisse penser que le SAVS est bien repéré par les différents partenaires.

On note une augmentation des orientations faites par les centres hospitaliers psychiatriques. Un partenariat important est mis en place entre le centre hospitalier Ste Marie de Privas et la résidence accueil notamment par la participation de membres de cette structure au sein des commissions résidence accueil. Le SAVS de l'APATPH est aujourd'hui reconnu comme un véritable partenaire de terrain.

## **b) Délai d'attente avant la prise en charge**

Pour une première demande le délai entre le dépôt de demande d'orientation en SAVS et la réponse est stable. Le lien avec les travailleurs sociaux de la MDPH sont réguliers. A ce jour, suite à une nouvelle organisation à la MDPH un délai minimum est de 6 mois (2 mois pour les dossiers en urgence).

On peut noter que le délai d'attente entre le dépôt de candidature et l'entrée en SAVS s'allonge considérablement sur le site de Lavilledieu. Ceci étant dû aux besoins très nombreux sur le bassin, à une plus grande connaissance du SAVS sur le territoire et aux nombres de places limitées dont le service est contraint.

## **III - L'ACCOMPAGNEMENT**

**« Accompagner, c'est rejoindre la personne dans ses potentialités, dans son projet personnel et dans le respect de sa liberté. »**

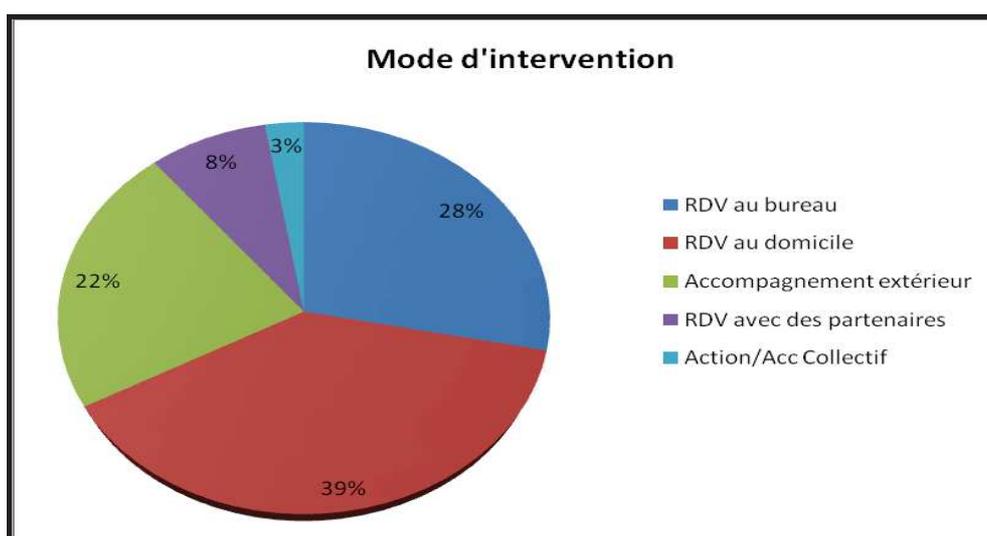
A partir des demandes de la personne et des besoins repérés, le SAVS propose un accompagnement individuel dans « le faire avec ». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.

L'accompagnement se fait autour de la personne en prenant en compte sa singularité, son passé, son histoire, mais surtout ses envies, ses projets. Il se réalise au travers d'un projet personnalisé et est concrétisé par un contrat d'accompagnement.

Plusieurs points semblent essentiels dans la réalisation des accompagnements du SAVS :

- **La place de la personne** : elle est actrice de sa vie et reste maîtresse de ses choix.
- **Un accompagnement global** : il ne s'agit pas de répondre uniquement aux questions techniques (dossier administratif, logement, budget...) mais d'accompagner la personne dans ses projets par rapport à l'ensemble des aspects de sa vie (vie sociale, familiale, insertion...).
- **La coordination** : afin que la personne soit au centre des interventions, et qu'elle ne se sente par morcelée par des interventions qui se feraient dans des sens différents.

## **a) Les interventions**



<b>Le SAVS de Coucouron a réalisé :</b>	<b>Le SAVS de Lavilledieu a réalisé :</b>	<b>Le SAVS de Privas a réalisé :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 118 rendez-vous au service</li> <li>- 163 rencontres à domicile</li> <li>- 93 accompagnements vers l'extérieur</li> <li>- 34 rendez-vous avec des partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 212 rendez-vous au bureau/ESAT</li> <li>- 194 rencontres à domicile</li> <li>- 120 accompagnements extérieurs</li> <li>- 112 rendez-vous avec les partenaires</li> </ul>	<p>Non servi</p>

## Les visites à domicile

Il paraît difficile de réaliser un accompagnement vers l'autonomie de la personne, sans être dans son quotidien de vie. La visite à domicile est l'aspect principal de l'accompagnement en SAVS ; c'est le support de l'intervention. Ce suivi se déroule dans un lieu qui est considéré comme en dehors de tout cadre institutionnel. Il relève de l'espace privé « on ne s'invite pas, mais on y est invité».

Dans un premier temps le domicile « donne un état civil, une identité sociale, un enracinement, un territoire, signe d'une intégration sociale. »<sup>1</sup>

« La visite à domicile relève du droit commun, avec une adaptation de ses principes mais sans aucune remise en cause. A tout moment, le patient, doit pouvoir dire non. C'est la garantie pour qu'il reste le sujet de la relation et jamais sans objet. »<sup>2</sup>

De ce fait les visites à domicile se font en accord avec la personne accompagnée. Nous n'imposons jamais notre venue. En effet, « dévoiler son intimité constitue toujours, pour les usagers, une source d'appréhension qui génère un sentiment d'insécurité. »<sup>3</sup>

Une visite à domicile permet d'avoir une veille, un regard quant à l'autonomie de la personne, comment vit-elle dans son quotidien, a-t-elle des difficultés à effectuer des actes de la vie quotidienne ? Dans ce cas-là, les référents éducatifs peuvent travailler autour de ses difficultés afin de trouver ensemble des solutions.

«Pour certaines personnes démunies face à la parole, l'accueil d'un travailleur social au domicile est parfois le seul moyen de donner à voir ce qu'elles n'arrivent pas à verbaliser. »<sup>4</sup>

## Les rendez-vous bureau

Les rendez-vous au bureau représentent 28% de l'accompagnement. Ce pourcentage est en augmentation et s'explique de deux façons :

- la proximité des bureaux du SAVS avec la résidence accueil permet aux usagers suivis par le SAVS et vivant à la résidence accueil de se déplacer plus facilement jusqu'au bureau, de manière formelle ou informelle. (pour Privas et Coucouron)
- la proximité des bureaux SAVS avec l'ESAT (pour Lavilledieu et Coucouron)
- une partie des personnes accompagnées sont des jeunes inscrits dans le dispositif Trajectoires 07. La majorité vit encore au domicile parental. Dans ce cas, les rendez-vous au bureau permettent autant aux jeunes de prendre en main leur accompagnement (en se retrouvant en face à face seul avec le professionnel) et aux parents de ne pas intervenir à la place de leur enfant.

<sup>1</sup> 27Elia Djaoui Intervenir à domicile Edition ENSP année 2004 p15

<sup>2</sup> 39Jean-Paul Lanquetin et Philippe Quinet Santé mentale 170 septembre 2012 page 61

<sup>3</sup> Anne Olivier dans ASH du 17 Mai 2013 numéro 2810 page 25

<sup>4</sup> Anne Olivier dans ASH du 17 Mai 2013 numéro 2810 page 25

On peut noter également une différence dans la gestion du temps du professionnel, entre un rendez-vous sur le site, et le temps que prend une visite à domicile, surtout quand le domicile de l'utilisateur est éloigné. Les visites à domicile restent néanmoins très importantes dans le suivi SAVS et les axes travaillés ne sont pas les mêmes au bureau du SAVS ou au domicile de l'utilisateur. Cela doit être vu comme un suivi de projet, un point sur des démarches à effectuer, de conseils face à certaines situations ou encore une demande de lien avec des partenaires.

La proximité permet aussi aux usagers de se déplacer plus facilement jusqu'aux locaux du SAVS, et ainsi interpeller le professionnel de manière formelle ou informelle.

### Les accompagnements

Le SAVS réalise aussi des accompagnements sur l'extérieur (courses, rendez-vous médicaux, utilisation transports, visite entreprise, etc) Ces accompagnements ont toujours une visée éducative dont la finalité est l'autonomie de la personne dans son quotidien de vie avec une véritable inscription dans la cité.

### Les actions collectives

Durant l'année 2015, 28 actions collectives ont été réalisées par l'ensemble des SAVS.

Le travail individuel réalisé par les référents sociaux permet de repérer les besoins, et ainsi facilite l'élaboration de perspective d'intervention pour les actions collectives afin qu'elles aient du sens. En parallèle, le travail collectif peut apporter des « réponses » et « débloquer des situations » là où le travail individuel ne semble pas suffire. Aussi, ces temps collectifs permettent d'apporter une véritable valeur ajoutée : la création de liens/ d'échanges entre les différents participants. Par ailleurs, ses actions amènent les travailleurs sociaux à porter un regard différent sur les bénéficiaires et réciproquement, permettre à ces derniers de modifier leur perception des travailleurs sociaux. Bien souvent, on voit le lien de confiance entre le référent et le bénéficiaire se développer suite à une action collective.

On distingue deux types d'actions collectives : celles à visée éducative (sur des thèmes précis) et les sorties de type loisirs. De plus, cette année nous avons choisi de dissocier SAVS Bassin/résidence accueil et SAVS Trajectoires 07. En effet, le public Trajectoires 07 est un public beaucoup plus jeune (18-30 ans) avec des problématiques différentes de celle du public SAVS Bassin/résidence accueil.

#### Actions collectives avec les jeunes du dispositif Trajectoires 07 :

- ❖ Février 2015 : « **Vie amoureuse, prévention et contraception** » en partenariat avec l'IREPS. Participation de 9 personnes.
- ❖ Mai 2015 : « **Estime de Soi et Compétences Psychosociales** » en partenariat avec l'IREPS. Participation de 9 personnes.
- ❖ Août 2015 : Sortie Loisirs. **Visite de la grotte de Choranche et de Pont-en-Royans « le village aux maisons suspendues »**. Participation de 10 jeunes.
- ❖ Décembre 2015 : « **Comportements à risques et conduites addictives** » en partenariat avec l'IREPS. Participation de 7 jeunes.

#### Actions collectives avec les personnes du SAVS Bassin/SAVS résidence accueil - Privas:

- ❖ Janvier 2015 : **Sortie Soldes**. Participation de 5 personnes.
- ❖ Avril 2015 : Action collective « **Sexualité et relation à l'autre** » en partenariat avec l'IREPS. Participation de 3 personnes.
- ❖ Juillet 2015 : **Sortie au Lac de Saint Martial**. Participation de 5 personnes.
- ❖ Août 2015 : **Sortie au Marché de Coucouron et au Lac du Bouchet**. Sortie en lien avec le SAVS de Lavilledieu et le SAVS de Coucouron.
- ❖ Septembre 2015 : **Sortie au Safari de Peaugres**. Participation de 6 personnes.
- ❖ Décembre 2015 : **Sortie au Marché de Noël d'Aubenas**. Participation 6 personnes.

#### Actions collectives avec les personnes du SAVS -Coucouron:

A Coucouron, les accompagnements et actions collectives sont réalisés en lien avec la résidence accueil. En l'absence de l'hôte, le SAVS prend le relais pour les accompagnements collectifs (banque, courses...)

- ❖ 24 février : Réunion des usagers + goûter
- ❖ 5 mars : Atelier cuisine RA
- ❖ 6 mars : Sortie à la Chavade avec ESAT/RA
- ❖ 15, 22 et 29 juillet : Marché à Coucouron pour publicité concert APATPH
- ❖ 28 et 30 juillet : Atelier cuisine
- ❖ 30 juillet : Concert
- ❖ 7 août : Fête à Coucouron
- ❖ 10 août : Sortie au Vallon du Villaret
- ❖ 12 août : Marché à Coucouron
- ❖ 13 août : Sortie à Aubenas + Glace
- ❖ 17 août : Marché à Costaros + Pique-nique
- ❖ 18 août : Accompagnement collectif aux courses
- ❖ 19 août : Soirée pétanque + pizza au Lac de Coucouron
- ❖ 25 septembre : Sortie à la mer au Grau du Roi avec ESAT/RA
- ❖ 10 décembre : Accompagnement collectif aux courses
- ❖ 18 décembre : Sortie achat de Noël
- ❖ 22 décembre : Atelier cuisine + repas de Noël avec ESAT/RA

#### Actions collectives avec les personnes du SAVS -Lavilledieu:

A Lavilledieu les actions collectives sont plus rares, ceci est dû au public accueilli (principalement en logement autonome), au fait qu'il n'y a qu'une éducatrice sur le site et qu'une voiture bénéficiant de 3 places assises en dehors du conducteur, pour 14 usagers suivis en SAVS. Il nous faut alors coordonner les dates de sorties par binômes de professionnels, permettant la venue de plus d'usagers.

- ❖ 05 août : Marché de Coucouron la matinée, et « lac du Bouchet » l'après-midi. Avec le SAVS de Privas, le SAVS de Coucouron et le SAVS de Lavilledieu
- ❖ 19 août : Sortie à Ruoms, plage aménagée pique-nique et balade en centre-ville

#### Les partenaires

Le lien avec les partenaires est un travail indispensable dans l'accompagnement SAVS. Les partenaires qui interviennent sur chaque situation ont un regard, une connaissance de certains éléments de l'histoire de la personne. La complémentarité du travail partenarial permet donc de connaître la personne dans sa globalité.

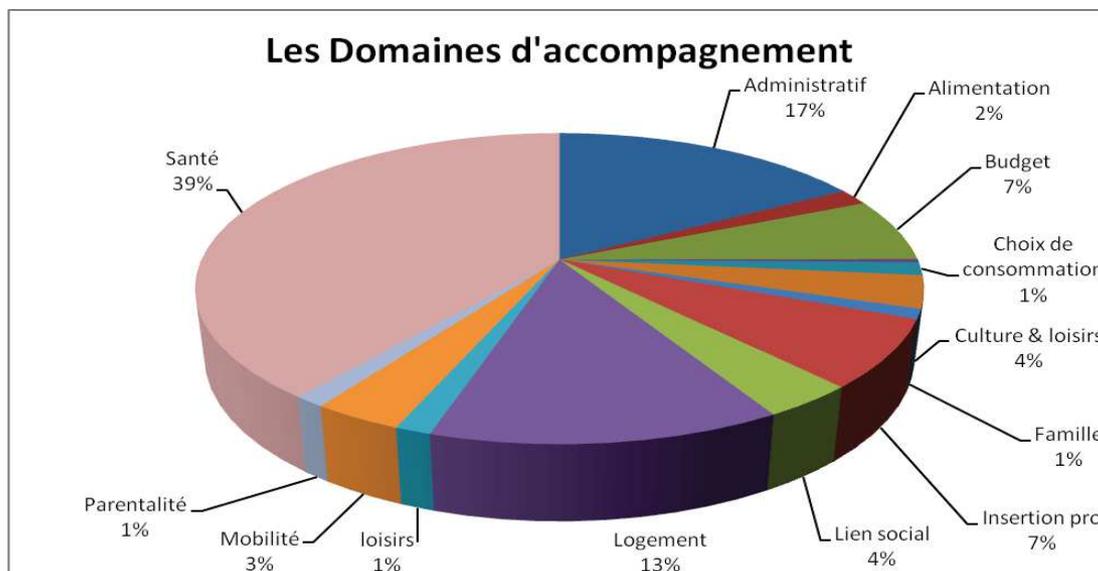
De plus, la finalité de l'accompagnement SAVS étant « *l'autonomie et l'insertion dans la cité* », il est indispensable que la personne accompagnée puisse repérer le rôle de chaque interlocuteur qui l'accompagne, en comprenant dans quel cadre et à quel moment il peut l'interpeller.

Les rencontres et les échanges autour de la situation de la personne, permettent d'amener des points de vue différents car chaque professionnel n'intervient pas sur les mêmes domaines. Cela amène parfois à des réajustements afin que le travail d'accompagnement soit plus pertinent. Les usagers sont informés des échanges et sont parfois en demande de ce lien.

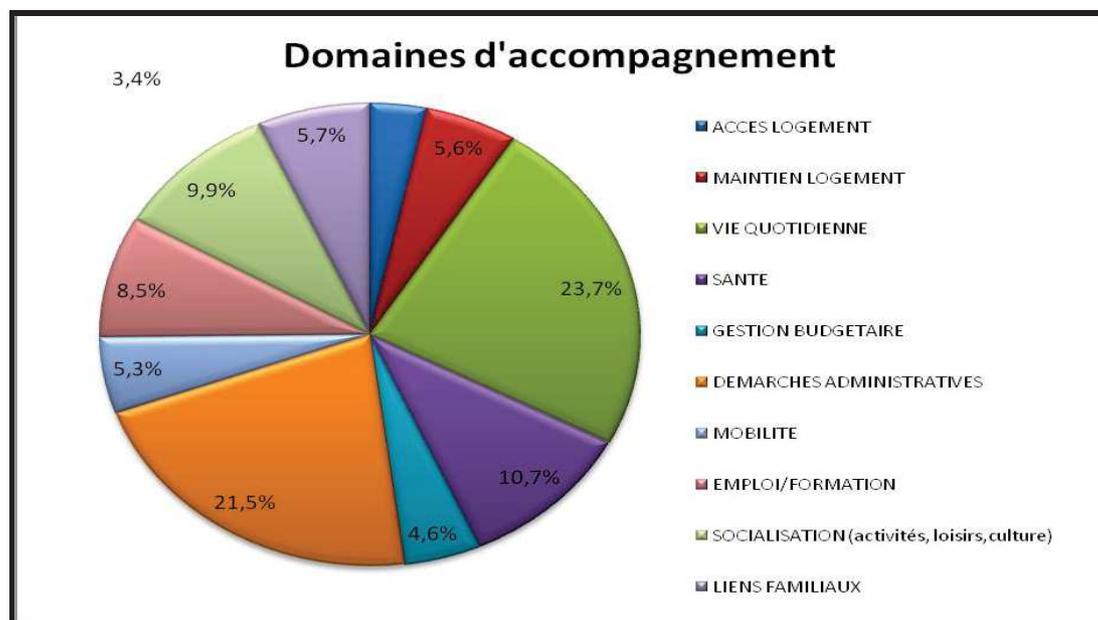
Sur Coucouron et Privas, la commission d'admission et de suivi de la résidence accueil apporte beaucoup en termes de relation partenariale. Cette commission permet de réunir sur le territoire l'ensemble des professionnels concernés : Directeur APATPH, Président APATPH, Hôte de la résidence, Médecin psychiatre du CMP, DDCSPP, SAVS et professionnel référent du demandeur.

## b) Les domaines d'accompagnements

### Privas / Coucouron



### Lavilledieu



Le SAVS peut intervenir sur 10 domaines différents, en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés. La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, le SAVS s'inscrit au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs. L'accompagnement s'effectue donc en grande majorité en milieu ordinaire. Aussi, dans les étapes de l'accompagnement, nous pouvons faire le constat de l'existence de deux phases distinctes : la phase de "découverte" dans les premiers mois de l'entrée ; puis la phase de "soutien".

- ◆ La phase de "découverte" nécessite une prise en charge lourde. Cette période demande de réaliser un travail de liaison avec les partenaires. Durant cette période, les demandes de l'utilisateur sont très nombreuses et parfois contradictoires. Il faut du temps pour l'aider à analyser et à canaliser ses

demandes. Il faut l'accompagner dans les démarches les plus urgentes. Cela nécessite en moyenne 2 visites à domicile par semaine. De plus, un besoin important de soutien relationnel se fait sentir durant cette période.

- ◆ Ensuite, semble apparaître une phase de "soutien" où on peut dire qu'un rythme plus stable se met en place. On passe généralement à une visite à domicile par semaine, voire tous les 15 jours.

## **Privas :**

### **➤ Santé :**

Cet axe représente 39% des interventions du SAVS. Il devient le domaine d'accompagnement majeur travaillé avec les personnes accompagnées.

Nous constatons que les personnes accompagnées dans le cadre de la résidence accueil ou sur le SAVS Bassin, sont des personnes pour qui il est nécessaire de continuer à les accompagner vers le soin (CMP, CSAPA...) afin de maintenir un suivi régulier. Au démarrage d'un accompagnement, il est fréquent que les personnes ne sollicitent pas d'aide dans le domaine de la santé. Lorsqu'il y a rupture de soin, de traitement et que la situation se dégrade (reprise d'une consommation d'addiction, arrêt brutal d'un traitement par exemple), le SAVS a alors un rôle majeur auprès de la personne. Il peut l'amener à se raisonner et à prendre conscience de l'importance du soin ; faire le lien avec les partenaires du secteur de la santé pour l'aider à raccrocher au suivi .

Auprès des jeunes du dispositif Trajectoires 07, il s'agit principalement d'un accompagnement éducatif et de prévention (tabac, contraception, sexualité...).

### **➤ Gestion administrative :**

Elle représente 17% des accompagnements.

L'apprentissage pour la "vie administrative" est un élément d'autonomisation important tel que :

- le classement des documents et explication de leur contenu ;
- le soutien à la rédaction de courrier ;
- l'ouverture des droits (CAF, MDPH...) ;
- les démarches auprès des organismes...

### **➤ Logement (accès et maintien) :**

Ce domaine représente 13 % des interventions du SAVS.

#### **↳ L'accès :**

Le SAVS a accompagné, et accompagne encore, des personnes dans la recherche d'un logement adapté. A ce jour, les demandes vont vers l'accès à un logement autonome pour les raisons suivantes :

- partir de l'hébergement familial,
- évolution du handicap,
- environnement malsain,
- procédure d'expulsion,
- logement indécent,
- départ de la résidence accueil

#### **↳ Le maintien :**

Le soutien éducatif est apporté à travers des conseils et des recommandations sur l'entretien et l'amélioration des conditions de logement. Lorsque la gestion de la vie matérielle nécessite une aide qui dépasse l'accompagnement, le service oriente et coordonne le travail des prestataires de services (aide-ménagère, société de déménagement, électriciens...). Dans le cadre de la résidence accueil, le SAVS est en lien permanent avec les hôtes et la référente du pôle logement.

## ➤ Gestion du budget :

L'aide à la gestion du budget représente 7% des interventions du SAVS.

Sur l'année 2015, 21 personnes sur les 37 accompagnées, soit 56% d'entre elles, bénéficiaient d'une mesure de protection juridique. Nous constatons depuis 2 ans une augmentation des personnes bénéficiant d'une mesure de protection. Certaines personnes, à leur entrée, sont déjà bénéficiaires d'une mesure de protection. Le SAVS travaille alors avec la personne à faire le lien avec le mandataire judiciaire, apprendre à le solliciter à bon escient. Cela permet aussi de travailler la réappropriation du budget avec la personne avec comme objectif, quand cela est possible, un allègement de la mesure de protection.

Parfois, après un temps d'accompagnement, le référent SAVS peut se rendre compte que la personne n'est pas en capacité de gérer seule son budget. Son travail est alors de l'amener à en prendre conscience et trouver des solutions adaptées (demande de mise sous protection ou MASP par exemple).

Il y a aussi beaucoup de jeunes (jeunes accompagnés par le dispositif Trajectoires 07) qui n'ont pas de ressources ou dont les parents gèrent avec eux ou encore sont en capacité de gérer leur budget. Le SAVS apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...) et/ou accompagne la personne dans la recherche de financements en fonction des projets.

## ➤ Insertion professionnelle :

Pour l'année 2015, cet axe est en augmentation (7%) au regard des autres domaines. Cette situation s'explique notamment par le fait que beaucoup de personnes qui ont été suivies par le SAVS le sont aussi par le dispositif Trajectoires 07. Ce dernier est coordonné avec une chargée en insertion professionnelle qui prend le relais sur l'accompagnement du volet professionnel (accès emploi durable, formation, stages, etc).

Sur le SAVS Bassin, le SAVS peut avoir pour rôle d'aider la personne à se projeter vers une insertion professionnelle. Cela peut se traduire par un accompagnement vers des structures d'insertion professionnelle tel que Pôle Emploi, Cap Emploi, les missions locales. Cela peut aussi être un accompagnement vers les ESAT.

## ➤ Aide éducative dans la vie quotidienne :

Le SAVS peut accompagner pour tout ou partie des actes essentiels du quotidien, avec la mise en place d'apprentissages concrets : rythme de vie, alimentation, choix de consommation, consignes de sécurité, mise en place de relais (aide à domicile), etc. Ce domaine représente 3 %.

## ➤ Socialisation :

Cet axe représente 9% des accompagnements.

Malgré le fait que le SAVS accompagne en grande majorité des jeunes, on peut constater que beaucoup d'entre eux ont très peu de liens sociaux en dehors de leur famille. Ce sont souvent des enfants qui ont eu un parcours scolaire en milieu ordinaire ou en institution spécialisée. A l'âge adulte, vers 18-21 ans, ces prises en charge se terminent. Sans diplôme, ils n'arrivent pas à accéder à un emploi ; ils restent à la maison et petit à petit s'isolent. Aussi, on peut constater que dans les accompagnements réalisés par le SAVS auprès d'un public handicapé psychique la compréhension de la relation à l'autre et avec l'autre est un axe essentiel. Ceci afin de permettre à la personne d'être en relation avec le monde qui l'entoure, d'être en

➤ **Mobilité :**

82 % des personnes accompagnées ne possèdent pas le permis de conduire. De ce fait, et au vu des caractéristiques géographiques du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement important (3 %).

➤ **Liens familiaux/ Parentalité :**

Intervenant auprès d'un public jeune, on a pu constater que la famille fait partie intégrante de l'accompagnement SAVS, en tant que véritable partenaire. Cependant, parfois cette distance semble difficile. Il paraît important de préciser que le SAVS accompagne avant tout la personne en tant qu'individu,

La santé est un axe important du travail au sein du SAVS que ce soit pour l'accès, le suivi médical, la veille, la prise de rendez-vous, l'accompagnement. Un de nos partenaires essentiels, au vue des pathologies, est le CMP, que l'on rencontre régulièrement.

Une des difficultés majeures des personnes accompagnées par le SAVS est l'absence de moyens de transport en commun sur le territoire. La moitié des personnes accompagnées possède soit le permis de conduire ou un scooter mais qui n'est pas utilisable toute l'année, au vu des conditions météorologiques du plateau ardéchois. Ceci nécessite d'accompagner physiquement les personnes ne pouvant se déplacer par leur propre moyen.

Depuis juillet 2015, le département a mis en place deux services : le transport à la demande qui fonctionne sur le secteur le mercredi, ainsi qu' « Accès sept » qui permet aux personnes reconnues à plus de 80% de bénéficier d'un transport aux horaires souhaitées (le mercredi et le vendredi). Ces services permettent de se déplacer sur le secteur de la montagne mais aussi de rejoindre Langogne et le Puy en Velay.

Une des conséquences de la maladie psychique est souvent l'isolement, ainsi, une des missions du SAVS est de le prévenir et de le réduire. Si la situation est favorable un travail en lien avec les familles des usagers est nécessaire.

Toujours dans un souci de création/maintien de lien social, Le SAVS oriente vers des structures compétentes telles le GEM (ouverture à Langogne en 2015), l'accueil de jour du CMP et amène la personne à participer à des événements présents sur le plateau ardéchois (fête foraine/ théâtre.)

## IV - LES MOYENS

### a) Le personnel

En 2015, à Privas, le service fonctionne avec 2.86 EQTP répartie de la façon suivante :

- 2 conseillères en Economie Sociale et Familiale, soit 2 EQTP
- 1 éducateur spécialisé à temps partiel, soit 0.86 EQTP

Au 1<sup>er</sup> novembre 2015, la répartition du travail est modifiée suite à une reprise d'un congé parentale à temps partiel soit 0.50%.

le service a fonctionné de telle sorte :

- 2 éducateurs spécialisés, soit 1.36 EQTP
- 2 conseillères en Economie Sociale et Familiale, soit 1.50 EQTP

Le SAVS de Coucouron fonctionne avec 1 EQTP soit :

- 1 CESF à temps partiel (reprise d'un congé parental à 50%), soit 0.50 EQTP
- 1 Assistante Sociale (CDD de remplacement), soit 0.50 EQTP

Le SAVS de Lavilledieu fonctionne avec 1 EQTP soit :

- 1 Educateur Spécialisé à temps complet

Depuis 2013, les SAVS sont animés par un Chef de Service à hauteur de 50 % de son temps de travail.

### b) Les locaux

#### SAVS Privas :

Le bureau principal du SAVS est au pôle social de l'APATPH situé au 1 rue André Philip - 07000 PRIVAS.

Ces locaux se trouvent juste à côté de la résidence accueil. Cette mitoyenneté est une véritable valeur ajoutée au projet pédagogique de la résidence. Aussi l'accompagnement SAVS auprès des usagers de la résidence accueil demande un présentiel plus important au regard de leur fragilité. Cette proximité permet d'assurer un accompagnement adapté et offre une meilleure disponibilité. Le fait que les bureaux du SAVS

soient à côté de la résidence accueil permet aux usagers de passer plus régulièrement dans des moments informels et de faciliter le lien de confiance.

Sur Annonay, les bureaux ont été rendus en novembre 2015. Pour l'année à venir, différentes conventions seront signées, notamment avec l'IME d'Annonay qui mettra à disposition un bureau le lundi, le SESSAD d'Annonay, un bureau le vendredi. Une troisième convention devrait être signée avec les Centres Médico Sociaux de Guilhaud Granges, Le Cheylard et Lamastre afin de pouvoir recevoir les jeunes de ces secteurs et accompagnés par le dispositif Trajectoires 07 (*conventions signées en 2016*)

### **SAVS Lavilledieu :**

Le bureau est situé au même endroit qu'au pôle administratif sis 310 chemin des Roquelles, dans la zone artisanale. Il est à proximité de l'ESAT ce qui facilite les échanges avec le secteur travail.

### **SAVS Coucouron :**

Le SAVS de Coucouron est implanté au Plot de la Laoune, à proximité de l'ESAT- Annexe de Coucouron et de la résidence accueil Montarem. Cet emplacement crée une dynamique dans une prise en charge globale de l'utilisateur. Toutefois les locaux étant excentrés du village, ceci nécessite de nombreux accompagnements vers les services administratifs, les lieux de soins ainsi que des commerces.

#### **c) Les supports/outils**

A ce jour, les documents utilisés par le SAVS sont les suivants :

- La **plaquette** afin de présenter aux personnes et aux partenaires le SAVS.
- Le **dossier de candidature** dans lequel est présenté la personne, sa situation et sa demande, afin de la présenter à la commission SAVS.
- Le **livret d'accueil** est remis à la personne lors de son entrée. En annexe se trouve le **règlement de fonctionnement**, un document qui permet de contractualiser l'accompagnement.
- Une **fiche d'évaluation** afin de mettre en avant les besoins et les axes d'accompagnement nécessaires.
- Le **projet individuel d'accompagnement** qui se définit comme une démarche dynamique d'accompagnement adaptée à l'utilisateur, proposée par le SAVS, issue d'un compromis entre ses besoins *et attentes et le projet d'établissement ou de service*. Le projet personnalisé est co-élaboré avec l'utilisateur, si nécessaire avec l'aide de son représentant légal. L'utilisateur est ensuite étroitement associé à sa mise en œuvre et à son évaluation. Il prend la forme d'un document de référence écrit non contractuel, évolutif et révisable, précisant des objectifs à atteindre, des actions à entreprendre, des moyens à mobiliser, des échéances, un ou des responsables pour sa mise en œuvre et des modalités d'évaluation. Il est réalisé dans les 6 mois à l'entrée sur le SAVS puis révisé tous les ans ou dès que la situation évolue.
- Le **dossier unique** de la personne accompagnée par le SAVS se définit comme un lieu de recueil et de conservation des informations utiles (administratives et techniques) formalisées, organisées et actualisées.

La fonction du dossier est :

- assurer la mémoire des actions entreprises
- permettre le suivi et faciliter la compréhension du parcours social de la personne.

Une même constitution des dossiers des usagers permet de poursuivre l'accompagnement même en cas d'absence du travailleur social référent. Les usagers ainsi que leurs représentants légaux peuvent demander un accès à leur dossier.

- Les **dossiers thématiques** réunissant des informations et des outils en fonction des différents axes d'accompagnement (ex : budget, logement, alimentation, santé, mobilité...)

#### ➤ Les fiches signalement maltraitance

La maltraitance se définit comme : « Toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation y compris la violence sexuelle. La personne maltraitée est celle qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique. »

Les personnes en situation de handicap sont considérées comme des personnes vulnérables, il est donc indispensable pour le SAVS qui les accueille de disposer d'un protocole de signalement de maltraitance.

- Les **fiches signalement d'événements indésirables** qui viennent acter un événement marquant pour l'utilisateur ou entre plusieurs usagers ou encore pour un professionnel. Elles permettent qu'une attention particulière soit faite sur ces événements et qu'une réflexion transversale soit menée autour de la proposition de solution.

- Les **fiches traitements des réclamations** destinées aux usagers, les familles, les partenaires mais aussi aux salariées du SAVS.

- L'**enquête de satisfaction** afin de recueillir le niveau de satisfaction des usagers en vue d'améliorer la qualité des accompagnements proposés.

### L'EVALUATION / PLAN AMELIORATION

La loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale soumet les SAVS à une législation spécifique en matière d'évaluation et d'amélioration continue des activités de la qualité des prestations. L'évaluation des activités a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations pour les usagers. Elle aidera à adapter le fonctionnement du service et des pratiques des professionnels aux spécificités, aux attentes et aux besoins des usagers dans le cadre des missions et des contraintes qui lui sont imposées.

Lors de l'évaluation interne de 2012, un plan d'amélioration a été défini. Ensuite, l'évaluation externe de 2014, réalisée par OPTTEAMIZ (*organisme externe habilitée par l'ANESM*) est venue ancrer les services dans une démarche qualité. 2015, aura été dans cette continuité.

#### d) Les rencontres SAVS

- Les **réunions sociales** mensuelles réunissent les travailleurs sociaux des SAVS APATPH (Lavilledieu, Coucouron, Privas) et la chef de service. C'est un temps d'échanges autour des situations et sur les généralités de fonctionnement. Ce temps est nécessaire au vue de la dispersion géographique des différents SAVS. Il est important que le travailleur social ne soit pas isolé. Il s'agit d'un travail d'accompagnement où le référent est seul dans son positionnement face à l'utilisateur.

- La **commission SAVS** est composée des travailleurs sociaux des SAVS et de la chef de service. Il s'agit d'une concertation autour des différentes candidatures. Cette commission valide ou non l'entrée de la personne dans le service. Elle vérifie si le SAVS est bien adapté et propose des axes d'accompagnement. Dans le cas où un refus est acté, elle propose des solutions aux personnes et les réoriente vers les services adaptés.

- Les **rencontres autour du plan d'amélioration** réunissent les travailleurs sociaux des SAVS et la chef de service. Dans la continuité du travail réalisé, l'année 2015 fut consacrée à l'amélioration des outils.

- Les **réunions Analyse de la Pratique Professionnelle** : en 2015 les réunions d'Analyse de la Pratique n'ont pas été reconduites. Pourtant ces réunions sont nécessaires à la bonne pratique professionnelle. Elles permettent aux professionnels d'apporter un éclairage et de réfléchir sur leurs pratiques et leurs conséquences auprès des usagers. En 2016, ces réunions devraient être remises en place.

- Des **réunions SAVS/RA** ont lieu une fois tous les quinze jours afin d'échanger sur les situations des résidents accompagnés par le SAVS.

#### e) Le véhicule

Le véhicule mis à disposition au SAVS est indispensable. Il permet d'accompagner les personnes lorsque cela se révèle nécessaire, de se rendre aux rencontres avec les collègues ou avec les partenaires.

49 870 Kilomètres ont été parcourus, pour l'ensemble des SAVS, au cours de l'année 2015.

### V - LES PRIORITÉS POUR L'ANNÉE A VENIR

- Continuer à développer le réseau partenarial
- Continuer le travail sur le plan d'amélioration
- Remettre en place les séances d'analyse de la pratique professionnelle
- Améliorer la formation des professionnels (connaissance de la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiatriques...).
- Expérimenter et ajuster les outils

### B - LES RESIDENCES ACCUEIL DE COUCOURON ET PRIVAS

#### RAPPEL DU CADRE DE LA MISSION

La résidence accueil, comme la pension de famille, est une modalité de résidence sociale, clairement inscrite dans le logement social et relevant du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH). Elle s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offre un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Ce dispositif tente de s'adapter aux besoins d'un public spécifique, personne en situation d'exclusion lourde, fragilisée et handicapée par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long court, dont l'état est suffisamment stabilisé pour permettre une vie semi-collective, jusqu'alors accueilli en maison relais ou autres structures d'accueil.

La résidence accueil s'adresse à des personnes qui ne peuvent accéder et se maintenir durablement dans un logement ordinaire.

Grâce à un logement et l'accès à un collectif, l'objectif de la résidence accueil est de permettre aux personnes logées une « réadaptation à la vie sociale dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté ».

### LE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement des deux structures a continué à évoluer sur les deux sites. D'une part, avec l'arrivée d'un hôte supplémentaire embauché fin 2014 sur PRIVAS, et d'autre part, avec le démarrage de l'auto évaluation en juin 2015.

Dès le début de l'année, des réunions mensuelles communes aux deux sites ont été mises en place en présence des responsables du pôle logement et du pôle social afin de favoriser les échanges, influencer une dynamique d'équipe, apprécier la spécificité des deux sites et faciliter la coordination.

Ces temps de réunion ont ainsi permis une appropriation progressive du travail exigé par l'auto évaluation sur trois axes métier : accueillir, loger et accompagner.

## L'auto évaluation interne

Une réunion de travail en équipe pluridisciplinaire s'est tenue le premier jeudi de chaque mois, le même jour que la réunion mensuelle Pôle logement/résidences accueil. Ce choix a été retenu car la difficulté était de réunir tout le monde, en tenant compte des disponibilités de chacun et du fonctionnement des services. C'est pourquoi, chacun des acteurs a dû travailler sur le référentiel sur l'axe métier et les items qui lui étaient destinés, de façon individuelle ou en binôme pour pouvoir respecter l'échéance d'aujourd'hui. Les séances de travail en équipe se sont donc déclinées par des temps de restitution, d'échange et d'appropriation et de validation.

Le choix a été fait de proposer une cotation et de la définir afin d'avoir la même compréhension des attendus d'une démarche qualité et de mesurer plus facilement les améliorations à réaliser.

### Cotation des items retenue :

- A : Pratique formalisée par une procédure, connue et partagée de tous
- B : Pratique non formalisée par une procédure, mais écrite, connue et partagée de tous
- C : Pratique non formalisée, orale, connue et partagée de tous
- D : Pratique non formalisée, orale, non connue et non partagée de tous

Après avoir répondu aux 90 questions évaluatives des trois axes métiers « Accueillir, Loger, Accompagner », nous avons proposé une cotation.

**ACCUEILLIR** : 19 réponses dont 2 A ; 9 B ; 7 C ; 1 D. Cette cotation met en évidence l'absence de procédures formelles mais toutes les pratiques sont connues et partagées de tous.

**LOGGER** : 52 réponses dont 24 A ; 19 B ; 7 C ; 1 D et un vide (Une évaluation du coût des réparations est faite avec le résident, sur la base d'un barème connu). Cette cotation met en évidence le respect des normes (A et B) de la réglementation (gestion des résidences, des services communs et la gestion locative), l'absence de formalisation de la gestion de la concertation avec les résidents

**ACCOMPAGNER** : 19 réponses dont 1 A ; 6 B ; 11 C ; 1 D. Cette cotation met en évidence l'absence de formalisation sur cet axe métier notamment concernant le projet social ou projet de la structure même si il est connu et partagé ainsi que l'information, la médiation et l'orientation des résidents qui se réalise concrètement.

Pour 2016 un travail important de formalisation devra se réaliser afin de définir et préserver une posture professionnelle.

## L'EQUIPE

L'équipe est composée de:

- Un directeur représentant le gestionnaire
- Un adjoint des services économiques du pôle logement
- Un chef de service social (1/2 ETP)
- 3 hôtes (2 ETP Privas et 1 ETP Coucouron)

Viennent se greffer les intervenants du SAVS rattachés aux deux structures, ainsi que les membres des commissions d'admission et de suivi qui contribuent également aux bons fonctionnements des missions des résidences accueil.

## Le rôle du chef de service

Il gère les demandes orientées par le SIAO jusqu'à l'accueil des personnes et intervient dans toute décision, échange ou réflexion relevant du fonctionnement de la résidence accueil.

- Il garantit le bon fonctionnement de la résidence accueil et organise le service de façon à répondre qualitativement à la mission du dispositif (réunion d'équipe, réunion transversale, mise en place d'outils dans une démarche qualité).
- Il co-anime et prépare les commissions d'admission et de suivi.
- Il définit et garantit le cadre d'intervention des hôtes auprès des résidents.

## Le rôle de l'adjoint des services économiques du pôle logement

Dès lors qu'une admission est possible, les contacts et les éléments administratifs sont transmis à l'Adjoint des services économiques du Pôle logement qui gère alors, avec les hôtes, la gestion locative (titre d'occupation, état des lieux...), il en est de même lors d'un départ. L'adjoint des services économiques du pôle logement gère, avec les hôtes et le service technique ou les entreprises en cas de nécessité, les problèmes techniques et réparations et coordonne le suivi des systèmes de sécurité réglementaires rattachés aux résidences accueil.

## Le rôle des hôtes

Les hôtes occupent une place importante sur tous les « axes métiers » : accueillir, loger et accompagner. C'est sur eux que repose en général, la coordination entre les résidents et les services internes et externes à la structure.

De même, il dépend d'eux, l'animation du collectif, la veille et les alertes auprès des résidents pour les amener à se saisir des services proposés et trouver, à occuper une place, réapprendre à exister individuellement et vivre avec les autres dans la société.

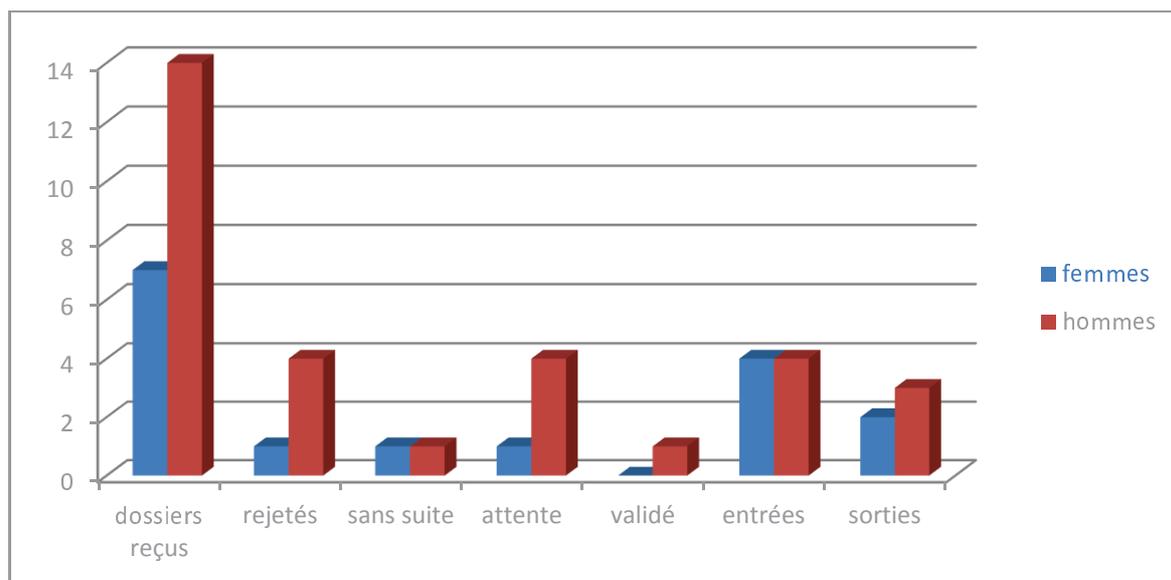
L'intervention de l'hôte se fait en lien avec les partenaires intervenant auprès des résidents, elle fluctue donc en fonction du degré d'étayage mis en place autour de la personne.

On constate un besoin et une nécessité à ce que les hôtes bénéficient d'une analyse de la pratique de façon régulière. La proximité avec les résidents, la quotidienneté des résidents et du collectif demandent beaucoup d'attention, de vigilance qui viennent parfois peser sur la pratique et la posture. Une prise de distance, un regard sur sa pratique permet généralement des réajustements et un apaisement général.

## L'ADMISSION

	2014	2015
Nombre de dossiers reçus	22	21
Nombre de dossiers sans suite	4	3
Nombre d'entretiens d'admission	18	13
Nombre de dossiers validés en commission	9	7
Nombre de dossiers non validés	7	4
Nombre de rétractations du demandeur	2	5
Nombre d'entrées	7	8
Nombre de sorties	5	5
Dossiers en attente d'accueil	2	1

## La répartition hommes/femmes



Les entrées présentent cette année un équilibre hommes/femmes, deuxième critère retenu dans les commissions d'admission, les premiers étant le profil et l'état stabilisé de la personne. La mixité hommes/femmes est un élément qui contribue largement à l'équilibre de la vie collective, dans sa globalité, des résidences accueil.

On constate un certain équilibre entre 2014 et 2015, sauf pour le nombre d'entretiens de pré admission qui a diminué par rapport au nombre de dossiers reçus. Pour 3 dossiers il n'y a aucune suite du service instructeur ou du demandeur. Cela correspond souvent à des demandes qui viennent d'autres départements ou de partenaires qui ne sont pas encore inscrits dans le réseau.

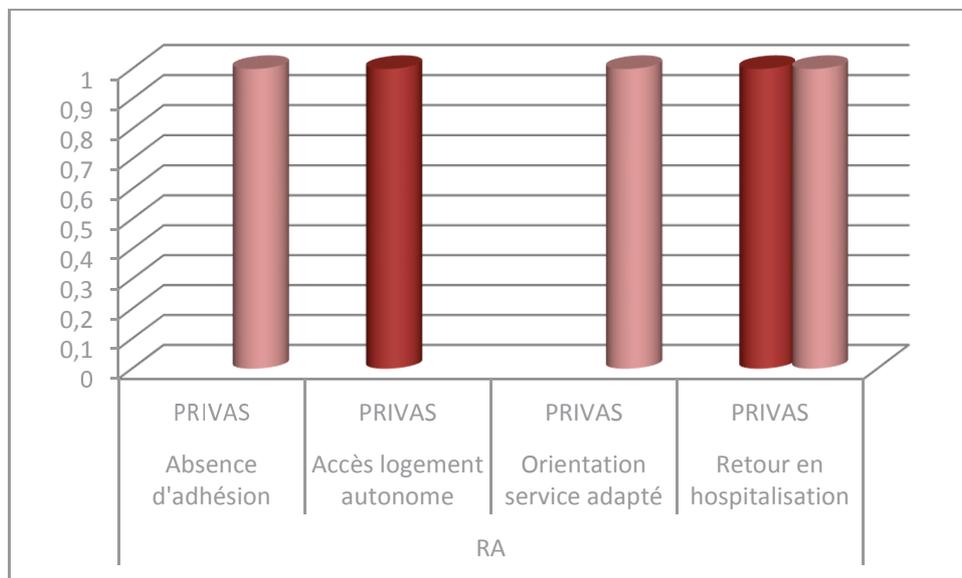
Concernant les désistements, il s'agit de dossiers pour lesquels un contact a été pris avec le service instructeur et le désistement acté de façon orale ou écrite (mail ou courrier) avec ou non consentement de la personne du fait de son absence.

## Les entrées et les sorties

Le nombre des entrées s'équilibre avec le nombre de sorties du fait d'une file active en attente. Cette file active reste raisonnable et se régule facilement grâce au lien de proximité tissé avec le SIAO. La communication régulière au cours de l'année 2015 avec le SIAO a permis une meilleure connaissance du fonctionnement des structures, de part et d'autre, et d'ajuster la gestion des demandes en attente. Ainsi des demandes en attente de la résidence accueil, peuvent être orientées sur des dispositifs temporaires intermédiaires. Cette démarche peut venir confirmer ou infirmer le projet d'intégrer la résidence accueil.

### RESIDENCE ACCUEIL DE PRIVAS

On comptabilise 5 sorties (2 femmes et 3 hommes) et 7 entrées (3 femmes et 4 hommes).



Sorties : 2 vers un logement autonome parc public et parc privé, 2 personnes sont de nouveau hospitalisées en service psychiatrique dans l'attente d'une place sur un dispositif plus adapté, 1 personne a intégré un appartement thérapeutique, 1 personne est partie sans préavis.

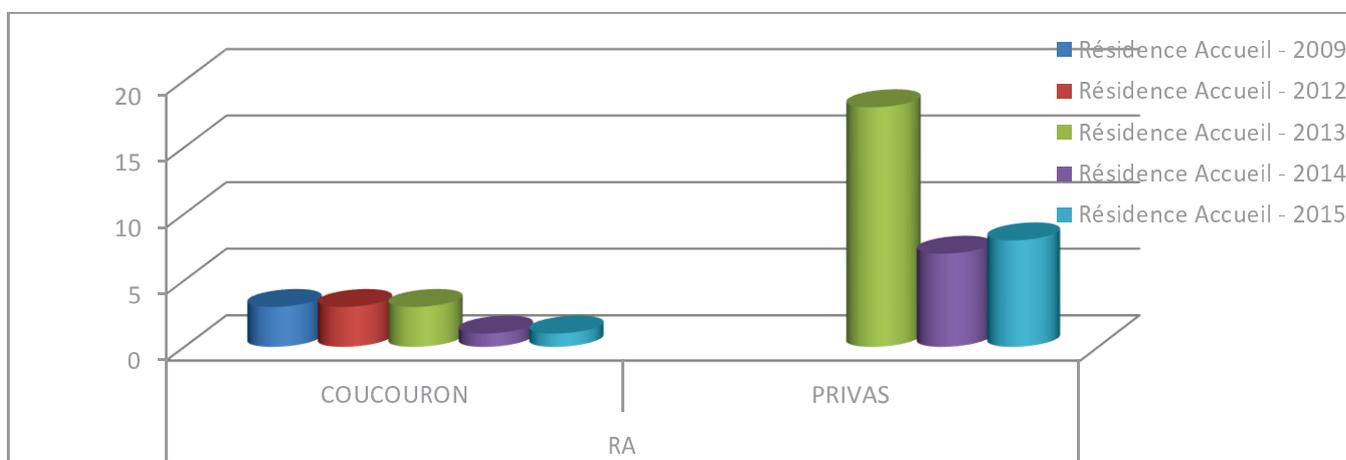
Les entrées : 3 personnes ont été orientées par l'hôpital psychiatrique Sainte-Marie de PRIVAS, 2 personnes ont été orientées par des CHRS et 1 personne a quitté une pension de famille de Privas pour intégrer notre résidence accueil.

Pour une personne sortant de plusieurs années d'hospitalisation, un accueil progressif a été mis en place. Elle a intégré la résidence accueil fin mai 2015 en alternant le logement et l'hospitalisation. Elle occupe aujourd'hui quotidiennement son logement et bénéficie toujours de soins ambulatoires.

### RESIDENCE ACCUEIL DE COUCOURON

Depuis fin mai 2015 la résidence accueil a un taux d'occupation de 100%. Le turn-over est faible. La localisation géographique particulièrement isolée en est la principale cause. Nous ne recensons aucune sortie en 2015.

### LE TEMPS DE PRESENCE



## La commission d'admission et de suivi

La commission d'admission et de suivi est distincte pour les deux résidences accueil. Cela tient du fait de la sectorisation de la psychiatrie. Ainsi ce sont les acteurs du secteur d'implantation des résidences Accueil, externes à la structure gestionnaire, qui se greffent à l'équipe de la résidence accueil. Seuls, le directeur de l'association représentant le gestionnaire, le chef de service social et la représentante de la DDCSPP sont présents aux commissions d'admission et de suivi des deux sites.

Le rythme des commissions est le même pour les deux structures, environ toutes les 6 à 8 semaines. On comptabilise en moyenne 6 commissions pour l'année 2015 sur PRIVAS.

Les commissions ont le même déroulé : étude des demandes si le volet social et le volet médical sont réunis, point sur les entrées/sorties, activité du collectif et suivi des résidents. Cependant, elles sont régulées par le nombre de résidents et des demandes et des sorties. La commission de COUCOURON avec 10 résidents et peu de demandes et de mouvements permet une étude plus approfondie des situations et des suivis, ce qui vient compenser l'éloignement géographique et ce que cela peut impliquer en termes de prise en charge en soins psychiatriques. La commission de PRIVAS avec 19 résidents, un flux et des demandes plus nombreuses, prend une autre forme car elle bénéficie aussi de la proximité du soin.

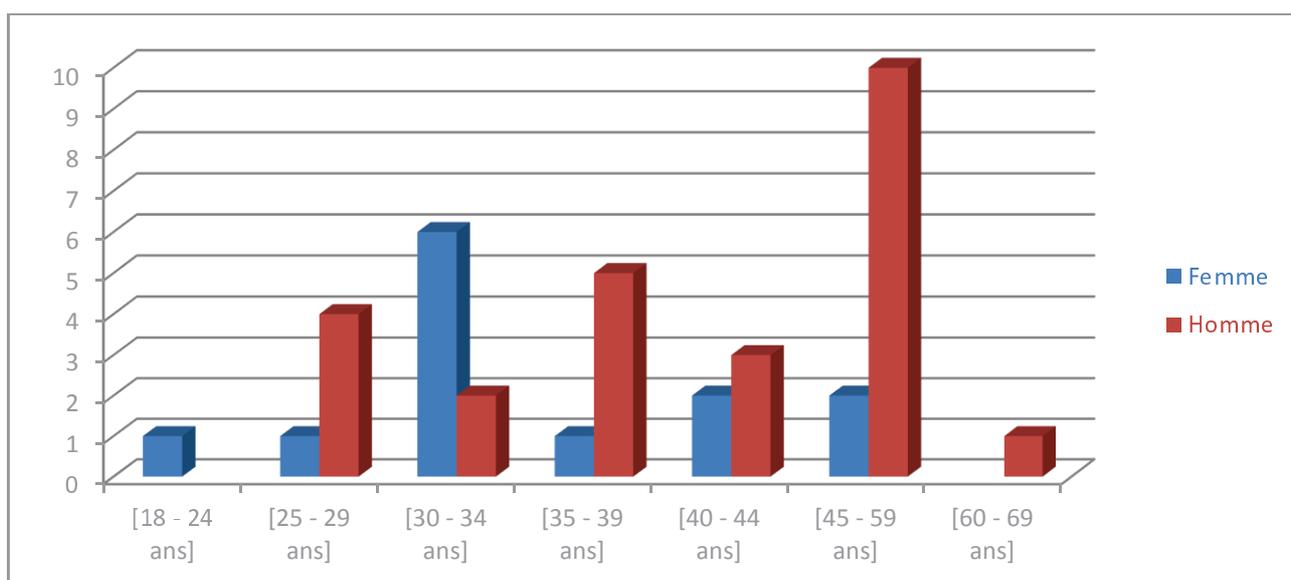
Une des spécificités du site de PRIVAS est la possibilité d'accueillir de façon progressive des personnes sortant de longues années d'hospitalisation. Cela permet aux personnes de se réapproprier la vie dans un logement à leur rythme et surtout de les rassurer. Le rythme de la progression est défini et limité : l'objectif est l'occupation quotidienne du logement et le maintien aux soins lorsqu'il s'avère nécessaire.

## Le public accueilli

De façon récurrente les hommes sont majoritairement présents. Sur 21 dossiers, nous avons étudié 7 demandes émanant de femmes et 14 d'hommes, soit 2/3 de la population.

Au 31 décembre, 10 logements sur 29 sont occupés par des femmes, soit 34.48%.

### NOMBRE TOTAL DE PERSONNES PAR TRANCHES D'AGE ET PAR SEXE - ANNEE 2015

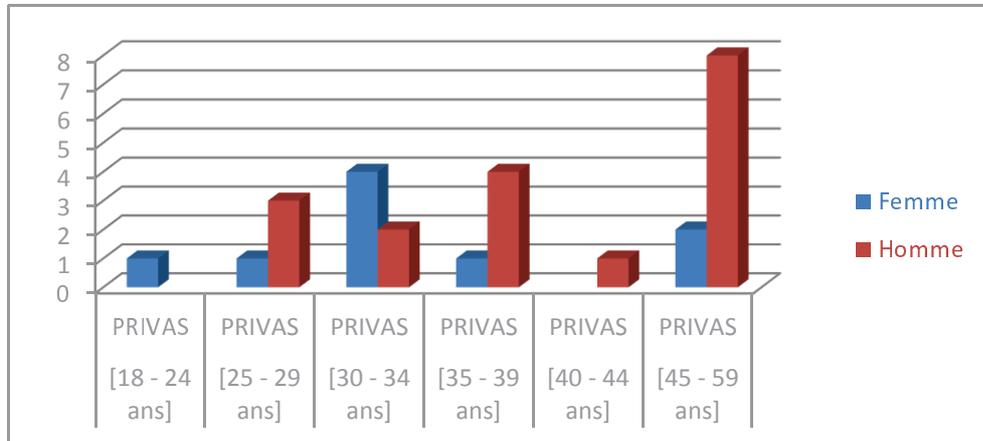


Les données présentées sur ce graphique tiennent compte du flux « entrées / sorties » 8 entrées et 6 sorties soit 35 personnes ont transité sur les deux résidences accueil au cours de l'année 2015.

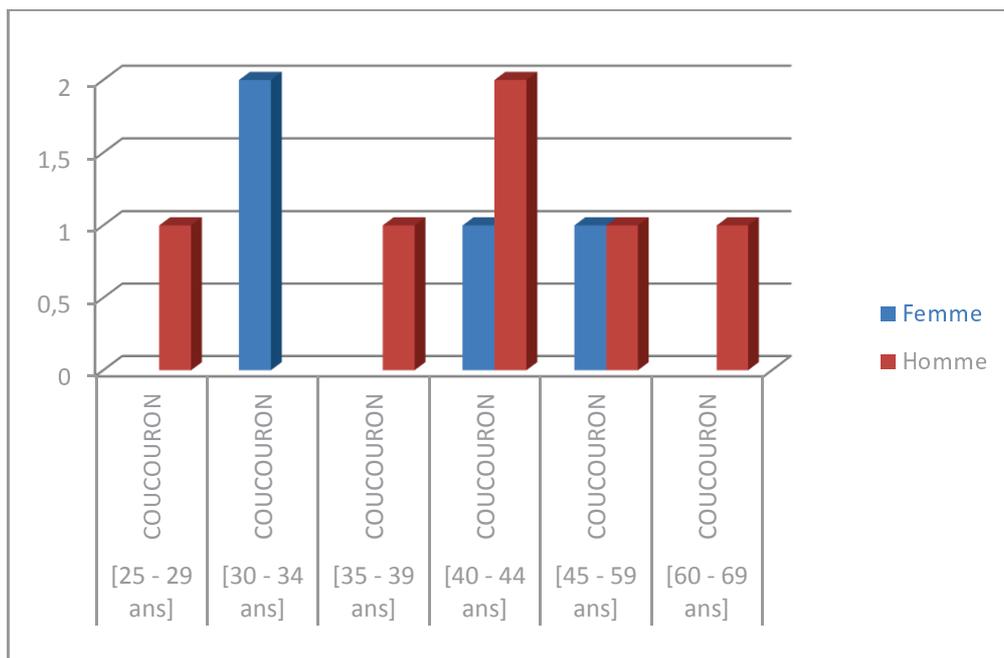
## L'âge des résidents

Les hommes de la tranche d'âge 45-59 ans représentent une majorité à hauteur de 40% du nombre d'hommes accueillis, alors que pour les femmes, il s'agit de la tranche d'âge 30-34 ans représentant 46% des femmes accueillies sur les deux sites.

### PRIVAS

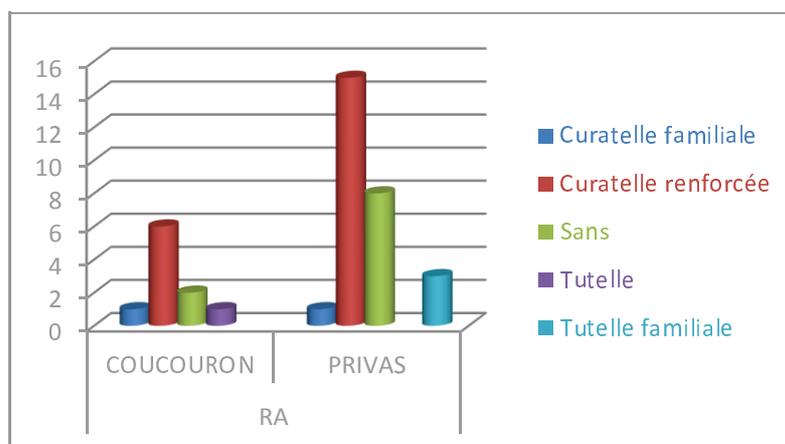
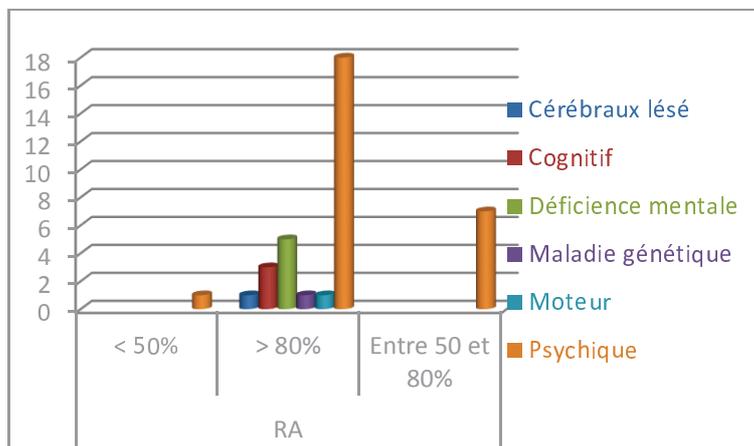


### COUCOURON



## La situation des résidents

L'entrée en résidence accueil ne nécessite pas une orientation de la MDPH, mais quasiment toutes les demandes qui sont étudiées présentent une reconnaissance de la MDPH. 29 personnes sur 37 ont un taux supérieur à 80%. 15 personnes travaillent en ESAT (8 à COUCOURON et 7 à PRIVAS), encore un élément qui vient expliquer les variantes dans le fonctionnement des deux structures.



## II - LE QUOTIDIEN SUR LES RESIDENCES ACCUEIL

### Le collectif de la résidence accueil de Privas :

Le collectif de la Résidence-Accueil a pour objectif de permettre aux résidents de créer du lien social et rompre l'isolement au travers de temps de convivialité et d'animation. Le collectif est ouvert du Lundi au Samedi avec une plage horaire d'ouverture de 09h à 19h sauf pour le Samedi de 09h à 16h.

L'objectif de 2015 a été de faire prendre conscience aux résidents de la possibilité pour eux de venir chercher à combler des lacunes dans le domaine social, relationnel, citoyen et culinaire également. De découvrir, également, des plaisirs, de la satisfaction, à faire confiance et se faire confiance et à réaliser pour eux mais aussi pour les autres. En ayant un rôle d'acteur et non de simple spectateur, dans les aspects de la vie quotidienne, choix et préparation des repas, entretien du collectif, discussions et mise en place de projets collectif ou individuel, discussion autour de l'actualité. Nous essayons de faire prendre conscience aux résidents, avec plus ou moins de concrétisation, qu'ils ont un rôle actif à tenir et de ne plus être dans une forme d'attente, de laisser faire ou que cela soit fait pour eux.

-Les réunions des résidents se tiennent par étage (6 logements/étage) tous les mardis en alternance, ce qui représente une réunion d'étage et par mois. Ces temps de réunion facilitent les échanges entre « voisins de palier », permet une intégration plus aisée et moins stressante pour les nouveaux résidents. L'hôte fait le lien entre chaque réunion.

-Les temps de convivialité permettent de repérer, corriger et améliorer les difficultés de communication et de comportement qui se traduisent parfois par des comportements ou langages inadaptés. Un des objectifs de la Résidence-Accueil de Privas est de retrouver une « place citoyenne », et cela passe par l'intégration et l'usage de codes sociaux respectueux.

-Les repas collectifs ont une fréquentation assez régulière (environ de 7 à 10 résidents). Ces repas collectifs sont organisés pour que les résidents soumettent des propositions de repas ou de thème (repas autour du monde et repas découverte de nos régions). Les résidents confectionnent les repas avec l'assistance des hôtes présents si nécessaire et participent au nettoyage de la salle. Ces temps permettent aux résidents de trouver une place au sein de la Résidence-Accueil, de faire pour eux et pour les autres, de retrouver du plaisir à table et de comprendre la nécessité du respect aux règles de vie en collectivité et du respect à l'autre pour être soi-même respecter.

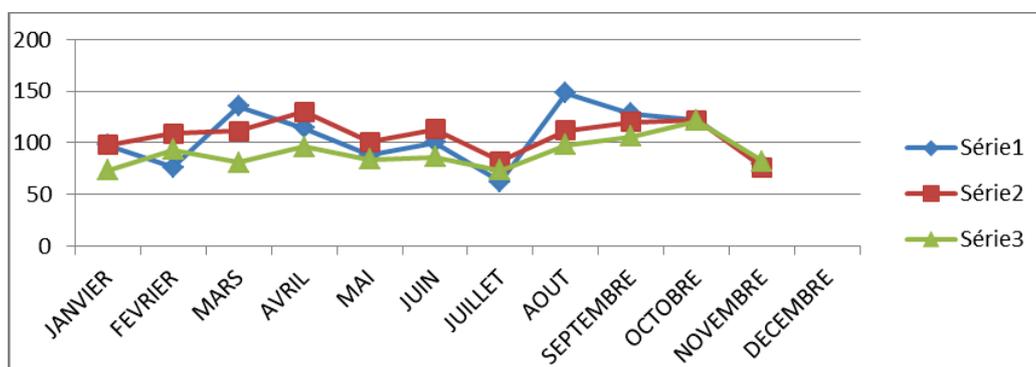
-Les activités ont pour objectifs de réunir des personnes, de leur proposer un moment d'échange, de partage et de prise d'autonomie. Il ne s'agit pas de palier à l'ennui mais de permettre aux résidents de se retrouver en situation active et participative et de pouvoir envisager par la suite de les emmener à s'inscrire sur des activités extérieures.

-La présence quasi-quotidienne d'un hôte à un rôle rassurant pour bon nombre de résidents. Au travers de cette présence rassurante, les résidents peuvent trouver plus de facilité à demander une aide, un soutien, une orientation dans leurs questionnements, tant que morale, que de soins ou professionnel. Les hôtes ont également le rôle d'accompagner les résidents qu'ils le souhaitent dans l'investissement, l'entretien de leur logement et de réussir à si maintenir le plus sereinement possible. La relation des hôtes avec les résidents permettent une détection, une appréciation de situation difficilement gérable par le résident. Ce qui permet à l'hôte d'informer les intervenants sociaux, éducatifs et/ou de soins interne et/ou externe afin de coordonnées la prise en charge du résident nécessitant une veille, une intervention ou une orientation la plus juste.

## LA FREQUENTATION DU COLLECTIF

	Passage 10h/12h	Passage 14h/16	Passage 16h/19
JANVIER	98	98	73
FEVRIER	76	109	93
MARS	135	111	81
AVRIL	114	130	96
MAI	88	101	84
JUIN	100	113	86
JUILLET	62	82	73
AOUT	148	112	98
SEPTEMBRE	128	120	106
OCTOBRE	122	122	121
NOVEMBRE	79	76	82
DECEMBRE	103	109	79
TOTAL	1253	1283	1072

Résidence accueil de PRIVAS



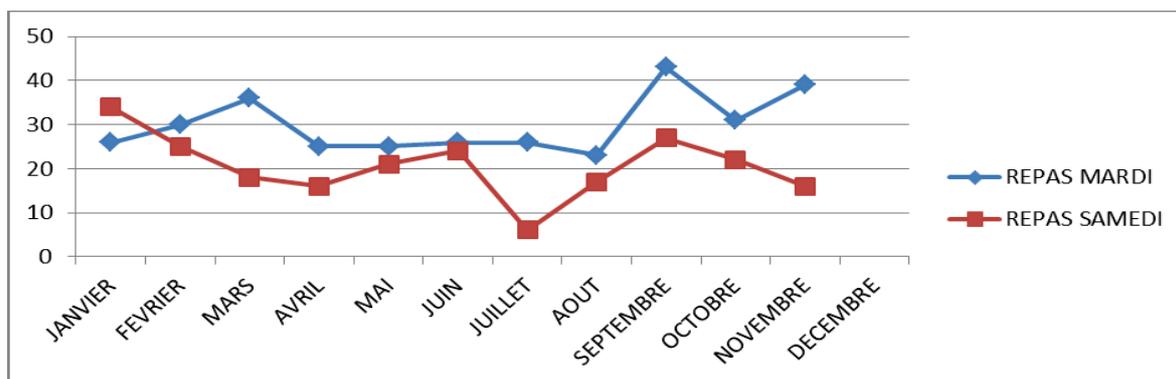
**Série 1 = Passage : 10h-12h**   **Série 2 = Passage : 14h-16h**   **Série 3 = Passage : 16h-19h**

On ne peut que constater l'activité que génère le collectif, sur ces différentes plages horaires. Des activités conviviales, telles que les repas, ont une incidence sur le flux des passages. 8 personnes sur 19 travaillent à l'ESAT, 11 personnes sont présentes quotidiennement et investissent le collectif.

## LA PARTICIPATION AUX REPAS

	REPAS MARDI	REPAS SAMEDI
JANVIER	26	34
FEVRIER	30	25
MARS	36	18
AVRIL	25	16
MAI	25	21
JUIN	26	24
JUILLET	26	6
AOUT	23	17
SEPTEMBRE	43	27
OCTOBRE	31	22
NOVEMBRE	39	16
DECEMBRE	41	8
TOTAL	371	234

Résidence accueil de PRIVAS



Le graphique montre que les repas du samedi sont moins bien fréquentés que le repas du mardi. Le collectif a été fermé, sur l'année 2015, 11 fois le samedi et 4 fois le mardi. Les fermetures sont liées généralement par les vacances des hôtes, des jours fériés sur ces jours précis, ou beaucoup plus rarement due à l'absence de participation des résidents.

### Le collectif à Coucouron :

Le collectif de la résidence a pour objet de permettre aux résidents de créer du lien social et rompre l'isolement, au travers de temps de convivialité et d'animation.

La présence de l'hôte 5 jours par semaine permet d'animer ce collectif. Il accompagne les usagers dans une entente cordiale pour plus de partage et de respect au sein de la résidence accueil. L'hôte accueille les nouveaux résidents afin qu'ils puissent trouver leur place au sein du groupe déjà constitué. Il a aussi pour rôle d'amener le résident à plus de contact extérieur en vue de l'aider à retrouver une place de citoyen dans la société.

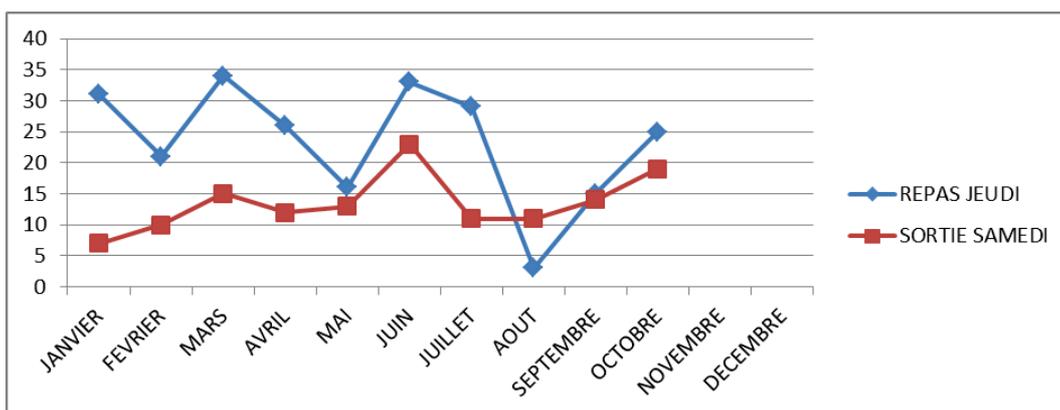
Aussi l'hôte anime une réunion hebdomadaire afin de proposer un espace de parole entre voisins sur la vie au sein de la résidence accueil. C'est aussi un moment où les résidents réfléchissent de façon collective à des projets, des sorties.

### Activités menées en 2015 :

- Activités à la résidence accueille « la cuisine » et les repas collectifs
- Les sorties « magasins » et « restaurants » très demandées par les résidents au regard de leur isolement géographique.
- Le concert organisé en juillet
- Halloween avec la sortie déguisée et la distribution de bonbons aux enfants, la confection du repas spécial halloween.
- Depuis décembre l'accompagnement à des cours de country pour 3 résidents où ils se révèlent et s'intègrent. C'est un lieu de sociabilisation sur le plateau ardéchois.

	REPAS JEUDI	SORTIE SAMEDI
JANVIER	31	7
FEVRIER	21	10
MARS	34	15
AVRIL	26	12
MAI	16	13
JUIN	33	23
JUILLET	29	11
AOUT	3	11
SEPTEMBRE	15	14
OCTOBRE	25	19
NOVEMBRE		
DECEMBRE		
<b>TOTAL</b>	<b>233</b>	<b>135</b>

### Résidence accueil de COUCOURON



A COUCOURON, on remarque également une baisse des fréquentations le samedi. On comptabilise 5 jeudis où le repas ne s'est pas organisé et 6 samedis. Les fermetures sont les mêmes qu'à PRIVAS.

# OBJECTIFS ET PROJETS 2016

## PLAN D'AMELIORATION RETENU POUR 2016

Réactualisation de la plaquette de présentation des résidences accueil  
Amorcer l'écriture du projet social et livret d'accueil  
Ecriture des procédures de l'état des éléments composant le logement : outils de maintenance/  
réclamations/ suivi et délai de réponse  
Réécrire les procédures d'admission.  
Amorcer l'écriture du livret d'accueil

## PROJETS DES RESIDENCES ACCUEIL

Le maintien d'un état d'esprit serein et apaisant au sein de la résidence accueil.  
La disponibilité des hôtes dans l'écoute, le soutien, l'accompagnement vers et dans le logement.  
Le maintien d'une recherche d'autonomie et de confiance en soi dans les différentes activités manuelles ainsi que dans le quotidien.

## INTERVENTION SOCIALE ESAT

Durant l'année 2015, la chef de service vient en soutien aux moniteurs d'ateliers sur le volet social de l'ESAT des sites de Lavilledieu et de Coucouron.

En 2015, on a comptabilisé 69 travailleurs ESAT accueillis sur les deux sites dont 6 entrées et 9 sorties. Le taux de remplissage fut optimal avec 100,01% soit 39,01 GRTH.

Le volet social de l'ESAT, par le biais de la chef de service, intervient sur les axes suivants :

- Réunions sociales et de fonctionnement
- Temps de régulation auprès des moniteurs
- Intervention auprès des usagers ESAT
- Participation au projet personnalisé individuel
- Gestion / rencontre « demande d'admission » et « demande de stage »
- Rencontres partenaires

L'évaluation externe (2014) et l'activation du plan d'amélioration ont permis de mettre en lumière l'intervention sociale au travers d'une pratique «bienveillante » déjà existante, par la formalisation. Il a également consolidé une équipe et créé une dynamique. Ce travail s'est poursuivi durant l'année 2015 dans le cadre d'une démarche qualité.

## **2. PÔLE LOGEMENT - Exposé de Mme Arlette LEJEUNE**

Le pôle logement s'est mis en place en septembre 2013 avec la création d'un poste et l'embauche d'un adjoint des services économiques. Cette organisation des services s'inscrit dans une dynamique de développement de l'association et répond à un besoin de gérer et centraliser toute l'activité immobilière de l'APATPH.

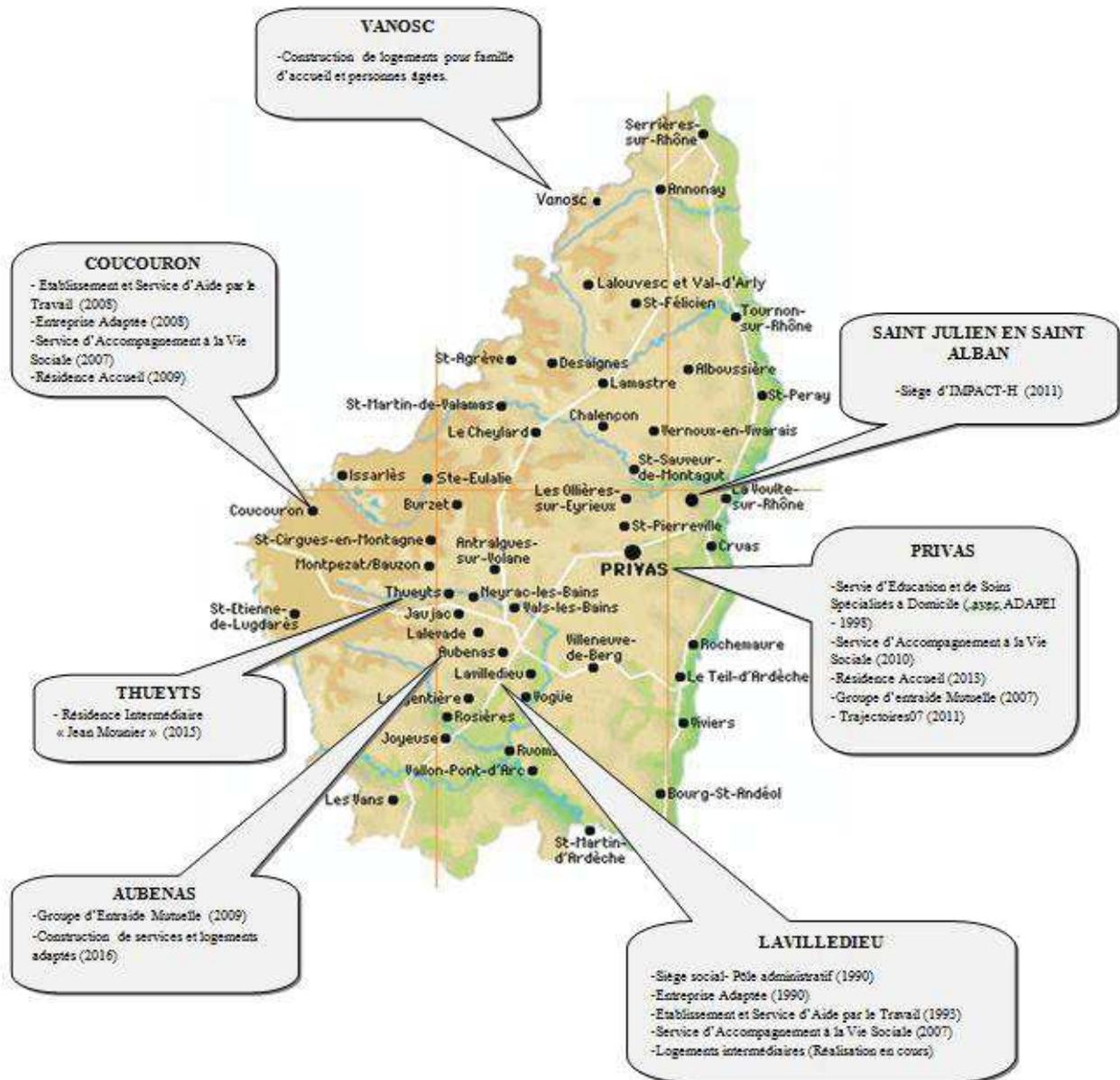
L'activité du pôle logement s'articule essentiellement autour du fonctionnement, de l'exploitation et du développement de l'immobilier de l'APATPH.

La priorité est donnée à la gestion des résidences sociales et intermédiaires.

Depuis septembre 2015, le pôle logement jouxte la résidence intermédiaire « Jean Mounier » à Thueys.

# I - PARC IMMOBILIER GERE PAR LE POLE LOGEMENT

## IMPLANTATION DE L'A.P.A.T.P.H. 2015



## 1) Etat des lieux :

### Commune de COUCOURON 07

Sur un même site, sont regroupés : l'annexe de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et du SAVS et la résidence accueil « Montarem... » .

La résidence accueil est une forme d'habitat adapté qui s'inscrit dans la perspective d'habitat durable. Elle participe, par une présence sécurisante et une animation, à l'insertion de personnes fragilisées, handicapées par des troubles psychiques.

La résidence accueil de Coucouron est une construction datant de 2008 :

- 10 logements privatifs ; 6 T1 et 4 T1bis (pourvus d'une chambre indépendante). Ces logements sont proposés meublés.
- Un espace de convivialité collectif
- Des bureaux
- Une laverie
- Le logement de l'hôte

### Commune de PRIVAS 07

La résidence accueil, regroupe sur un même lieu le pôle social de l'APATPH et une résidence accueil.

A l'image de la résidence de Coucouron, la résidence accueil est un dispositif de type « pension de famille » dédié aux personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques, dont l'état ne permet pas ou met en péril le maintien en logement autonome.

La résidence accueil de PRIVAS est une construction neuve de 4 étages, l'accès est sécurisé par un interphone-visiophone.

- 19 logements privatifs ; 13 T1', 6 T1 bis (pourvus d'une chambre indépendante). Ces logements sont proposés meublés.
- Un logement de fonction
- Un espace de convivialité collectif
- Un office avec réserve
- Une laverie à chaque étage (soit 3 sur l'ensemble du bâtiment)

Le pôle social se compose :

- De bureaux
- Une grande salle de réunion
- Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) occupe l'appartement du rez-de-chaussée de la résidence accueil (T3)

### Villa MONTJULIAU 07000 PRIVAS

Villa composée de 2 appartements indépendants, actuellement loués.

- F4 de 135 m2
- T2 de 50 m2

Sur 1 000 m2 de terrain clos

### Commune d'AUBENAS 07

- Villa de type T4 Chemin des Bastides abritant le GEM (groupe d'entraide mutuelle) d'Aubenas.

### Commune St JULIEN EN St ALBAN 07

- Un bâtiment de bureaux sur deux niveaux (500 m<sup>2</sup>), qui abrite depuis décembre 2011 IMPACT- H

## Commune de LAVILLEDIEU 07

- Un bâtiment de type villa abritant le pôle administratif
- Le bureau du SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), et une salle de réunion.

## Commune de THUEYTS 07

Au cœur du village, la résidence intermédiaire « Jean Mounier » regroupe sur un même lieu, des logements privatifs à destination de personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap et accueil familial.

- 13 logements privatifs T2
- Un logement famille d'accueil
- Des bureaux
- Une salle d'activité

## 2) PROJETS EN COURS

### Commune de LAVILLEDIEU 07

Sur un même lieu, construction de logements intermédiaires et accueil familial.

- 17 Logements privatifs ; 10 T1, 5 T2, 2 T3
- Un logement famille d'accueil
- Des bureaux
- Une salle d'activité

### Commune de VANOSC 07

Création d'un ensemble de logements d'accueil spécifiquement conçus pour un public de personnes âgées, ou en situation de handicap.

- 6 logements privatifs T2
- 2 logements famille d'accueil
- Une salle d'activité

### Commune d'AUBENAS 07

Construction d'une maison d'accueil pour le groupe d'Entraide Mutuelle d'Aubenas

- Espace communs en rez-de-chaussée
- Un logement privatif en étage accessible aux personnes à mobilité réduite

L'A.P.A.T.P.H. répond ainsi à son engagement de proposer aux G.E.M. des locaux accessibles.

## II - LE POLE LOGEMENT : Missions et activités

### 1) Rappel du cadre de la mission du responsable pôle logement

Depuis plus d'un an que le « responsable du pôle logement » est en place, sa mission s'inscrit dans une dynamique d'amélioration constante des mesures existantes et de celles à développer, en prenant en compte les projets de développement de l'APATPH.

La mission principale de l'adjoint des services économiques du pôle logement est d'assurer le fonctionnement, l'exploitation et le développement de l'immobilier de l'APATPH.

La maintenance des bâtiments, leur entretien et les impératifs de sécurité de tout le parc locatif, accompagné ou pas, (location de droit commun, résidences accueil, résidence intermédiaire), restent la priorité.

Il intervient sur l'ensemble du département, et particulièrement sur la partie logement du parc immobilier.

Après l'ouverture de la résidence accueil de Privas (2013), sa mission s'est centralisée sur le suivi de chantier et l'ouverture en septembre 2015 de la résidence intermédiaire « Jean Mounier » à Thueyts.

## 2) L'activité 2015

L'année 2015 fut particulièrement dynamique avec l'ouverture de la résidence « Jean Mounier » le 1<sup>er</sup> octobre et son inauguration le 16 octobre.

Rappel des spécificités de la résidence intermédiaire « Jean Mounier »

**Le projet « vieillir bien au village » est un ensemble de logements d'accueil, spécifiquement conçus pour un public de personnes âgées, avec comme action prioritaire le maintien de l'autonomie et la lutte contre l'isolement.**

- 13 logements privatifs T2
- Un logement famille d'accueil
- Des bureaux
- Une salle d'activité
- Un logement de fonction

Le rôle du pôle logement a trouvé là, tout son sens, dans la mise en place des différentes étapes afin d'accueillir les premiers locataires dès l'automne 2015.

### Les bâtiments :

- Suivi de la construction des bâtiments avec la réunion de chantier organisée tous les mercredis matin.
- Rendez-vous ponctuels avec les architectes pour le choix des matériaux/équipements
- Préparation et mise en place d'un logement témoin (17/06/2015)
- Visite de tous les logements/bâtiments avec l'architecte, pour établir les ORP (Opération Préalable à la Réception) afin de déterminer la liste des réserves.
- Réception des travaux le 29/07/2015 pour la salle associative et les bureaux, le 5/08/2015 pour les logements.
- Suivi des levées de réserves avec les artisans concernés.
- Démarches liées à l'autorisation d'ouverture de la résidence.
- Mise en place de la signalétique sur l'ensemble des bâtiments.

Suites aux fortes intempéries en septembre, nous avons déploré un sinistre sur un des logements de la résidence Intermédiaire. D'importantes rentrées d'eau au niveau du mur nord de la maison d'hôte, de la chaufferie et du silo, impactant les ouvrages de faux plafond, de peinture, de doublage et d'isolation. Ce sinistre étant dans le cadre de la garantie de parfait achèvement, les entreprises concernées doivent réparer les désordres occasionnés.

### Les équipements :

- Réception et installation de tous les équipements dans les espaces communs, la salle associative et les bureaux
- Le suivi des SAV, (Services Après-Vente), notamment pour le mobilier, (meubles abimés, livraison en cours ...)

### La maintenance :

Contrats de maintenance obligatoires, études des différents devis des prestataires et mise en place des contrats de maintenance obligatoires :

- Alarme incendie
- Installation électrique
- Système de sécurité incendie, (extincteurs)
- Chauffage/VMC

## Le fonctionnement :

Les différents documents liés au logement ont été finalisés.

- Contrat de séjour/bail
- Dossier de candidature
- Règlement à la présence d'un animal
- Programme annuel de prévention pour l'autonomie.

Certains avec l'aide de partenaires : Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Assurance Retraite et Santé au Travail, Direction Départementale des Territoires, etc....

La première permanence s'est tenue en mairie de Thueyts le 11 mai, afin d'y recevoir les personnes intéressées par un logement.

L'attribution d'un logement est conditionnée à :

- Une entrée conditionnée à un plafond de ressources
- Une entrée souhaitée par le retraité ou autre situation dérogatoire,
- Une autonomie suffisante du résident (capacité à s'extraire seul du logement, à vivre seul...),
- Un certificat médical GIR5/GIR6 pour les personnes concernées
- Une étude du dossier administratif complet (état civil, situation, ressources.....),
- Une visite de la résidence intermédiaire par le futur locataire.

La liste de demande est établie, en prenant en compte des personnes inscrites depuis l'année précédente. La mise en place de visites d'un logement témoin, (à partir du 17/06/2015), tous les mercredis matin ou sur rendez-vous, a permis aux futurs résidents de pouvoir se projeter dans leur projet.

La première commission d'attribution et de suivi de la résidence a eu lieu le 30/07/2015. Elle est composée de cinq personnes :

- Le directeur des établissements de l'APATPH
- Un membre du CCAS de la commune de Thueyts
- Deux personnes bénévoles de l'ADMR
- Le responsable pôle logement

Le rythme des commissions est mensuel. Les commissions ont le même déroulé. L'étude des demandes avec un volet financier et un volet « social » sur les besoins et attentes des personnes. **Un point sur le suivi des résidents/locataires.**

**Durant le dernier trimestre, de nombreuses visites de logement ont eu lieu et les demandes de candidature ont été nombreuses.**

**La première locataire est entrée le 1<sup>er</sup> octobre 2015, suivant une procédure mise en place, et, qui à ce jour, est identique pour toute attribution de logements au sein de la résidence, (Bail, état des lieux...).**

**Dans le même temps, la résidence s'est équipée d'un dispositif de téléassistance à domicile, en signant une convention avec la fédération ADMR 07. L'installation ainsi que l'abonnement sont inclus dans les prestations.**

**Dans le respect des engagements pris par L'APATPH sur un programme de prévention à l'autonomie, la résidence intermédiaire a mis en place des ateliers de prévention des effets du vieillissement portant sur des thèmes divers**

- Prévention des chutes/équilibre avec l'association « Ciel Bleu », à raison d'une séance par semaine.
- Ateliers mémoire, jeux, ateliers créatifs avec une animatrice/coordinatrice, à raison de deux ateliers par semaine.
- Un programme de toutes ces activités, mis à jour régulièrement, est communiqué à chaque locataire.

## Taux d'occupation :

**Au 31 décembre 2015, sept logements sont occupés. Cinq femmes et deux hommes. Trois autres entrées sont prévues pour le début de l'année 2016.**

Un des « derniers » temps fort de cette année a été l'inauguration de la résidence « Jean Mounier », le vendredi 16 octobre 2015. La manifestation a débuté dès 9h avec l'accueil des invités autour d'une pause-café, visite de logements, des espaces communs et de la salle associative. Présentation de la résidence et intervention du président de l'APATPH et de nombreux élus et partenaires dans la salle « La Vesprade » à Thueyts. La cérémonie s'est terminée par la traditionnelle coupure de ruban et le dévoilement de la plaque d'inauguration.

Notons l'engagement fort de la municipalité de Thueyts, qui accompagne et aide l'APATPH dans sa connaissance du territoire et de ses acteurs.

### **L'activité 2015, c'est aussi :**

- Maintenance du parc immobilier, avec le suivi de fonctionnement de l'ensemble des bâtiments et de la réglementation du registre de sécurité
- L'entretien des bâtiments, avec la mise en place de carnets d'entretien des immeubles, la programmation et le suivi de divers petits travaux.
- La gestion des consommables, avec l'attribution des tarifs sociaux sur avis d'échéances en juillet 2015 pour les résidences accueil.
- L'ouverture et la gestion des dossiers dommages ouvrages pour la résidence accueil de Privas, et le bâtiment de Cap emploi à St Julien en St Alban.
- Le suivi des locataires/résidents dans l'installation dans le logement, le paiement des loyers, les procédures d'entrée/sortie ....

La structuration de l'APATPH en pôles permet de travailler en lien avec tous les services.

- Avec le pôle travail sur les interventions et entretien du bâti
- Avec le pôle administratif pour les factures, avis d'échéances, transmission d'informations
- Avec le pôle social pour un suivi des résidents et un échange d'informations avec les hôtes en place.

Devant les nouvelles exigences de fonctionnement de la résidence intermédiaire, une relation et collaboration de proximité avec les différents acteurs territoriaux est indispensable. Les différents acteurs/instances/institutions sont en liaison régulière :

- L'ADMR
- Organismes de tutelles
- Municipalité/Communauté de communes
- Les associations

### **Analyse numérique**

Le taux d'occupation se maintient sur l'année 2015 : 96.02% à Coucouron, 95.71 pour Privas et 21,71% pour Thueyts (ouverture 10/2015).

Les mouvements :

- Privas : 5 sorties (2 femmes et 3 hommes) et 7 entrées (4 femmes et 4 hommes).
- Coucouron : 1 entrée (1 femme) fin mai 2015
- Thueyts : 7 entrées (5 femmes et 2 hommes).

### **3) Evolution de la mission**

Avec l'ouverture de la résidence « Jean Mounier » à Thueyts, la mission de l'adjoint des services économiques du pôle logement s'est diversifiée en connaissances et compétences, afin de répondre au mieux au dispositif mis en place et aux exigences réglementaires liées au fonctionnement.

Le responsable pôle logement exerce des activités qui font appel à des connaissances juridiques, administratives et fiscales. La mission s'articule prioritairement sur la gestion locative, (bail d'habitation, contrat de séjour, suivi technique, suivi des risques). Sans oublier « le cœur » du projet mis en œuvre par l'APATPH, qui demande une attention toute particulière à chaque locataire, ses besoins, ses attentes, avec la volonté constante d'amélioration des mesures existantes.

**Attardons nous sur cet axe de métier avec le démarrage de l'auto évaluation en juin 2015 :** dès le début de l'année, des réunions mensuelles communes aux trois sites (Privas, Coucouron et Thueyts) ont été mises en place en présence des responsables du pôle logement et du pôle social afin de favoriser les échanges,

influer une dynamique d'équipe, apprécier la spécificité des deux sites et faciliter la coordination. Ces temps de réunion ont ainsi permis une appropriation progressive du travail exigé par l'auto évaluation sur trois axes métier : accueillir, loger et accompagner

### **L'évaluation interne**

5 réunions de travail ont eu lieu. Chacun des acteurs a dû travailler sur le référentiel sur l'axe métier et les items qui lui étaient destinés, de façon individuelle ou en binôme pour pouvoir respecter l'échéance d'aujourd'hui. Les séances de travail en équipe se sont donc déclinées par des temps de restitution, d'échange, d'appropriation et de validation.

Le choix a été fait de proposer une cotation et de la définir afin d'avoir la même compréhension des attendus d'une démarche qualité et de mesurer plus facilement les améliorations à réaliser. Après avoir répondu aux 90 questions évaluatives des trois axes métiers ACCUEILLIR, LOGER, ACCOMPAGNER, une cotation a été proposée.

L'objet de la réunion du COPIL du 5 novembre 2015, est de valider le travail de restitution et de finalisation du référentiel fait en équipe.

En 2016 un important travail de formalisation devra se réaliser afin de définir et préserver une posture professionnelle.

### **PLAN D'AMELIORATION RETENU POUR 2016**

- Réactualisation de la plaquette de présentation des résidences accueil
- Amorcer l'écriture du projet social et livret d'accueil
- Ecriture des procédures de l'état des éléments composant le logement : outils de maintenance/ réclamations/ suivi et délai de réponse
- Réécrire les procédures d'admission.

## **4) Commission d'accessibilité du département**

»

- Sur les demandes de dérogations concernant la réglementation, que cette demande soit intégrée dans une demande d'autorisation de travaux pour un ERP ou un IGH ou qu'elle soit faite isolément dans le cas d'une construction de logements.
- Sur les demandes d'agenda d'accessibilité programmée.

### III - LES PROJETS EN COURS

#### Résidence intermédiaire de LAVILLEDIEU

Sur un même lieu, au cœur du quartier, une résidence intermédiaire de logements privés et accueil familial.

« Vivre à la résidence intermédiaire de Lavilledieu, c'est vouloir vivre au cœur du quartier, en lien avec les autres, en étant acteur de son autonomie »

Le projet « vieillir bien au village » est un ensemble de logements d'accueil, spécifiquement conçus pour un public de personnes âgées, ou en situation de handicap avec comme action prioritaire le maintien de l'autonomie et la lutte contre l'isolement.

Descriptif des bâtiments ;

- 17 Logements privés ; 10 T1 (d'environ 36 m<sup>2</sup>) 5 T2 (52 m<sup>2</sup>), 2 T3 (80m<sup>2</sup>)
- Un logement famille d'accueil, avec une partie accueillants (78m<sup>2</sup>) et accueillis (110m<sup>2</sup>)
- Un bureau et une salle de réunion
- Un salon dans chaque unité d'habitation
- Des buanderies à disposition
- Une salle d'activité

L'ensemble du projet est réparti sur six bâtiments, cinq dédiés au logement, le dernier aux activités et à l'accueil.

Les travaux ont démarré le 08/06/2015, avec comme projet d'ouverture en juin 2017.

- Organisation et présentation de la réunion d'informations et d'échanges sur le projet de la résidence le 29/05/2015.

En présence des architectes, des membres du conseil d'administration de l'APATPH, son président, son directeur et d'élus de la commune. Les échanges furent nombreux et fructueux. A l'issue de cette réunion, le pôle logement a reçu de nombreuses demandes de renseignements et une liste de « pré-inscriptions » a été établie.

Le point des travaux au 31/12/2015 : Les bâtiments 2 et 3 sont prêts à recevoir leurs couvertures.

### IV - PROJETS, AXES DE DEVELOPPEMENT

#### Présentation synthétique des projets en cours.

##### 1) Commune de VANOSC 07

Création d'un ensemble de logements d'accueil spécifiquement conçus pour un public de personnes âgées, ou en situation de handicap.

- 6 logements privés de type T2 (40m<sup>2</sup>)
- 2 logements famille d'accueil
- Une salle d'activité commune

L'ensemble du projet est réparti sur cinq bâtiments, quatre dédiés au logement, le dernier aux activités et à l'accueil.

Le projet concerne prioritairement des personnes âgées ou en situation de handicap, suffisamment autonomes pour se maintenir à domicile pour la partie logements et des personnes en perte partielle d'autonomie pour la partie accueil familial.

Une convention de partenariat est signée entre la commune de Vanosc, le CCAS de la commune de Vanosc et l'APATPH sur les modalités de la création de cet ensemble immobilier.

Calendrier prévisionnel :

- Permis de construire délivré le 16/09/2015.
- Signature des marchés et démarrage des travaux en avril 2016
- Ouverture prévue en septembre 2017

## 2) Commune d'AUBENAS 07

Construction d'une maison d'accueil pour le groupe d'Entraide Mutuelle d'Aubenas

- Espace communs en rez-de-chaussée sur une superficie de 146 m2
- Un logement privatif en étage, d'environ 62 m2, accessible aux personnes à mobilité réduite

L'A.P.A.T.P.H. répond ainsi à son engagement de proposer aux G.E.M. des locaux accessibles

Calendrier prévisionnel :

- Permis de construire délivré le 19/01/2015.
- Signature des marchés et démarrage des travaux en mars 2016
- Ouverture prévu en mai 2017

## 3) Commune de GUILHERAND GRANGES 07

Le fondement du projet réside dans la perspective de proposer à des personnes habituellement fragilisées par l'isolement, des logements individuels, sous une forme d'habitat groupé accompagné comportant des espaces partagés.

Le projet met en œuvre les trois pôles d'activités de l'A.P.A.T.P.H. : **LOGEMENT - TRAVAIL - SOCIAL.**

Seules ou vivant en couples, 20 personnes environ seront accueillies dans ce lieu :

- ✓ public jeune en capacité d'accéder à un projet professionnel
- ✓ fragilisées par une situation sociale entraînant l'isolement
- ✓ momentanément seules
- ✓ devant être mises en sécurité
- ✓ dont la situation nécessite un séjour de rupture
- ✓ dont la situation requiert une solution d'urgence
- ✓ âgées et/ou handicapées vieillissantes (logement intermédiaire)

Descriptif bâtiments :

- 13 logements privatifs de type T2 (40m2)
- 2 logements privatifs de type T1
- 1 logement famille d'accueil
- Un salon dans chaque unité d'habitation
- Des buanderies à disposition
- Une salle de réunion
- Des bureaux

### 3. PÔLE TRAVAIL - Exposé de M. Eric COTART

Le pôle travail est constitué de l'ESAT et de l'ENTREPRISE ADAPTEE implantés à LAVILLEDIEU et COUCOURON

L'ESAT est inscrit depuis avril 2012 dans une démarche qualité, cette année a été consacrée à la réalisation des évaluations externes et à la mise en place du plan d'amélioration qui en découle pour la période 2015 - 2018. Pour l'entreprise adaptée, l'axe principal de développement aura été le renforcement de la formation du personnel, notamment par des qualifications en phase avec les exigences de certification, le CBMA (Certificat de Branche des Moniteurs d'Atelier, ou encore la RSFP (Reconnaissance du Savoir Faire Professionnel)

#### LES REUNIONS SOCIALES

La fréquence :

8 réunions sociales se sont déroulées en 2015. Elles ont débuté en janvier à raison d'une fois par mois. En août et décembre, il n'y a pas eu de réunion du fait de la fermeture des ateliers pour les congés d'été (3 semaines) et les congés des fêtes de fin d'année (1 semaine).

L'équipe :

Les réunions sociales réunissent :

- Le directeur est présent en fonction de l'ordre du jour,
- Le chef de service de façon permanente,
- Les moniteurs d'atelier,

Le contenu :

La réunion a pour objet de réunir les différents acteurs de l'ESAT afin de mieux coordonner la prise en charge des usagers de l'ESAT, c'est un espace de communication, d'échange d'informations sur l'institution et son environnement. Un ordre du jour est proposé :

- Généralités institutionnelles
- Flux entrées/sorties
- Les renouvellements des orientations : bilan et projet individuel (suivi et validation)
- Le contexte collectif des ateliers et les situations particulières.
- Renforcement des liens avec les partenaires

#### LES PERSONNES ACCUEILLIES

##### Activité travail

L'ESAT « Les Persèdes » dispose d'un agrément de 39 places ETP dont 9 places pour l'annexe de COUCOURON. Entreprise Adaptée (Atelier Service production) compte 6.83 ETP soit 5 personnes à LAVILLEDIEU et 2 personnes à COUCOURON.

↳ Usagers ESAT :

Au 31 décembre 2015, 53 personnes (19 femmes et 34 hommes) se répartissent dans les 4 ateliers.

- Site de COUCOURON : 13 usagers (9 personnes à mi-temps)
- Atelier conditionnement à LAVILLEDIEU : 26 personnes (14 personnes à mi-temps)
- Atelier Jardin Espaces Verts : 10 usagers (2 personnes à mi-temps)
- Atelier Menuiserie/ Maintenance : 4 personnes (1 personne à mi-temps).

↳ Ouvriers de production :

Au 31 décembre, 7 personnes, (uniquement des hommes) se répartissent entre l'atelier Jardins Espaces Verts, menuiserie et le site de Coucouron

- Site de Coucouron : 2 ouvriers de production principalement affectés en espaces verts et à l'entretien des locaux
- Jardins Espaces Verts : 3 ouvriers de production à temps complet (35h/semaine)
- Menuiserie : 1 ouvrier, 1 chauffeur (1 personne à temps complet et le chauffeur à temps partiel soit 70 h mensuelles)

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN 2015.

- ☞ L'ESAT a dénombré 9 sorties sur l'ensemble des ateliers. Pour l'une d'entre elles, nous pouvons être satisfaits puisque cet usager a rejoint le milieu ordinaire et a suivi une formation de décoratrice d'intérieur. Un second usager a rejoint un autre établissement, son projet personnalisé était d'être admis depuis bien longtemps dans cet ESAT. Tandis que pour les autres sorties, elles sont liées à des démissions soit à la suite de mise en invalidité par la CPAM soit par décision avec la tutelle, soit simplement la personne ne souhaitait plus travailler. Sur le site de Coucouron, un usager a préféré reprendre sa vie d'agriculteur.

2015 a recensé 6 admissions : 6 hommes. Malheureusement pour l'un d'entre eux, son intégration n'a pas été concluante car, au bout d'une seule journée de travail, il n'a plus donné suite.

### Flux entrées/sorties :

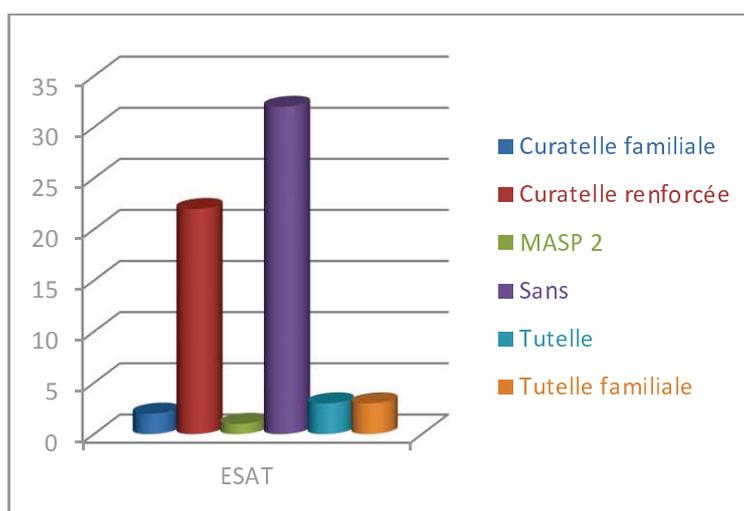
- 4 admissions : 1 mi-temps et 3 temps plein
- 9 sorties : dont un changement d'ESAT

- ☞ L'ENTREPRISE ADAPTEE a recruté 1 salarié à temps partiel pour renforcer l'équipe de Jardins Espaces Verts suite à un chantier exceptionnel. Le chauffeur a, quant à lui, pris sa retraite fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

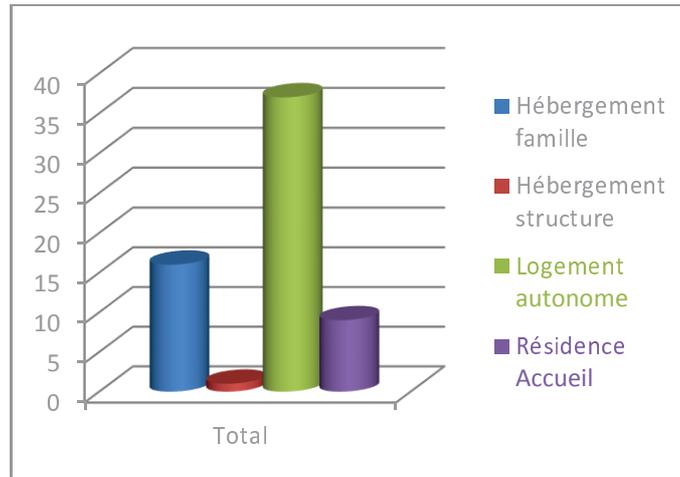
### Flux entrées/sorties

- 1 recrutement : 1 mi-temps
- 1 sortie : départ à la retraite

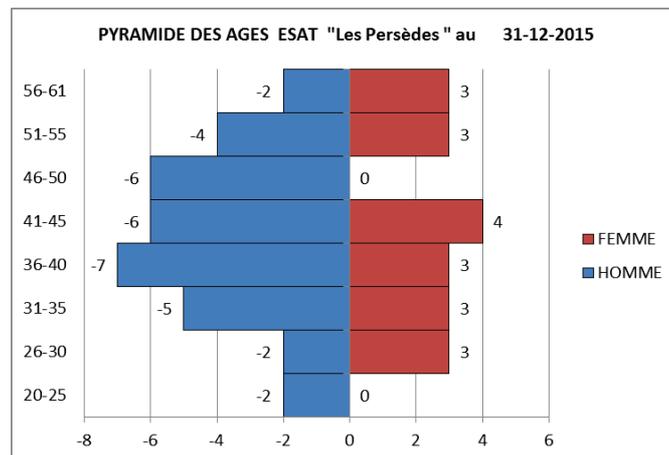
## ESAT - MESURES DE PROTECTION DES PERSONNES



## LIEUX DE VIE DES USAGERS



## PYRAMIDE DES AGES



Moyenne d'âge		41,56
femme	41,89	
Homme	41,38	

### CONDITIONNEMENT

Nous constatons depuis 2013 des variations de volumes de production avec l'entreprise Ducros : 2015, 1 223 163 unités de production, contre 1 516 000 unités en 2014 et 1 478 000 en 2013. La renégociation de fin d'année avec ce partenaire nous incite à penser que les volumes peuvent à nouveau croître en 2016.

#### Volet social

La formation « ARCHIPEL » maintien des acquis et savoirs de base s'est achevée au mois de juin avec énormément de regrets de la part des usagers qui avaient tout particulièrement apprécié le contenu de cette formation, mais aussi la pédagogie de la formatrice Florence ALLAUZEN. Un nouveau volet de formation devrait se mettre en place en 2016 en lien avec UNIFAF.

Au chapitre formation, conformément à la demande de Mc CORMICK, les deux moniteurs de l'atelier ont suivi une formation d'une journée sur les HACCP (en français : analyse des risques et maîtrise des points critiques).

Au tout début de l'année, une formation évacuation incendie a été dispensée aux moniteurs ainsi qu'à certains ouvriers de production.

La monitrice du conditionnement a poursuivi sa formation CBMA à raison d'une semaine par mois, et elle a fait un stage à l'ESAT « l'Avenir » de Lavedieu en cuisine pour une durée de trois semaines au mois de novembre. Cette formation s'achèvera au mois de mars 2016.

Dans le cadre d'échanges amicaux, et des liens qui peuvent se mettre en place entre les différents établissements du pourtour albenassien, nous avons mis en place un partenariat avec l'IME de l'ADAPEI de Lavedieu. Nous accueillons tous les jeudis, trois jeunes accompagnés de leur monitrice pour une immersion dans le milieu du travail afin de les familiariser avec un rythme d'activité autre que celui qu'ils connaissent. Ces trois garçons entre 17 et 20 ans seront très certainement orientés en ESAT à leur sortie de l'IME. Ils seront plus à même d'appréhender leur futur travail. Cette collaboration bénéfique pour tous, tant pour les jeunes de l'IME que pour nos travailleurs, devrait durer jusqu'en juin 2016. Elle pourrait être reconduite pour une année supplémentaire.

Nous avons, également, accueilli :

- un élève de 3<sup>ème</sup> du collège Laboissière (Villeneuve de Berg) dans le cadre des stages « découverte des métiers » pour le poste de moniteur d'atelier
- Une étudiante du lycée Notre-Dame (Privas) pour la préparation du BAC service de proximité et de vie sociale. (3 semaines pour l'année 2015- et 5 semaines pour 2016).

Changements au centre « santé au travail » APIAR : le médecin du travail rattaché à l'ESAT est parti à la retraite. Deux médecins du travail dont le remplaçant sont venus visiter les locaux (conditionnement, menuiserie). Les relations entre l'APATPH et les médecins du travail rassurent les usagers pour leur bien-être au travail.

#### Activité MAC CORMICK

Comme nous l'avons précisé en introduction, la production n'a pas été à la hauteur de nos espérances, ni d'ailleurs à la hauteur de ce qui était convenu avec Mc CORMICK, puisque nous nous sommes engagés à produire 1.500.000 flacons par an. Inquiet par ces constatations, nous avons sollicité un rendez-vous avec la nouvelle responsable de la sous-traitance chez Mc CORMICK. Elle a reconnu la qualité du travail de l'atelier et certifié la pérennité de notre collaboration, et nous a demandé si nous pouvions augmenter nos capacités de production. Nous avons répondu favorablement à cette attente et nous attendons une hausse des commandes.

## MENUISERIE

Les usagers, ou ouvriers, qui travaillent à l'atelier menuiserie montrent toujours une bonne polyvalence. Un temps de travail est affecté au conditionnement, et également au service technique appelé « Maintenance des locaux » pour de petits travaux d'entretien.

Palettes : la production de palettes traitées N.I.M.P.15 de 800 X 600 aura constitué la majeure partie de la production 2015, pour un client principal, l'entreprise MELVITA. Nous constatons une lente érosion de la production sans espoir de grand changement. La production de palettes ne cesse de s'automatiser laissant une activité de niche peu dynamique. Pourtant, nous persistons, certains usagers restant très attachés à ce travail et peu mobiles professionnellement. Nous avons produit 12 546 palettes en 2015 pour 15 147 en 2014 et 15 921 en 2013.

L'atelier menuiserie s'est équipé d'un nouveau transpalette, l'actuel a été mise à disposition à l'ESAT annexe de Coucouron.

## PRESTATIONS DE SERVICE :

L'activité de prestation de service sur l'entretien de locaux que nous avons mis en œuvre depuis 2013 commence à trouver son rythme, et une clientèle régulière. Cette démarche a pour objectif de venir compenser la baisse de l'activité de menuiserie. Nous accompagnons au fil du temps les usagers et ouvriers de production dans cette mutation dans l'emploi. Nous constatons que la demande existe, qu'elle est très variée et demande de réelles qualités d'adaptation.

Nous avons réalisé divers chantiers de maintenance ou de rénovation ou de fabrication :

- Montage et démontage de barnum
- Entretien, réparation dans tous les établissements ou services de l'APATPH (conduite d'eau, mise aux normes électriques, intervention après dégâts des eaux...). A ce jour, ce service assure la maintenance de trois résidences soit une cinquantaine de logements.
- Entretien de piscine municipale
- Travaux de peinture notamment pour les collectivités locales
- Travaux d'agencement-menuiserie dans diverses entreprises

## SERVICE JARDINS ESPACES VERTS

Pour 2015 comme les années précédentes, le taux d'absentéisme est très faible, la motivation et l'intérêt des usagers pour l'activité espaces verts restent importants. La collaboration et l'entraide aura été, encore, remarquable durant toute la saison.

Nous avons conforté notre intervention en temps qu'applicateur de produits phytosanitaires par la qualification de deux usagers. Un cycle de formation sur les fondamentaux, math., français a été proposé durant l'hiver 2015

L'achat d'un véhicule supplémentaire aura permis, pour l'année 2015, de mettre en service une équipe supplémentaire, ce qui a eu pour effet d'intervenir en clientèle de manière plus réactive, de créer des équipes plus petites, propices à plus de sérénité dans le travail.

Le volume d'activité est en progression cette année, notamment grâce à la vente de prestations aux collectivités territoriales. A nouveau cette année, la planification des chantiers a été très compliquée. Nous avons rencontré des problèmes d'organisation du carnet de commande lié aux travaux de débroussaillage des sentiers de randonnées notamment sur la communauté de communes de Thueyts. Une synthèse a été réalisée avec les élus, qui montre effectivement combien nous avons donné satisfaction pour l'essentiel, mais aussi certaine limite sur 2 communes. Le retard chronique ne s'est réduit qu'en fin d'année.

La satisfaction clients est importante, la qualité des prestations est souvent mise en avant, la bonne ambiance des équipes participe à la qualité. La plupart des contrats 2015 seront reportés pour 2016. Globalement le matériel est récent, une maintenance est réalisée régulièrement. Lors des jours de mauvais temps, nous réparons en interne. La formation des usagers et ouvriers à la maintenance du matériel reste un axe prioritaire. Chaque année, un plan d'investissement pour le renouvellement du matériel est conduit, ce qui nous garde à niveau dans la durée. Toutefois, le désengagement de la Région, aujourd'hui, Auvergne Rhône

Alpes qui subventionnait auparavant entre 25 et 30% nos investissements dans les équipements sera un frein considérable au maintien du parc en bon état de service et de sécurité.

## Activité loisir et culture

La traditionnelle sortie du site de Lavilledieu rassemblant l'ensemble des travailleurs (Usagers et ouvriers de production) des ateliers conditionnement, Jardins Espaces Verts et menuiserie a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet sur la commune de Nyons :

- Visite du musée de l'huile d'olive de la coopérative VIGNOLIS. Les usagers ont pu déguster quelques crus d'huile d'olive et en ont mesuré les différences.
- Visite de la ville Nyons nommée « commune touristique en 2010 » avec ses ponts « Roman » et

## SITE DE COUCOURON

**Effectif de l'année :** durant l'année l'effectif théorique de l'ESAT est de 9 EQTP, il a été respecté comptant 13 usagers soit 9 personnes à temps partiel et 4 à temps complet. L'effectif présent chaque jour s'est tenu en moyenne à 7 personnes. Chaque semaine de nombreuses absences injustifiées, des hospitalisations et des arrêts maladie ont été décomptés.

## DUCROS

Cette année, l'activité DUCROS a été légèrement moins importante que l'an passé. Nous avons effectué 19 890 flacons de noix de muscade (soit 5 palettes). Nous renforçons l'atelier conditionnement de Lavilledieu durant les périodes les plus creuses de l'activité habituelle. Cela permet également de diversifier le travail auprès des usagers, et pouvoir mettre en place plusieurs postes de travail à l'atelier conditionnement.

## SABAROT

Cette année, l'activité a été variée et partagée entre le légume sec et le champignon. Nous avons également produit du thermo-filmage.

L'annexe de Coucouron aura effectué :

### En légumes secs

- Thermo-filmé **1 256 lots** de deux et six boîtes (lentilles vertes et lentilles beluga) **soit 5 024 boîtes**.
- « cassé » **62 724 boîtes ou sachets de 500 g et 1 kg de légumes secs. Soit 40 tonnes environ** (lentilles, pois cassés, haricots rouges, haricots blancs, etc...)
- Etiqueté, sur étiquetage et ré étiquetage. (au total 64 660 paquets de légumes secs).
- Effectué 320 colis de lentilles vertes bio (Mise en cartons et palettisation).
- Confectionné des boîtes centenaires de lentilles vertes du Puy (série limitée et boîtes « petite fille »). Le travail consiste à peser 500 g de Lentille Verte du Puy, mettre un couvercle, scotcher, étiqueter, thermo filmer et palettiser. **Au total 23 550 boîtes ont été confectionnées soit plus du double que l'an passé.**

### En champignons secs

- Confectionné plusieurs types de moulins à champignons. Ceci consistait à peser 19 - 70 ou 100 g de poudre ou granules de champignons (cèpe, morille, sélection forestière), les mettre dans des verrines, les boucher, les étiqueter, les thermo filmer, et les mettre en carton. **Au total en 2015, 10 867 moulins à champignons ont été confectionnés (le double de l'an passé).**

- Mis en pots de 500 g (pots plastiques) des trompettes de la mort séchées, souder au fer à repasser un opercule et palettiser. **Au total 2 555 pots réalisés.** Cette nouvelle activité était un peu plus compliquée et difficile à réaliser pour les usagers.
- Cassé **14 556 pots de 40 grammes de champignons secs** (cèpes) et mise en carton du produit cassé.
- Etiqueté des pots de morilles et de cèpes secs, thermo filmé par lots de 6. **Au total 467 pots ont été réalisés, soit 78 lots.**

#### ↳ Coffrets cadeaux

En fin d'année, nous avons confectionné **920 coffrets cadeaux** pour les différents clients de SABAROT. Le travail consistait au montage d'un coffret en carton, et du garnissage avec une boîte centenaire de Lentille Verte du Puy, un pot de morilles et un pot de cèpes secs, un moulin à champignons et une bouteille d'huile parfumée aux cèpes

## PAGÈS

Cette année, l'activité PAGES a été aussi importante que l'an passé. Outre la confection de boîtes et coffrets « thé et infusion » (montage de boîtes, comptage, garnissage, étiquetage, thermo-filmage), nous avons également effectué le collage d'un stick sur des boîtes de thés et d'infusion « bio ».

L'activité principale et importante réalisée toute l'année reste le thé et infusion « Carrefour » (60 sachets) avec **26 382 boîtes** réalisées soit **un million cinq cent quatre-vingt-deux mille neuf cents sachets comptés.**

Nous passons à l'activité « bio » qui a été beaucoup moins importante cette année avec :

- **1490 coffrets cartons de thé « Bio » Pages (60 sachets) soit 89 400 sachets comptés.**

Concernant les sticks, nous en avons collé sur **24 400 boîtes cintrées.**

Nous avons traité durant l'année **UN MILLION QUATRE CENT VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT (1 429 400) SACHETS DE THE ET INFUSION.**

L'atelier conditionnement a connu pour 2015 un audit par ECOCERT sur le stockage et le conditionnement des produits bio. La conclusion a permis de renouveler la certification « Bio » jusqu'à la fin de l'année 2016.

## SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES DE VALS

Nous avons découpé 20 000 prospectus pour les eaux de Vals. Marché exceptionnel.

## ESAT LES HORIZONS

Suite à nos contacts avec le directeur adjoint de l'ESAT, donneur d'ordre, et aux visites régulières, nous avons déconditionné des palettes de cartons, effectué un tri à partir des échantillons transmis par le client, et re-palettisé avec un cerclage et filmage des palettes.

**51 palettes de 1 400 cartons ont été réalisées (soit 71 400 cartons)**

## RÉSIDENTE ACCUEIL + ESAT

L'hiver a été une nouvelle fois « calme » et peu enneigé, de ce fait nous n'avons réalisé **que 12 heures** de déneigement avec la fraiseuse pour la RA et l'ESAT. Le reste du temps, les lieux difficiles d'accès ont été déneigés manuellement pour un total de **3 heures sur la saison hivernale.** Ce travail a été effectué uniquement par l'Entreprise Adaptée.

L'ESAT a secondé l'E.A. en réalisant **4 heures** de nettoyage à la résidence accueil. Quant au personnel de l'Entreprise adaptée, il a effectué **70 heures** d'entretien et intervention à la R.A. (entretien, JEV, petits

travaux, rénovation appartements, etc..) ainsi que **70 heures** d'entretien ESAT (atelier/local stockage/toilettes/vestiaires) réalisé par les différents services (E.A. et ESAT).

L'E.A. a passé **10 heures** pour la rénovation (lavage des murs et peinture) d'un appartement et **49 heures** pour le ponçage et peinture des volets et des boiseries de la RA.

## JARDINS ESPACES VERTS

Cette année encore, l'E.A. a été renforcée par 1 usager de l'ESAT pour intervenir sur environ **141 chantiers, y travaillant 2 200 heures.**

Nous avons moins travaillé pour la commune de COUCOURON dont la dotation financière a baissé pour l'entretien des espaces verts et le fleurissement du village et également pour la maison de retraite.

Nos interventions sont principalement axées sur COUCOURON. Le travail effectué est toujours apprécié par nos clients. L'acquisition d'un échafaudage et d'une nouvelle débroussailleuse a permis d'améliorer et de sécuriser les travaux effectués.

L'activité a été identique à celle de l'an passé. Surtout pour les particuliers et durant l'automne où nous avons eu beaucoup de tailles de haies et des tontes.

**Donneurs d'ordres :** les trois premiers mois de l'année 2015 ont été consacrés à la recherche de nouvelles activités : prospection d'une vingtaine d'entreprises sur toute la France, privilégiant bien sur le bassin de la Haute-Loire. Les moyens mis en œuvre : courriers postaux et e-mails.

Afin d'entretenir de bonnes relations avec la clientèle actuelle, les moniteurs d'atelier se sont rendus, à plusieurs reprises, dans les locaux de Sabarot et Pagès lors des livraisons. Des échanges réguliers ont été convenus avec le Directeur Adjoint de l'ESAT « Les Horizons » sis à CUSSAC SUR LOIRE (43), ce qui a permis de négocier de nouvelles sous-traitances (tri de cartons pour la papeterie d'ESPALY).

**Matériel :** outre l'achat de petit matériel pour le service Jardins Espaces Verts, une débroussailleuse et une tondeuse autotractée ont été acquises. Le transpalette de l'atelier menuiserie a été mis à disposition à l'ESAT de Coucouron. Pour l'utiliser, un des deux moniteurs d'atelier a suivi la formation CACES chariot automoteur catégorie 1-3 et 5. Il est également en formation « RSFP » (reconnaissance des savoir-faire professionnel) à l'AFPA de VALENCE.

## VOLET SOCIAL

**Ambiance en général :** l'ambiance au sein des différentes équipes (équipe du matin et équipe de l'après-midi) a été irrégulière cette année. Mais la diversité du travail a contribué à améliorer l'atmosphère à l'atelier conditionnement et Jardins Espaces Verts. Les raisons pouvant influencer sur l'ambiance et le comportement des usagers sont variées : la présence ou l'absence de certains usagers, la météo, le travail effectué, l'approche des vacances, etc.

**Activités de loisirs et culturelles :** le site de Coucouron regroupe 3 établissements (Résidence accueil, SAVS et ESAT). Certains usagers ESAT sont résidents à la résidence accueil et d'autres sont suivis au SAVS. Afin de resserrer les liens entre chaque personne, et de dissoudre les tensions, la sortie annuelle de l'ESAT a regroupé l'ensemble des travailleurs, des résidents et des usagers du SAVS, encadrés par l'hôte, la conseillère en économie sociale et familiale et les moniteurs d'atelier. Cette année, la sortie a été organisée au « GRAU DU ROI » avec une visite de l'aquarium géant, repas et après-midi détente. Le but recherché était un changement total de l'environnement habituel (plateau ardéchois) et quotidien.

## SYNTHÈSE :

Bonnes relations avec les responsables SABAROT qui nous donnent du travail varié et régulier.  Maintien de l'activité par rapport à 2014.  Bonnes relations avec les responsables PAGES.  L'E.A. avec le renfort d'un usager de l'ESAT ont constitué une équipe JEV qui a effectué du bon travail au service Jardins Espaces Verts. Notre service est maintenant connu et reconnu par les autorités et la population de COUCOURON et des environs.  L'effectif complet de l'ESAT a permis de réaliser et de satisfaire les commandes demandées par nos donneurs d'ordre.  Bonne relation avec ESAT LAVILLEDIEU	Selon les chantiers et leur accessibilité, le véhicule JEV n'est pas adapté (manque de places pour les passagers) et manque de pratique (chargement et déchargement).  Pour rendre le travail commandé dans les délais, nous avons été obligés d'effectuer plusieurs transports avec le fourgon JEV car le camion n'est pas toujours disponible.  Vieillesse du personnel des E.A. (la retraite est proche pour un) et de certains usagers.
--	---

Et pour conclure, l'année 2015 aura été l'attribution de la médaille du travail. 2 récipiendaires (médaille du travail argent) ont été des usagers ESAT de l'atelier conditionnement et 2 ouvriers de production de l'entreprise adaptée. Ces distinctions sont très importantes pour eux car par cette récompense chacun ressent une vraie reconnaissance de sa valeur.

## 4. TRAJECTOIRES 07 - Exposé de M. Eric COTART

La spécificité du dispositif Trajectoires 07 consiste à proposer un accompagnement renforcé sur le champ professionnel, social et personnel, pour permettre aux jeunes handicapés ayant des difficultés d'apprentissages d'accéder à l'autonomie

### Caractéristiques du public accompagné

Pour que les candidatures soient étudiées par le Comité Technique, les personnes doivent être accompagnées par un référent (Mission Locale, CAP EMPLOI, IME, Services sociaux...).

Si les demandes parviennent directement du jeune ou de sa famille, en fonction de sa situation, la personne est réorientée vers l'un des partenaires.

- Personnes de 16 à 30 ans domiciliées en Ardèche.
- Ayant une déficience intellectuelle légère diagnostiquée médicalement ou pressentie sur la base d'un faisceau de problématiques convergentes\*
- Sans handicap associé dominant (physique ou psychiatrique)
- Rencontrant des difficultés sociales ou personnelles pour accéder à l'autonomie, nécessitant une aide autre que financière
- Titulaire ou en instance d'une reconnaissance de travailleur handicapé en milieu ordinaire de travail. Si ce n'est pas le cas, la personne devra s'engager à effectuer une demande de RQTH dans un délai de 12 mois à compter de son entrée dans le dispositif, (néanmoins, pour bénéficier d'un accompagnement sur le volet social, une demande d'orientation S.A.V.S devra être déposée auprès de la M.D.P.H.)
- Existence d'un « état de demande d'insertion » sociale et professionnelle en veillant à ce qu'il ne s'agisse pas seulement de la demande de la famille ou de l'entourage.

\* *Problématiques convergentes* : dans le cas où la déficience intellectuelle légère n'est pas médicalement reconnue, elle peut être repérée par un faisceau de problématiques convergentes. C'est-à-dire que la personne rencontre un cumul de difficultés qui laisse penser qu'elle présente une déficience intellectuelle légère. L'accompagnement renforcé, associé

à une prise en charge médicale, ou à une demande de reconnaissance de travailleur handicapé, permettra alors de le vérifier médicalement.

### Liste de difficultés repérables :

- ↳ Difficultés pour la lecture
- ↳ Difficultés pour l'écriture
- ↳ Difficultés pour le calcul
- ↳ Difficultés de communication
- ↳ Difficultés dans les repères spatio-temporels
- ↳ Difficultés de compréhension
- ↳ Difficultés de mémorisation à court ou à long terme.
- ↳ Difficultés pour réaliser des tâches administratives
- ↳ Difficultés pour réaliser des tâches quotidiennes
- ↳ Difficultés pour la compréhension ou l'exécution de doubles consignes
- ↳ Difficultés pour la concentration et troubles attentionnels
- ↳ Parcours scolaire atypique : enseignement spécialisé, SEGPA, changements d'établissements, redoublements...
- ↳ Absence de prise d'initiative
- ↳ Etat de confusion en cas de difficultés
- ↳ Difficultés d'abstraction
- ↳ Lenteur d'exécution
- ↳ Isolement social

**TRAJECTOIRES 07** participe à la connaissance et à l'évaluation de la situation du jeune par des mises en situations concrètes tant sociales que professionnelles. Cela peut conduire à la mise à jour de problématiques non diagnostiquées préalablement. La mise à jour d'un handicap dominant autre que la déficience intellectuelle peut conduire à l'arrêt de l'accompagnement et à un relais vers un partenaire adapté.

### Mise en œuvre

OPERATEUR : L'A.P.A.T.P.H porte le volet professionnel de Trajectoires 07 et le volet social par l'intermédiaire du S.A.V.S de l'A.P.A.T.P.H à Privas.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE : le dispositif intervient sur les secteurs nord et centre du département, plus concrètement de la commune d'Annonay à la commune du Teil.

### COMPOSITION DE L'EQUIPE :

#### • Intervenant sur le volet socio-éducatif :

- Carole DUCOTE - Conseillère en Economie Sociale et Familiale -A.P.A.T.P.H (Secteur Nord)
- Anne Laure BOIS- Conseillère en Economie Sociale et Familiale -A.P.A.T.P.H (Secteur Vallée du Rhône)

#### • Intervenant sur le volet professionnel :

- Johanne GALDINI - Chargée d'insertion professionnelle- A.P.A.T.P.H

### Activité

#### LA COORDINATION DU DISPOSITIF

La personne chargée de la coordination et de l'animation du dispositif a une double mission :

- 1) Une mission opérationnelle qui comprend la responsabilité des actions et des parcours individuels des jeunes accompagnés par le dispositif.
- 2) Une mission organisationnelle qui comprend le fonctionnement des instances, la mise en œuvre des procédures de travail et les relations institutionnelles externes, l'organisation et l'animation du comité technique.

Elle nécessite un certain nombre de démarches :

- Informer les structures d'insertion sociale et professionnelle du territoire quant à l'existence du dispositif Trajectoires 07, et repérer leurs domaines d'intervention et leur public cible.
- Identifier les moyens les plus adéquats pour solliciter les structures existantes.
- Mettre en place une collaboration partenariale avec les services sociaux (CMS, CCAS...) et de tutelle afin de repérer plus facilement les situations posant problème et leur apporter une réponse adaptée, en utilisant les compétences de chacun des services.
- Repérer et activer les outils de droit commun existants (accès aux droits, logement...). Centraliser des informations et de la documentation concernant les champs traités au sein du dispositif (la déficience intellectuelle, le logement, les transports...) dans l'objectif d'être un lieu de ressource pour les partenaires, les jeunes ou les familles.
- Repérer les besoins du public.

L'activation des réseaux est constante de la demande à la sortie du dispositif.

Tout au long du parcours du jeune au sein du dispositif, les contacts avec les partenaires sont activés pour des recherches de solutions, d'outils en fonction des problématiques repérées.

Un travail d'identification de ces outils, et de réflexion sur les procédures d'activation a été réalisé en particulier avec la Mission Locale Nord Ardèche et CAP EMPLOI 07.

Le jeune reste en suivi jusqu'à une insertion durable. Les parcours des jeunes sont souvent longs et nécessitent la mise en œuvre de plusieurs étapes. Cela implique de coordonner l'action des différentes structures au regard du parcours du jeune, d'établir le lien entre les étapes et d'en améliorer la cohérence, si nécessaire. Le dispositif doit être facilitateur pour les partenaires.

Enfin, à la sortie du dispositif, des relais sont organisés pour poursuivre l'accompagnement.



## LES SPÉCIFICITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

### L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Accompagnement social individualisé : Carole DUCOTE et Anne Laure BOIS - Conseillères Economie Sociale et Familiale, S.A.V.S de Privas, A.P.A.T.P.H

A partir des demandes du jeune et des besoins repérés, le travailleur social propose un accompagnement individuel dans «*le faire avec et non à la place de*». L'objectif est de permettre aux personnes de trouver en elles les ressources nécessaires pour progresser dans la réalisation de leurs projets, vers une vie la plus autonome possible.

L'accompagnement social peut intervenir sur différents domaines en fonction du projet individuel d'accompagnement établi avec la personne, à partir de ses demandes exprimées et des besoins repérés :

➤ **Gestion administrative** : l'apprentissage pour la "vie administrative" est un élément d'autonomisation important tel que :

- le classement des documents et explication de leur contenu ;
- l'information ouverture des droits (CAF, MDPH...) ;
- les démarches auprès des organismes...

➤ **Aide éducative dans la vie quotidienne** : le volet socio-éducatif accompagne pour tout ou partie des actes essentiels du quotidien, avec la mise en place d'apprentissages concrets : rythme de vie, alimentation, choix de consommation, consignes de sécurité, citoyenneté, etc.

➤ **Socialisation** : la majorité des jeunes inscrits dans le dispositif ont très peu de lien social en dehors de leur famille. Ce sont souvent des enfants qui ont fait un parcours scolaire en milieu ordinaire ou en institution spécialisée, et à l'âge adulte, vers 18-21 ans, ces prises en charges se terminent. Sans diplôme, il n'arrivent

pas à accéder à un emploi ; ils restent à la maison et petit à petit s'isolent. Aussi on peut constater souvent que l'acceptation du handicap reste très difficile.

Dans ce sens, le travailleur social accompagne les personnes dans :

- la mise en relation avec les structures socioculturelles de proximité,
- la recherche d'activités occupationnelles (culturelles, sportives, bénévolat...),
- l'accès à la culture.

➤ **Santé** : il s'agit principalement d'un accompagnement éducatif et de prévention : son corps, hygiène, son suivi santé, tabac, contraception, sexualité, perte de poids, suivi psychologique...

➤ **Logement (accès et maintien)** : le volet socio-éducatif accompagne les jeunes, tant :

- vers l'accès à un logement durable (désir d'autonomie) ou temporaire (le temps d'une formation) : recherche de logement, constitution dossier (HLM, FUL), visite...
- dans le maintien dans le logement : entretien du logement, linge, alimentation, consommation d'énergie, médiation avec bailleur...

➤ **Mobilité** : axe prioritaire dans l'autonomisation du jeune et son insertion professionnelle. Le travailleur social accompagne le jeune dans la recherche de solutions : utilisation transports en commun, inscription auto-école, compréhension du code, achat de véhicule...

➤ **Gestion du budget** : le volet socio-éducatif apporte une aide éducative budgétaire (mise en place d'un carnet de comptes, compréhension et analyse de factures, élaboration d'un budget...), accompagne le jeune dans ses choix de consommation et dans la recherche de financements en fonction des projets. Aussi accompagnement vers la mise en place d'une curatelle si nécessaire.

➤ **Soutien psychologique** : le travailleur social n'a qu'un rôle de soutien. Il apporte une écoute, un questionnement afin de favoriser la prise de recul et de conscience du jeune face à une situation et/ou un comportement :

- Travail sur l'acceptation du handicap et la confiance en soi
- Travail sur la relation du jeune et de sa famille
- Travail sur le comportement au travail
- Travail sur son réseau amical
- Prévention sur les comportements addictifs (alcool, drogues...)

Si besoin accompagnement vers un suivi psychologique réalisé par un médecin

La finalité étant l'autonomie et l'insertion dans la cité, l'accompagnement socio-éducatif s'inscrit au maximum dans des dispositifs de droit commun, en créant des partenariats avec d'autres opérateurs.

## L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Accompagnement socio professionnel individualisé : Johanne GALDINI, Chargée d'insertion, A.P.A.T.P.H

Diagnostic global : un diagnostic approfondi de la situation initiale de la personne semble primordial.

Il sera réalisé par la chargée d'insertion et la C.E.S.F. (diagnostic partagé).

Il devra porter sur 3 champs : social, personnel, professionnel

En fonction de la situation de la personne, le coordonnateur des parcours, pour enrichir le diagnostic, fera appel au référent qui accompagnait la personne et à des organismes spécialisés (médecin, psychologue ...)

Les objectifs sont :

- retracer le parcours de la personne
- identifier les étapes déjà réalisées
- identifier les organismes ou structures qui connaissent la personne
- permettre l'élaboration d'un plan d'action réaliste.
- évaluer « le besoin » en termes d'accompagnement social

### L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

L'évaluation professionnelle portera sur :

- les connaissances, la maîtrise des savoirs de base
- le savoir-être
- les habiletés, les compétences, les savoir-faire
- les contre-indications médicales
- les capacités d'initiatives et d'autonomie sur un poste de travail donné
- les capacités de déplacement

L'évaluation doit aussi porter sur la motivation à un moment déterminé (et ses déterminants afin de pouvoir les exploiter, les développer)

Le travail de bilan réalisé permettra d'identifier s'il existe des besoins de formation.

### AIDE A LA DEFINITION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

- Travailler sur les représentations professionnelles
- Elargir la connaissance des métiers.
- Découvrir des métiers ou des postes de travail
  - Vérifier la faisabilité du projet
  - Déterminer un plan d'action avec des étapes de parcours

Par des entretiens individuels réguliers pour identifier des choix d'orientation, par des rencontres de professionnels (en individuel ou lors de salons), par une méthode empirique d'essais / erreurs (ex : par des périodes de stages chez des professionnels).

### AIDE A LA MISE EN PLACE DE FORMATION

L'évaluation professionnelle réalisée peut mettre à jour des besoins de formation.

Qu'il s'agisse de formation théorique en centre de formation, ou de formation pratique en entreprise. Cela signifie une aide à la recherche de lieux de stage (organismes ou entreprises) en veillant si nécessaire à une adaptation de l'offre de formation aux besoins du jeune, et à la mise en place d'une fonction tutorale.

Cela nécessite aussi une clarification des objectifs pour chaque étape, et des temps de bilan renforcés avec les formateurs ou les maîtres de stage.

Au cours de l'accompagnement, il s'agira de veiller à accroître les compétences transversales par un travail sur la présentation de soi qui permettra la reprise ou la prise de confiance, la dynamisation, mais aussi l'amélioration des capacités d'expression (avec du temps de travail en binôme ou en groupe si possible).

Un temps pourra être consacré au développement de la mobilité (travail sur les repères spatio- temporels)

### APPUI A LA RECHERCHE D'EMPLOI

- Prospection de postes ciblés avec, ou pour le jeune
- Présentation et appui de la candidature

Un certain nombre d'outils peuvent être adaptés pour une exploitation individuelle, en binôme ou en groupe : les outils de Technique de Recherche d'Emploi, des techniques originales de contact des entreprises ...

## SERVICES AUX ENTREPRISES

- Recherche de candidatures
- Présentation des aides à l'embauche
- Constitution des dossiers (par exemple de compensation du handicap, de prime d'insertion AGEFIPH ...)

## ASSURER LE SUIVI EN EMPLOI

Lorsque la personne est en emploi, veiller particulièrement à son intégration au sein de l'équipe ou de l'entreprise (éventuellement assurer une formation de type « tutorale » auprès des collègues de travail, afin que le handicap soit compris, accepté. Autant que nécessaire, assurer une fonction de médiation.

## LES OUTILS ET LES MOYENS POUR REALISER L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

L'accompagnement renforcé devra pouvoir permettre de proposer des contacts réguliers et d'avoir la possibilité d'accompagner physiquement une personne sur toutes les actions mises en œuvre.

Les parents des jeunes, ou les responsables juridiques, peuvent être reçus en entretien par l'un ou l'autre des référents ou les deux, selon les besoins de chaque situation (aide pour que le jeune se repère dans son parcours de vie, évaluation des ressources ou des freins que la famille active dans la démarche du jeune vers l'acquisition de son autonomie...).

Les outils de droit commun (Pôle emploi ...) et les outils des dispositifs spécifiques CAP EMPLOI 07 et MISSION LOCALE Centre et Nord Ardèche sont mobilisés.

D'autres outils sont probablement à exploiter, voire à créer en fonction des difficultés du public.



## L'INTÉRÊT D'UN DOUBLE ACCOMPAGNEMENT

La spécificité et l'efficacité de l'accompagnement c'est le fonctionnement en binôme.

L'accompagnement par deux référents aux fonctions bien identifiées - conseillère en insertion et travailleur social - s'exerce simultanément ou en parallèle sur un volet professionnel et un volet socio-éducatif. Les deux types d'interventions sont harmonisés en fonction des objectifs identifiés pour chaque situation au cours d'une réunion de synthèse bi mensuelle.

Cette spécificité du dispositif permet entre autre d'aborder les difficultés que rencontre un jeune sous un angle pratique afin de permettre un accompagnement global et de limiter les freins à l'emploi.

Par exemple, un jeune ayant des problèmes d'hygiène verra du sens à travailler cela, dès lors qu'une rencontre avec un employeur est en préparation. Ou encore un jeune souhaite faire une formation mais celle-ci se situe loin de chez ses parents. Il sera donc impératif de travailler la recherche de logement et la mobilité, tout en prenant en compte son handicap, afin qu'il puisse réaliser son projet.

De même, aborder les questions de santé prend du sens lorsqu'il s'agit d'élaborer ou de vérifier un projet professionnel, puisque TRAJECTOIRES 07 conditionne cette étape de parcours professionnel à une grande lisibilité de l'état de santé global du jeune.

A l'inverse, proposer de mettre en place des activités de loisir alors que le jeune a une forte demande d'emploi, pourrait être considéré comme une aberration pour ces jeunes. Mais dès lors que cela est en lien avec une démarche professionnelle, ils adhèrent à ce projet ayant pris conscience qu'un juste équilibre entre vie sociale (réseau de contacts, prendre du plaisir à faire une activité valorisante...) et vie professionnelle est nécessaire (pour parfois supporter des conditions de travail, ou l'exercice d'un métier qui n'est pas celui dont ils avaient rêvé).

Cela permet au jeune de prendre conscience de l'intérêt de prendre soin de lui globalement, et lorsque la démarche s'enclenche, on peut alors constater une amélioration dans la prise de confiance en soi et de meilleures relations aux autres.

TRAJECTOIRES 07 s'attache à proposer aux jeunes des activités concrètes, c'est un aller-retour constant entre des exercices d'entraînement et des mises en situations réelles qui permettent de mesurer où en est le jeune et de le faire progresser. Le jeune déficient intellectuel léger a besoin de voir, d'entendre mais surtout de faire, pour comprendre et mémoriser.

Cette expérience concrète de réalisation, accompagnée par une aide technique, lui permet d'acquérir de nouvelles compétences.

Cela nécessite une adaptation des outils traditionnellement utilisés et des temps de rencontre plus longs (les entretiens étant en moyenne supérieurs à 1H ¼) mais aussi un travail sous forme d'ateliers qui peuvent durer plusieurs heures.

## **COORDINATION DU VOLET SOCIAL ET PROFESSIONNEL**

Afin d'assurer au mieux le fonctionnement du dispositif, et de rester dans une logique de transparence entre les deux volets (social et professionnel), la chargée d'insertion et la C.E.S.F du S.A.V.S se réunissent plusieurs fois par mois (minimum 2) pour des réunions de synthèse, et ont de nombreux échanges téléphoniques afin de s'informer de l'évolution des différentes situations. Les deux types d'intervention sont harmonisés en fonction des objectifs identifiés pour chaque situation au cours des synthèses.

Une rencontre mensuelle a lieu entre le directeur de l'A.P.A.T.P.H, la chargée d'insertion du dispositif Trajectoires 07 et la C.E.S.F du S.A.V.S. Elle a pour objectif de détailler les situations, et de mettre en avant les points positifs et les difficultés éventuelles rencontrées dans les accompagnements. Elle permet également de revoir les priorités, d'ajuster le plan d'action et de fixer de nouveaux objectifs.

Un relevé d'activité des deux volets est également remis chaque mois au directeur.

Tous les six mois, un temps d'évaluation du projet individuel est réalisé par la chargée d'insertion et la C.E.S.F avec le jeune afin d'évaluer la nécessité de renouveler la période d'accompagnement pour 6 mois ou non et de fixer de nouveaux objectifs si nécessaire.

## **PROTOCOLE DE SAISINE DU DISPOSITIF JEUNES HANDICAPÉS**

Lorsque le référent estime que c'est opportun dans le parcours du jeune, il saisit le dispositif en interpellant la chargée d'insertion qui envoie alors un dossier de candidature.

Le référent complète le dossier de candidature et l'adresse à la chargée d'insertion (en joignant les documents demandés : RQTH, orientation S.A.V.S, CV ...)

En amont du passage en Comité Technique, la chargée d'insertion, à partir des éléments transmis, propose une première rencontre au jeune, accompagnée de la C.E.S.F du S.A.V.S de Privas et éventuellement de la famille.

Cette rencontre a pour objectif premier de présenter le dispositif, de définir les « règles du jeu », de vérifier l'intérêt et la volonté d'engagement du jeune dans un tel dispositif, et de lui donner l'occasion d'adhérer ou non à un suivi renforcé.

Lors de cet entretien, il s'agit aussi de clarifier les attentes, les demandes du jeune, de définir conjointement ses besoins, les objectifs de l'accompagnement.

La chargée d'insertion peut contacter le référent pour de plus amples renseignements et un échange approfondi.

Elle inscrit la personne sur une liste d'attente pour un passage en Comité Technique en indiquant si possible au référent une notion de délai.

En prévision du Comité Technique, la chargée d'insertion envoie une invitation aux membres permanents, aux membres partenaires et aux référents des candidats. (Les candidats eux-mêmes n'étant pas présents - sauf exception)

## LE COMITE TECHNIQUE

Depuis le début de l'année 2015, le comité s'est réuni à deux reprises.

## OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE (Validé par le CT du 2/04/2013)

### Rôle du Comité Technique

Le Comité Technique s'est vu confier deux missions : **l'animation et le développement du dispositif**

- Il met en œuvre les orientations définies par le comité de pilotage, ou est à même d'émettre des propositions au comité de pilotage.
- Il assure la régulation générale du dispositif dont il est le garant.

### Rôle actif dans le traitement des situations

- Il recueille les candidatures
- Il réalise un «diagnostic partagé»
- Il valide ou non l'existence du besoin d'un accompagnement social et professionnel renforcé (et la nécessité de déposer une demande d'orientation S.A.V.S)
- Il propose des objectifs généraux d'accompagnement
- Il en évalue régulièrement la mise en œuvre
- Il organise le suivi du jeune jusqu'à sa sortie du dispositif.

Sous la responsabilité fonctionnelle du coordinateur/coordinatrice, les personnes chargées de l'accompagnement socio-éducatif et socioprofessionnel individualisé mettent en œuvre les actions pour atteindre les objectifs généraux de l'accompagnement fixés par le Comité Technique.

Lors du Comité Technique, le référent expose la candidature (en cas d'empêchement, il peut se faire représenter). Le référent pourra utiliser le dossier de candidature comme une trame de présentation. Les membres du comité technique présents auront alors la mission de le questionner, afin de pouvoir évaluer au mieux la pertinence de l'engagement d'un accompagnement renforcé.

A l'issue de la présentation des candidatures, les membres du comité technique prennent la décision d'engager ou non un accompagnement renforcé. La nécessité de solliciter une orientation S.A.V.S ou non est également validée par le comité, en fonction des éléments apportés. Cependant, cette orientation pourra être demandée ultérieurement, en cours d'accompagnement, en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Lorsque les membres du comité décident d'enclencher un accompagnement renforcé, ils définissent les objectifs généraux (sur le plan social et professionnel).

L'accompagnement renforcé a une durée de 6 mois et peut être renouvelé 3 fois (sur accord du Comité Technique). Cependant, une phase de diagnostic, pour une durée de 3 mois, peut être préconisée à l'entrée de la personne dans le dispositif, afin d'approfondir une situation sur laquelle des doutes sur la pertinence d'engager un tel accompagnement persistent. Le comité se donne alors le droit de réévaluer la situation lors de sa prochaine réunion.

A l'issue du Comité Technique, la chargée d'insertion prend contact avec le référent pour l'informer (s'il était absent au CT) et elle informe également le jeune de la décision (Par courrier). Ensuite, la chargée d'insertion propose un rendez-vous commun avec le référent pour un passage de relais. Si une orientation S.A.V.S est préconisée par le Comité Technique, la C.E.S.F est présente à cet entretien.

Lorsque les membres du Comité Technique décident de ne pas enclencher d'accompagnement :

- La chargée d'insertion informe le référent du jeune.

- Le Comité Technique informe par écrit le jeune, en motivant sa décision et en l'invitant à reprendre contact avec son référent.

Dès le premier jour du mois civil qui suit la date du Comité Technique, le suivi est engagé pour une durée déterminée. Lors d'un réexamen de la situation, cette durée pourra être actualisée, tout comme le plan d'action pourra être adapté à la situation de la personne.

#### COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE

Pour mener à bien ces travaux, le Comité Technique se réunit de manière restreinte ou élargie, en associant les partenaires locaux ou institutionnels au titre de membres experts susceptibles de venir enrichir ses travaux.

Les membres permanents qui composent le comité sont :

- Cap emploi
- Pôle emploi
- A.P.A.T.P.H
- Mission Locale Nord et Centre Ardèche
- Travailleurs sociaux M.D.P.H
- Médecin coordonnateur M.D.P.H
- Assistantes sociales des I.M.E (Nord et Centre Ardèche)
- Educateurs spécialisés et Assistantes sociales des SESSAD (Nord et Centre Ardèche)
- Un Educateur du centre d'action éducative de Privas
- Les conseillers d'insertion professionnelle des sites de proximité (Boutières et Cèdre)
- La chambre des métiers de l'Ardèche
- Le Centre d'information et d'orientation

Le comité accueille également les référents qui sollicitent le dispositif pour un jeune, ainsi que tout partenaire pouvant apporter un éclairage sur le parcours antérieur de la personne.

Ainsi, un véritable réseau « technique » est constitué. En effet l'établissement, par le Comité Technique, d'un « diagnostic partagé » de qualité, passe par la centralisation des éléments d'information indispensables.

✓ Chaque membre présent au Comité Technique s'engage à respecter un « secret partagé » et donc à ne pas divulguer d'informations concernant les situations individuelles étudiées.

✓ Chaque situation fait l'objet d'une présentation identique sur la base d'un dossier de demande d'entrée complété par le référent qui demande un relais à TRAJECTOIRES 07

Un des objectifs de TRAJECTOIRES 07 est la mise en réseaux des acteurs présents sur le territoire.

Participation moyenne des partenaires au CT : 8

Le plan d'action avec les étapes de parcours sera déterminé par la chargée d'insertion, il fera l'objet d'une contractualisation écrite au sein d'un contrat d'engagement. Ce contrat permet de définir les engagements de chacun (le jeune, la conseillère en insertion, la CESF), les objectifs à atteindre et les axes d'accompagnement.

#### LES ENTREES VALIDEES PAR LE COMITE TECHNIQUE EN 2015

Le Comité Technique s'est réuni à 4 reprises pour l'examen des situations en janvier, mai, juillet et en octobre 2015.

Date du CT	Entrées diagnostic	Entrées accompagnement	Refus	Renouvellements	Sorties et ou suspensions	Total
27/01/2015	4	1	2	18	4	23
04/05/2015	2	3	4	18	4	23
07/07/2015	1	2	2	18	3	23
13/10/2015	1	2	-	17	6	20

## LES REORIENTATIONS APRES EXAMEN DE LA CANDIDATURE

Le Comité Technique recherchant la complémentarité avec les autres services, et veillant à ne pas se substituer au droit commun, a privilégié d'autres pistes d'orientation : vers le CAP EMPLOI, une démarche de soins, la mission locale ou les prestations d'appui individualisé pour l'élaboration d'un parcours professionnel en adéquation avec la demande du jeune.

## LES SORTIES DEFINITIVES DU DISPOSITIF

9 sorties validées par le CT depuis janvier 2015

Motifs de sorties		Relais organisés
Priorité aux soins	3	CMP et Mission locale
Dossier MDPH en attente	1	- Toujours en lien avec le dispositif
N'adhère pas au dispositif	1	- Relais conseiller mission locale
Relève du milieu protégé	2	Relais MDPH + ESAT
Maternité	1	Orientation S.A.V.S
Démarche prématurée	1	En attente



## ACTIVITE DU DISPOSITIF

En amont de l'examen de la candidature en comité technique, la demande d'entrée sur le dispositif fait l'objet d'une analyse approfondie qui peut aller d'appels téléphoniques, à l'accueil (du jeune, de son référent ou/et de sa famille).

### De janvier 2015 à décembre 2015

L'équipe de Trajectoires 07/S.A.V.S, a rencontré **28 jeunes**, pour une demande d'intégration dans le dispositif en 2015. Après un entretien de pré accueil du jeune concerné avec son référent, **4 demandes** ont été réorientées en amont du dépôt de dossier de candidature, car le dispositif ne correspondait pas au besoin de ces jeunes.

**24 candidatures** ont été retenues et présentées aux membres du Comité Technique.

Le Comité Technique recherchant la complémentarité avec les autres services, et veillant à ne pas se substituer au droit commun, a privilégié d'autres pistes d'orientation pour **8 personnes**.

**16 candidatures** ont été validées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015

**Au total, 34 jeunes** ont été accompagnés par le dispositif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**29** d'entre eux sont aujourd'hui bénéficiaires d'une R.Q.T.H et **3** sont en attente d'une notification de la MDPH.

### 1 - LE NOMBRE DE DEMANDES DEPOSEES

Les structures ayant déposé une demande d'orientation en 2015 auprès du dispositif TRAJECTOIRES 07 sont :

Structures	Nombres
ML Nord Ardèche	8
ML Centre Ardèche (Privas, la Voulte, le Teil)	5
MTS M.D.P.H	4

ADSEA	1
Site de Proximité des Boutières	2
Site de proximité de Cèdre	1
I.M.E Cros d'AUZON	1
Service SESAM ANEF	1
Aide Sociale à l'Enfance	1
ULIS Pro	2
S.A.V.S A.P.A.T.P.H	2

### **Le dispositif TRAJECTOIRES 07 accompagne au 31 décembre 2015 : 20 jeunes**

Pour assurer un accompagnement renforcé de qualité, lorsque le Comité Technique ne relève pas la nécessité de demander une orientation auprès du S.A.V.S, la chargée d'insertion répond également aux demandes ponctuelles pouvant relever du volet social, et évalue régulièrement avec la personne l'évolution de ses besoins. Une évaluation a lieu systématiquement tous les 6 mois, lors du bilan réalisé par l'équipe avec le bénéficiaire, s'appuyant sur l'évaluation du plan d'action formalisé dans le contrat individuel d'objectif réalisé dès l'admission du jeune sur le dispositif.

Le contrat individuel d'objectif est donc conclu entre les deux parties pour une durée de 6 mois, et est évalué à chaque période, afin de l'ajuster à la demande de la personne. Il reprend les objectifs fixés à l'origine par le Comité Technique, ainsi que le plan d'action mis en place qui en découle. Il reprend également l'engagement du bénéficiaire et rappelle que l'entrée sur le dispositif reste une démarche volontaire de la personne.

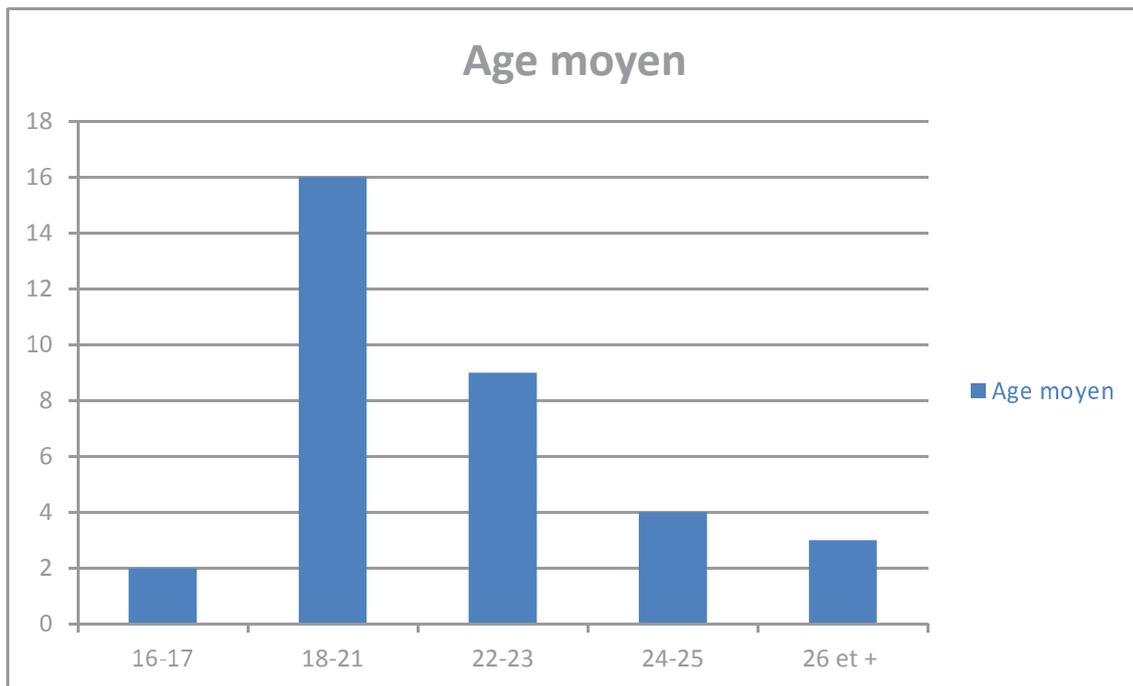
### **2 - REPARTITION DU PUBLIC**

Répartition du public sur le territoire d'intervention en 2015

- **9 sur Annonay**
- **1 sur Serrières**
- **2 sur Limony**
- **5 sur Privas**
- **2 sur Le Pouzin**
- **1 sur La Voulte**
- **1 sur Toulaud**
- **1 sur Beauchastel**
- **1 sur Arcens**
- **1 sur St Martin de Valamas**
- **1 sur Beauvène**
- **1 St Agrève**
- **1 sur Guilhaud Granges**
- **1 sur Le Cheylard**
- **1 sur Les Ollières sur Eyrieux**
- **1 sur Andance**
- **2 sur Lamastre**
- **1 sur Plat**
- **1 sur le Teil**

Le territoire ne facilitant pas forcément les déplacements pour certains jeunes (manque de transports en commun, logement isolé, aucun moyen de locomotion,...), l'équipe se déplace dans les structures de proximité, souvent déjà bien identifiées par le jeune, afin d'assurer son accompagnement dans des conditions optimales.

## Moyenne d'âge



L'âge moyen des jeunes accompagnés par le dispositif est de 20 ans.

### 3- Historique des accompagnements

Pour mémoire:

Du 01/12/2004 au 30/09/2006	21 jeunes (dont 12 nouveaux)
Du 01/10/2006 au 30/09/2007	22 jeunes (dont 8 nouveaux)
Du 01/10/2007 au 30/09/2008	27 jeunes (dont 14 nouveaux)
Du 01/10/2008 au 31/12/2009	19 jeunes référencés fin 2009
Du 07/04/2010 au 31/12/2010	17 jeunes (dont 6 nouveaux)
Du 01/01/2011 au 31/12/2011	31 jeunes (dont 17 nouveaux)
Du 01/01/2012 au 31/12/2012	27 jeunes (dont 12 nouveaux)
Du 01/01/2013 au 31/12/2013	34 jeunes (dont 15 nouveaux)
Du 01/01/2014 au 31/12/2014	35 jeunes (dont 21 nouveaux)
Du 01/01/2015 au 31/12/2015	34 jeunes (dont 16 nouveaux)

## Situation professionnelle en 2015

Situation	Nombre de jeunes concernés
<b><u>A occupé un emploi en 2015:</u></b>	
Emploi avenir	4
Mission Intérimaire	16
Emploi saisonnier	9
Contrat Aidé (C.U.I)	1
CDDI	1
CDI	1
CDD	3
Contrat apprentissage	1
Pré- Orientation (CRP)	2
Formation qualifiante (AFPA)	2
Centre de réentraînement par le travail	1
Centre de Réadaptation professionnelle	2
AOF (Nouvelle donne, Cefora, Cap formation)	5
Remise à niveau (compétences clés)	7
Prestations EOS Pôle emploi (CPF)	6
Stages (EMT, MINI STAGE)	18
Stage Expérience Professionnel	3

### Les entreprises concernées

- Conseil départemental, Privas : 1 jeune en emploi d'avenir
- Cuisine centrale CCAS Annonay : 1 jeune en emploi d'avenir
- Mairie de COUX : 1 jeune en emploi d'avenir
- Restaurant : 1 jeune en CDD
- Le Terreau : 1 jeune en CUI
- Mc Donald's Davézieux : 1 jeune en CDD
- Espaces verts mairie la Voulte : 1 jeune en CUI
- Ets Alain Façonnage : 1 jeune en CDI
- Trigano Lamastre : 1 jeune en mission intérimaire
- APF Davézieux : 1 jeune en mission intérimaire
- Arboriculteurs Tournon, Annonay et alentours : 9 jeunes en missions saisonnières
- Annonay : 4 jeunes en mission intérim
- Tremplin service : 1 en mission intérimaire

#### SITUATION AUPRES DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT :

Le dispositif TRAJECTOIRES 07 travaille en lien avec les structures d'insertion professionnelle et les référents de parcours. Afin d'optimiser cette situation, il convient alors de coordonner un plan d'action entre TRAJECTOIRES 07 et les structures d'insertion pour garantir une qualité d'accompagnement.

Sur les 34 jeunes accompagnés cette année :

**27 Jeunes** inscrits à la Mission Locale

**15 Jeunes** inscrits auprès du Pôle Emploi

#### SUITES DE PARCOURS

Les propositions sont regroupées par thématiques. Un relevé de propositions émis pour un jeune peut recommander plusieurs pistes.

Orientation du parcours socioprofessionnel du jeune

	9
	19
	8
	8
	4
	17
	15
	8
	19

Outils de droit commun mobilisés pour les suites de parcours

	18
	5
	6
	15
	2
	2
	5
	2
	1
	1

## Formations

La formation mobilise particulièrement l'équipe, tant sur le volet social que professionnel. Il s'agit de préparer le jeune pour que la formation elle-même soit un succès : visite du centre de formation, rencontre des équipes, repérage du lieu, préparation du trajet (l'objectif étant que le jeune sache s'y rendre seul), préparation des démarches administratives, accompagnement des parents sur le projet, montage de dossiers de demandes de financement pour les frais annexes.

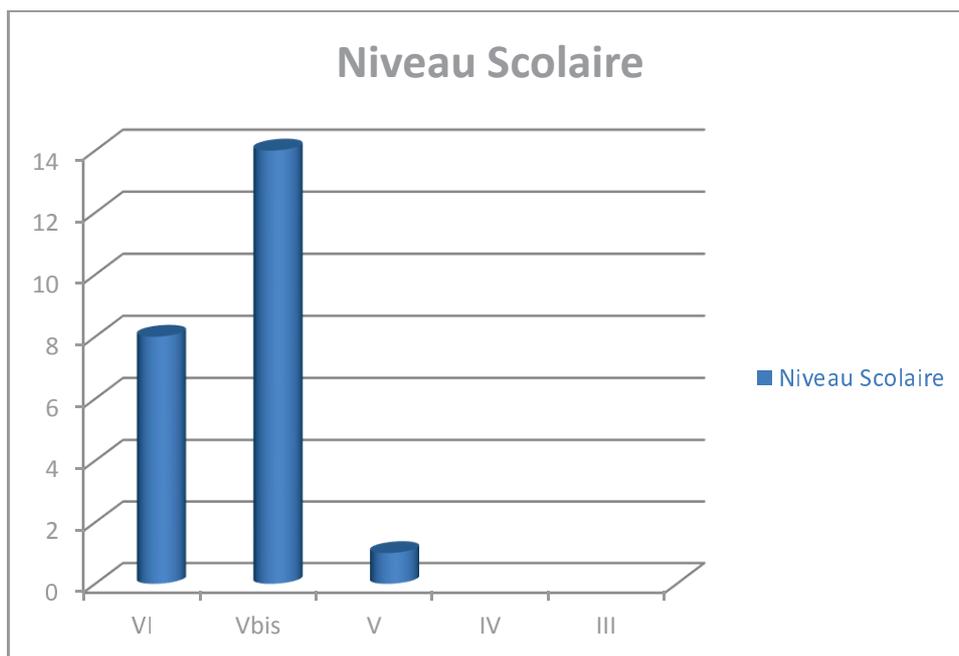
Une présence téléphonique ou physique est également indispensable au cours de la formation, pour éviter le découragement ou soutenir les efforts faits, ou encore réguler les difficultés rencontrées, et enfin réaliser les bilans avec le jeune, le centre de formation, mais aussi les parents, car il s'agit alors de profiter de ce temps fort pour organiser la suite du parcours.

## Projets professionnels élaborés par les jeunes

Il s'agit des souhaits des jeunes à un instant T. Certains projets suffisamment réalistes pourront aboutir ou sont en voie de l'être, les autres sont toutefois développés pour permettre aux jeunes d'explorer une démarche de projet réaliste, ou sous-tendre un développement vers une autonomie sociale.

	5		1
	3		1
	1		1
	2		8
	2		1
	1		1
	4		34
	1		
	1		
	1		

## Niveau de qualification



VI	V bis	V	IV	III
11	19	4	-	-

**Note :** Les jeunes déficients intellectuels légers de 16 à 30 ans sont donc majoritairement moins qualifiés que la moyenne. Il s'avère nécessaire de faciliter leur accès aux dispositifs de formation professionnelle qualifiante, avec une pédagogie adaptée afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement dans des projets durables et réalistes.

## Scolarité suivie

I.M.E	5
SEGPA	12
Etablissements spécialisés Ulis pro	4
Technique	3
M.F.R	2
E.R.E.A	5
Autres (Scolarisé à l'étranger)	2
Scolarisé actuellement	1

Certains jeunes ont fréquenté plusieurs établissements ou suivi plusieurs parcours de formation. La plupart des jeunes ayant suivi une scolarité en milieu ordinaire ont été contraint de redoubler plusieurs fois les classes

(Principalement les classes de CP et la 6<sup>ème</sup> qui sont deux grandes étapes dans l'apprentissage scolaire classique)

## Source de revenu actuelle

	9
	8
	11
	6

Pour les jeunes ayant formalisé un C.I.V.I.S auprès de la Mission Locale, la bourse du C.I.V.I.S est attribuée en fonction du projet professionnel et social, des besoins, et de la situation de chacun. La demande fait l'objet d'une validation au préalable par le conseiller référent Mission Locale. Une demande de FAJ (Fond d'Aide aux jeunes) est également déposée en fonction des besoins et de la situation.

## Hébergement

La plupart des jeunes accompagnés par le dispositif Trajectoires habitent chez leurs parents, cependant, pour ceux qui sont en logement autonome ou qui ont pour projet dans les prochains mois d'en acquérir un, le S.A.V.S les accompagne dans leur quotidien.

Sur les **34 jeunes** accompagnés depuis le début de l'année, **12** ont un logement autonome.

## VOLET PROFESSIONNEL

### Entretiens individuels

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Chargée d'insertion a réalisé **348** entretiens individuels. Soit une moyenne de 2 entretiens mensuels par personnes. Ceci reste une moyenne puisque certains jeunes ont une rencontre avec Trajectoires 07 chaque semaine, et d'autres sont en emploi ou en formation et sollicitent le dispositif de manière moins régulière. Un entretien sur le volet professionnel dure en moyenne 1 h 15min.

Les difficultés de compréhension des jeunes nécessitent du temps et il est important que le jeune puisse reformuler le contenu de l'entretien afin de pouvoir s'assurer qu'il a compris.

On peut également noter **469** contacts téléphoniques entre les jeunes et la chargée d'insertion.

## Rencontres partenaires

L'équipe de TRAJECTOIRES 07 a rencontré ou sollicité, à plusieurs reprises, différents partenaires :

- Mission locale Nord et Centre Ardèche
- Site de proximité des Boutières et de Cèdre
- MDPH
- Référents handicap Pôle Emploi Nord et Centre
- Cap emploi
- ADSEA d'Annonay et du Teil
- Référents IME Soubeyrand, Lamastre, domaine de Lorient et de Privas
- SESSAD de Tournon, lamastre et Privas
- Viv'Act
- ADAPT Drôme, PPS DI
- Dispositif ACC'ENT
- ESAT sans murs de Valence, ESAT du Cros d'Auzon, ESAT Roiffieux, ESAT St. Donat, ESAT Les Colombes St. Vallier, ESAT de Veyras
- La Teppe

- CCAS de Privas
- CCAS d'Annonay
- Entreprises adaptée Annonay et MESSIDOR (Valence)
- Les compagnons de la DRÔME
- Accès emploi
- Tremplin insertion
- Agences intérim (ADECCO et Adéquat)
- Centre Action Educative de Privas
- UNISCITE Valence
- CRDI Valence
- COSA Annonay
- Hôpital Ste Marie
- Equipe d'Orientation Spécialisée (Pôle emploi)
- ULIS Privas
- UNAFAM
- Orthophoniste Tournon
- CFA Annonay et Livron
- Chambre des Métiers Ardèche
- Organismes de formations de l'Ardèche (CEFORA, CAP Formation, Nouvelle donne, GRETA etc)
- La Mairie d'Annonay, Tournon et de Privas
- Centre Social Zodiaque Annonay
- CIDFF Annonay
- S.A.V.S. Sainte Marie Privas et Tournon
- CMP de Tournon et Annonay
- CMS de Tournon, Le Pouzin, Le Teil et Annonay
- CIO Tournon et Annonay
- AFPA
- Villa de l'enfance Privas
- Epide
- Ecole de la 2ème chance
- Le Terreau

## LES ACTIONS SOCIO - EDUCATIVES

Pour les jeunes bénéficiant d'un accompagnement du S.A.V.S, c'est la conseillère en économie sociale et familiale qui intervient sur ces différentes thématiques. Cependant, pour les autres, la chargée d'insertion répond aux demandes ponctuelles d'accompagnement à ce niveau.

Les actions socio-éducatives peuvent être classifiées à travers des thèmes spécifiques qui sont traités soit en individuel soit en collectif, en fonction de la demande du jeune, ou à notre demande. Elles peuvent avoir un caractère obligatoire ou non.

Ces actions permettent d'aborder des points d'apprentissage sous un axe différent en apportant une valeur ajoutée : l'ECHANGE. On constate durant ces ateliers beaucoup d'échanges, de l'entraide et du respect entre ces jeunes qui ne se connaissent pas. Aussi cela peut aider certains à mieux accepter leur handicap, car ils prennent conscience qu'ils ne sont pas les seuls à avoir des difficultés. Mais aussi ils arrivent à avoir une place d'acteur et à transmettre leurs connaissances aux autres. Ce qui est très valorisant et beaucoup plus instructif pour tous.

### Les actions permettent de mesurer les progrès effectués selon deux critères principaux :

- L'amélioration des compétences du jeune en termes techniques et pratiques
- L'amélioration des compétences en termes de confiance en soi, de bien-être, et de comportement.

Il est parfois difficile pour nous de quantifier le traitement de certains thèmes, car ils sont transversaux et abordés tout au long de l'accompagnement.

Les jeunes participent à des ateliers individuels ou collectifs

**En mode individuel**, il s'agit de faire travailler un jeune sur un thème particulier, de façon adaptée à sa situation, à son rythme et à ses capacités.

**En mode collectif**, il s'agit de réunir quelques jeunes pour leur permettre de travailler sur un thème. Le groupe crée une dynamique qui permet d'aborder des sujets « sensibles » : le handicap, l'hygiène, la communication, .....mais aussi de repérer le comportement du jeune en situation de communication.

- 11 février 2015 : action collective sur le thème de la sexualité (intervenant IREPS) et sortie bowling : 9 jeunes
- 7 mai 2015 : atelier confiance en soi (intervenant IREPS) et visite de la cité du chocolat : 8 jeunes
- 18 juillet 2015 : visite de la grotte de Choranche en Isère et du village de Pont en Royans : 10 jeunes
- 14 décembre 2015 : Action collective sur « les comportements à risque/ Addictions » (Intervenant IREPS) : 7 jeunes

Histoire personnelle, scolaire et d'emploi

Tous les jeunes du dispositif sont accompagnés vers la reconstruction de leurs parcours de vie comprenant un travail sur leur histoire familiale, scolaire, de formation, de santé et d'emploi. Ce travail est fait en lien avec les partenaires du Comité Technique, les référents, la famille, ainsi qu'au moyen des bilans scolaires et médicaux, des attestations de formation, des certificats de travail ou des fiches de salaire.

### Atelier de Technique de Recherche d'emploi

Cette atelier est réalisé soit en individuel, soit en collectif en fonction des demandes et de l'évolution de chaque jeune dans son parcours socioprofessionnel.

Les objectifs sont :

- Réaliser un curriculum vitae
- Réaliser une lettre de motivation
- Réaliser une enquête métier/entreprise
- Utiliser les différents supports pour rechercher un emploi (internet, journaux, etc)
- Répondre à une offre d'emploi
- Acquérir des notions sur le droit du travail (contrat de travail, congés payés, respect du règlement intérieur de l'entreprise, etc)
- Démarcher une entreprise en vue d'un stage ou d'un emploi
- Apprendre à se présenter
- Simulations d'entretiens d'embauches

### LA SANTE

#### **Un axe majeur de l'accompagnement.**

C'est l'un des plus délicats. Il nécessite l'accord, non seulement du jeune, mais aussi de la famille, et il s'inscrit dans une démarche au long cours, en termes de prise en charge de soi.

Autant que de besoin, les jeunes peuvent bénéficier de la mise en œuvre d'un bilan médical approfondi, en milieu hospitalier ou en cabinet libéral. Ces bilans peuvent déboucher sur la mise en œuvre de soins dentaires, ophtalmologiques, ou psychologiques, des demandes ou des renouvellements de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur handicapé, des demandes de définition ou de modification d'orientation professionnelle.

Des rencontres individuelles ont eu lieu avec le planning familial, pour tout ce qui touche aux questions sur la sexualité, les différents moyens de contraceptions et les I.S.T.

Il s'agit de permettre au jeune de comprendre en quoi sa santé est importante pour son équilibre personnel et professionnel : hygiène de vie, bien-être et prévention / hygiène corporelle et présentation de soi

Une étape indispensable pour la plupart des jeunes. Thème en lien avec la santé et l'insertion professionnelle. Les jeunes parviennent à faire des progrès, surtout lorsque s'amorce la rencontre avec des employeurs, pour autant cela reste fragile.

LE FORUM D'EMPLOI SAISONNIER à Tain l'Hermitage a été visité par les jeunes accompagnés par le dispositif TRAJECTOIRES 07 tout comme les ateliers sur le thème de la santé et prévention organisé par la Mairie d'Annonay et la Mission Locale Ardèche Nord, au mois de mai et juin 2015.

#### LA MOBILITE

Au vu de la caractéristique géographique du département de l'Ardèche, l'aide à la mobilité reste un axe d'accompagnement important. Ce qui est aussi un facteur de l'autonomisation du jeune et de son insertion professionnelle.

- Tous bénéficient de la Carte de réduction des frais de transport Illico Solidaire (dispositif Région Rhône-Alpes)
- Tous bénéficient de mises en situations pratiques par la réalisation de nombreux ateliers :
  - o Lecture de plans - se repérer à partir des éléments (monuments, fleuves...)
  - o Lectures de grilles d'horaires des bus - que faire dans l'attente d'un bus ? ...
  - o Utilisation des transports en communs,
  - o Inscription auto-école,
  - o Compréhension du code,
  - o Achat de véhicule,

Du fait de la spécificité du handicap, nous avons développé une collaboration avec l'auto-école d'insertion TREMPLIN. La chargée d'insertion intervient, en tant que membre expert, aux commissions d'admission de l'auto-école Tremplin depuis janvier 2012.

Cette année, **6 jeunes** ont bénéficié de cette action

#### LE BUDGET

**Plusieurs interventions possibles :**

- Les jeunes en logement autonome bénéficient d'un accompagnement à l'élaboration d'un budget courant
- Les jeunes sans ressources, ou qui vivent chez leurs parents, bénéficient d'une sensibilisation (sans mise en pratique réelle, l'apprentissage est difficile)
- Ils sont aussi en demande d'accompagnement dans leurs choix de consommation.
- Les jeunes en difficulté sont orientés vers une action éducative budgétaire (Conseil départemental) ou vers des mesures de tutelles ou de curatelles

La gestion de budget courant fait souvent partie de besoin des jeunes accompagné, en effet savoir gérer son compte bancaire et son budget courant présente un problème.

#### COMPREHENSION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

L'objectif à long terme est, pour le jeune, la capacité à réaliser en totale autonomie un travail de classement au niveau de ses documents administratifs, compréhension des courriers et réalisation des démarches administratives.

#### VIE SOCIALE, CITOYENNETE, LOISIRS

Tous les jeunes sont titulaires de la CARTE ILLICO SOLIDAIRE et M'RA

- Connaissances des différents organismes sociaux (CAF, Sécurité sociale, etc)
- Repérage des MJC et office de tourisme, prise de documentation en vue de découvrir les activités de loisir possibles à proximité des domiciles des jeunes
- Recherches documentaires sur internet
- Adhésion à des activités ou clubs de loisirs
- Bénévolat auprès d'associations

**NB :** Outre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire nouveaux, ces ateliers sont également le lieu de développement de relations amicales, d'entraide entre les jeunes, de prise de confiance en soi et ont pour avantage de rompre l'isolement dans lequel certains jeunes s'enferment.

## CONCLUSION

Nous pouvons noter que le flux d'entrées et de sorties reste constant par rapport aux années précédentes. L'objectif dans les mois à venir étant de continuer le développement du dispositif vers la commune du Teil en renforçant les liens avec les partenaires sur cette partie du territoire.

## 5. PÔLE ADMINISTRATIF

Ouvertures des bureaux du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 45 à 17 h 00 et le vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 12 h 45 -15 h15.

Le site internet : [www .apatph.fr](http://www.apatph.fr)

## CONCLUSION

Lors de la dernière assemblée générale notre conclusion était la suivante :

- Pour 2015, nos priorités doivent s'articuler sur tous nos champs d'intervention.
- Ouverture de la résidence intermédiaire de Thueyts
- Installation du pôle logement dans ses bureaux à Thueyts
- Mise en chantier du programme de résidence intermédiaire à Lavilledieu
- Déploiement du plan qualité et d'amélioration du service aux usagers en ESAT et SAVS
- Prospection et recherche de marché pour les ateliers de conditionnement
- Maintien du dispositif Trajectoires 07 sur les territoires Nord, Centre et Sud vallée du Rhône

L'ensemble de ces objectifs ont été réalisés durant l'année.

Pour 2016 les axes de travail seront les suivants :

- Poursuivre l'avancement de la construction de la résidence ici à Lavilledieu, comme à Vanosc
- Conforter le fonctionnement de la résidence intermédiaire de Thueyts
- Finaliser la construction à Aubenas
- Poursuivre la démarche de qualification et de montée en compétence des salariés de l'APATPH
- Maintenir l'activité économique et sociale du secteur travail

Comme chaque année lors de l'Assemblée Générale, c'est pour nous l'occasion de remercier l'ensemble des partenaires qui répondent, avec beaucoup de réactivité, pour faciliter le développement des services et établissements de l'A.P.A.T.P.H.

Mais aussi de remercier particulièrement l'ensemble des salariés qui, tous les jours, s'investissent pour le bon fonctionnement des services. Leur dire que c'est leur engagement au service des usagers qui donne sens à notre travail. Cette force vive, cette sagesse professionnelle est à l'égal de la beauté de nos métiers que ce soit du secteur travail, comme celui du logement ou du social.

Enfin, nous remercions en particulier les membres de l'association, les bénévoles, les administrateurs, les trésoriers, et président pour la qualité de notre collaboration.

## REMERCIEMENTS (Jean-Pierre CHARTON)

*« J'adresserai en tout premier lieu mes remerciements aux bénévoles et en particulier aux administrateurs.*

*Le bénévole se définit comme celui qui apporte ses compétences toujours, ses bras souvent, au service d'une action d'intérêt général. Il n'attend ni n'obtient aucune contrepartie si ce n'est le sentiment, souvent diffus, d'avoir servi quelqu'un ou une cause, la plupart du temps dans la plus grande discrétion. Se poser trop de questions ne sert à rien, sinon qu'à se démotiver. Il est sans doute préférable, une fois les objectifs identifiés, de s'y consacrer avec détermination et de se donner les moyens d'y parvenir.*

*Je tiens également à témoigner la reconnaissance de l'A.P.A.T.P.H. à ses salariés que je qualifierais volontiers de salariés-militants. En effet, ils ont ce « petit plus » qui fait que, lorsqu'on travaille dans le secteur associatif, on donne une autre dimension, un autre sens, à son activité professionnelle. C'est-à-dire que chacun s'implique au service des usagers, sur les fondements de la solidarité qui s'affranchit du statut et des fonctions pour « travailler ensemble ». Travailler ensemble, c'est jouer la complémentarité, ce n'est pas substituer les bénévoles aux professionnels. C'est aussi jouer la confiance, même si les vicissitudes de la vie sociale entraînent ça et là des perturbations, des émois ou des turbulences.*

*L'engagement au service des personnes en situation de handicap, les plus fragilisées, n'est pas une vaine formule. Si chaque association a un rôle social éminent, on ne peut banaliser la responsabilité que portent celles en charge de la solidarité, notamment en matière de gestion de fonds publics. Cette responsabilité, on parle souvent de mission, implique une grande rigueur et une proximité avec les services de tutelles, les élus ou les partenaires institutionnels. Je souhaite ici remercier celles et ceux qui savent accompagner nos projets, leur développement et leur mise en œuvre.*

*A vous qui vous reconnaissez, j'adresse toute ma gratitude. »*

**Dans le domaine de l'animation, l'A.P.A.T.P.H. a poursuivi et renforcé ses liens partenariaux. La 9<sup>ème</sup> Journée Solidarité Handicap a été organisée sur le site privilégié de Montfleury, en partenariat actif avec les vigneron du même nom dans le but de valoriser un espace où travail et loisirs peuvent ensemble s'exprimer et cohabiter. L'objectif est de rassembler les forces vives de l'animation afin de développer l'offre en matière de loisirs pour les villages environnants et de contribuer à rendre attractif le territoire dans des perspectives touristiques. Cette année encore, l'Union Sportive Cycliste Berg et Coiron et Récréativité ont contribué à valoriser le slogan de cette manifestation « Généreux dans l'effort, généreux dans la vie » qui fait une place importante aux activités physiques : randonnées pédestres et cyclistes.**

Avec la décision des collectivités locales d'implanter l'Office de tourisme sur le site de Montfleury, la Journée Solidarité Handicap - Rallye des Vignes a franchi une étape capitale et connaît un nouvel essor en 2015, avec, une nouvelle fois, une amélioration remarquable cette année. Des partenariats nouveaux se sont liés.

A Coucouron, plusieurs manifestations sont organisées à l'initiative des usagers de la résidence accueil avec la même énergie et beaucoup de succès.

**VOTE : le secrétaire met aux voix le rapport moral.  
Abstentions : 0 - Contre : 0 - Il est approuvé à l'unanimité.**

### 3. PRÉSENTATION DES COMPTES 2015 et AFFECTATION DES RÉSULTATS

Par M. Daniel CHARLES, expert-comptable (KPMG Entreprises).

Sur proposition du conseil d'administration en date du 07 avril 2016 (Annexe VI), l'assemblée générale examine les résultats définitifs.

#### Comptes du siège :

- Les comptes du siège de l'association affichent un résultat positif de **134 493.85 €** (2014 : -15 970.19 € - 2013 : 142 570.35 € - 2012 : 37 010,78 € - 2011 : 78 948,93 € - 2010 : 38 436,24 € - 2009 : 92 710 € - 2008 : 90 259 €. 2007 : 27 795 €. 2006 : 13 956 €)

Proposition : affecter en report à nouveau.

L'étude des documents fait apparaître une saine gestion et une bonne tenue des comptes.

#### Comptes des différents établissements et propositions d'affectation :

- E.S.A.T social et production : - **21 216.44 €** (2014 : 4 266.25 € - 2013 : 33 364.93)  
L'assemblée générale ne se prononce pas sur l'affectation du résultat pour la partie sociale soumise à gestion conventionnée. Le résultat sera incorporé au budget de l'année 2017.

Proposition pour la partie production : - **16 340.46 €**. Affecter en report à nouveau

- Entreprise adaptée : **4 798.43 €** (2014 : 3 371.70 € - 2013 : 22 866.84 €) Proposition : affecter en report à nouveau.
- S.A.V.S. : - **54 316.32 €** (2014 : 13 366.76 € - 2013 : - 8 974.84 €)

L'assemblée générale ne se prononce pas sur l'affectation de ce résultat soumis à gestion conventionnée. Le résultat sera incorporé au budget de l'année 2017.

- G.E.M. : - **31.56 €** (2014 : 12 424.57 € - 2013 : 244.99 € - 2012 : 29 277,96 € - 2011 : - 6808.79 € - 2010 : 3 261,57 € - 2009 : 11 820 € - 2008 : -3 825 €)

Proposition : affecter en report à nouveau

- Pôle logement : - **54 035.94 €** (2014 : - 823.69 - 2013 : - 46 360.68 € - Résidence accueil « Montarem...» 2012 : - 18 405,67 € - 2011 : - 14 038.34 € - 2010 : 532,50 € - 2009 : - 31 314 €)

Proposition : affecter en report à nouveau

- Trajectoires 07 : - **10 899.47 €** (2014 : - 8 472.20 € - 2013 : - 5 154.38 € - 2012 : 14 182.02 € - 2011 : 1 020.52 €)

Proposition : affecter en report à nouveau.

**Comptes annuels consolidés toutes activités confondues** : Le résultat consolidé présente un déficit de **1 207.45 €** (2014 : 8 163.20 € - 2013 : 138 557.21 - 2012 : 24 776,16 € - 2011 : 41 858.50 € - 2010 : 60 109 € - 2009 : 104 465 € - 2008 : 239 141 €. 2007 : excédent de 45 191 €. 2006 : excédent de 23 428 €)

Il est proposé à l'assemblée d'affecter les résultats, pour chaque structure, comme indiqué précédemment.

#### Situation de la TRESORERIE et des titres de participation au 31.12.2015 :

Ø SIEGE : **36 942.55 €**

Compte sur livret Banque postale : 6 146.87

Compte sur livret Crédit Agricole : 830.09

Compte courant Banque postale : 3 940.18

Compte courant Caisse d'Epargne : 25 697.54

Crédit Agricole : 326.19

Caisse : 1.68

Ø E.S.A.T (social + production) : **45 717.21 €**

Compte sur livret : 5 106.98 €

Banque : 40 610.23 €

Ø ENTREPRISE ADAPTEE : **99 836.57 €**

Compte sur livret : 76 581.10 €

Banque : 23 255.47 €

Ø S.A.V.S. : **97 197.71 €**

Compte sur livret : 80 480.00 €

Banque : 15 001.45 €

Banque : 1 716.26 €

Ø G.E.M. : **612.59 €**

Banque : 612.59 €

Ø POLE LOGEMENT : **159 214.82 €**

Compte sur livret : 153 501.63 €

Banque : 5 059.92 €

Banque : 653.27 €

Ø TRAJECTOIRES 07 : **10 279.97 €**

Banque : 10 279.97 €

Ø TRESORERIE CONSOLIDEE : **449 801.42 €**

Comptes sur livrets : 322 646.67 €

Banque : 127 153.07 €

Caisse : 1.68 €

Titres de participation : 11 040,00

#### *Conclusion par le président de séance :*

*« Les sommes importantes qui ont été énoncées ne doivent pas prêter à interprétation : l'A.P.A.T.P.H., le plus souvent et en particulier pour l'E.S.A.T. et les S.A.V.S., gère des fonds, souvent publics, qui lui sont attribués afin d'assurer le fonctionnement des établissements ou services pour lesquels elle est agréée.*

*Le contrôle interne, la veille du conseil d'administration et les vérifications diligentées par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes permettent d'affirmer que toute erreur, toute dérive ou tout mouvement suspect seraient identifiés, signalés et rectifiés selon les modalités adaptées.*

*En outre, les comptes, publiés sur le site de la direction de l'information légale et administrative du Journal Officiel, sont consultables sur internet.*

*S'agissant des G.E.M., il est à noter que depuis 2012, la subvention de fonctionnement attribuée par l'Etat est désormais versée directement à l'association d'usagers, ce qui ne manque pas de poser de nombreuses questions et de multiples difficultés. Cette remarque n'est d'ailleurs pas contredite par beaucoup d'usagers et d'associations en charge du handicap psychique. L'A.P.A.T.P.H., au sein d'un tel dispositif, est certes un parrain, mais surtout un partenaire utile à l'avance de fonds. Cette subvention, qui se situe à environ 75 000*

euros par G.E.M., n'a pas évolué suffisamment en 2015, alors que les charges augmentent. De plus, son versement tardif implique une avance de trésorerie importante pouvant atteindre 150 000 euros. Pourrions-nous encore longtemps maintenir ces services dont on a pourtant constaté précédemment la pertinence ? »

**Rapport de M Jean-François BOUSQUET, commissaire aux comptes** (document annexé - cahier séparé) : celui-ci ne présente pas d'observations particulières et fait état de la bonne tenue des comptes.

**VOTE : le secrétaire met aux voix le rapport financier.**  
Abstentions : 0 - Contre : 0 - Il est approuvé à l'unanimité  
Puis la proposition d'affectation du résultat.  
Abstentions : 0 - Contre : 0 - Elle est approuvée à l'unanimité

#### 4. BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

Sur proposition du conseil d'administration en date du 07 avril 2016 (Annexe VI), le président présente également le budget prévisionnel consolidé 2016, qui regroupe les comptes de :

Entreprise adaptée : 459 440 €  
E.S.A.T. social : 473 000 € - E.S.A.T. production : 673 332 €  
S.A.V.S. : 348 864 € (Lavilledieu - Coucouron : 150 820 €. Privas : 180 198 € - Groupement S.A.V.S. : 17 846 €)  
G.E.M. Aubenas : 78 250 € - G.E.M. Privas : 81 386 €  
Résidence accueil de Coucouron : 132 760 €  
Résidence accueil de Privas : 237 214 €  
Locatif : 189 220 €  
Trajectoires 07 : 78 645 €  
Siège. : 20 950 €

Cette consolidation représente donc une somme de **2 788 061 €** hors contributions volontaires en nature estimées à 15 000 €

**VOTE : le secrétaire met aux voix le budget prévisionnel 2016.**  
Abstentions : 0 - Contre : 0 - Il est approuvé à l'unanimité

#### 5. ACTUALITÉS - PERSPECTIVES 2016. Dossiers en cours ou récents

5.1 - Les délibérations suivantes (annexe VI) sont soumises au vote de l'assemblée générale

Du 07.01.2016 : **CRÉATION D'UN LOGEMENT TRÈS SOCIAL ADAPTÉ à AUBENAS**

Du 01.10.2015 : **PRET COMPLEMENTAIRE - PROGRAMME DE LOGEMENTS A LAVILLEDIEU**

Du 07.05.2015 : **P.L.A.I. - Caisse des dépôts - 1 800 k€ - Programme de 17 logements 615, avenue Martin SAUZE - 07170 LAVILLEDIEU**

5.2 - Résolution :

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire (IN EXTENSO Audit) et suppléant (Mme Nathalie DESPERT) pour une durée de six exercices.

**VOTE : le secrétaire met aux voix ces trois délibérations et la résolution**  
Abstentions : 0 - Contre : 0 - Elles sont adoptées

Le président fait état d'une enquête de l'INSEE qui peut se résumer en quelques chiffres :

- 1.3 million d'associations en France
- qui emploient environ 1.9 million de salariés
- une association sur 10 emplois des salariés
- la charge de travail que les bénévoles fournissent représenterait l'équivalent de 680 000 emplois à temps plein
- majoritairement, ces associations concernent des structures qui mettent en place la politique sociale des pouvoirs publics.

Partant du constat que le développement des établissements sociaux et médico-sociaux est largement freiné par les moyens dont dispose l'A.R.S. - qui estime en outre que l'équipement de l'Ardèche est suffisant - et que, dorénavant, les appels à projets doivent être attendus pour engager une démarche, l'A.P.A.T.P.H. a ouvert son développement à d'autres domaines.

- ▶ Une évolution vers le logement social a été entreprise. Le vieillissement des populations et donc des personnes handicapées constitue une préoccupation majeure pour l'A.P.A.T.P.H.
- ▶ Réalisation de LAVILLEDIEU : poursuite des travaux pour la réalisation de 18 logements. Recueil des demandes de réservations et organisation de temps d'entretiens personnalisés pour les demandeurs de logements.
- ▶ Accueil familial : en phase avec le Conseil départemental, l'A.P.A.T.P.H. propose d'évoluer vers d'autres formes d'accueil familial qui se veulent complémentaires au sein du dispositif existant. En effet, la réflexion se poursuit sur la professionnalisation des accueillants familiaux, éventuellement salariés d'associations. Cela revient à agréer les associations. Pour parvenir à cet objectif, le règlement départemental de l'aide social doit être revu : la démarche devait aboutir en 2016.
- ▶ Partenariat : celui-ci se poursuit avec l'ADAPEI et Béthanie dans la gestion le Groupement S.A.V.S. 07. Avec l'A.P.F. (Association des Paralysés de France), la collaboration se construit sur un plan pratique : l'accessibilité du G.E.M. d'Aubenas, projet qui va démarrer en avril 2016.
- ▶ Développement de Trajectoires 07 vers le sud du département. Des rencontres avaient été initiées en 2012 qui ont abouti à une ouverture sur le bassin du Teil. Les démarches se poursuivent auprès des municipalités et des communautés de communes. Mais les difficultés sont importantes car la démarche se heurte à la réduction des moyens.
- ▶ Programmation du challenge multisport par la commune, manifestation inter associations : 3 septembre 2016.

Objectifs restés sans suite, à renouveler ou inachevés, à poursuivre :

- ▶ C.P.O.M. (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) : une lettre du 5 mars 2012, émanant de la DT ARS stipule, après une rencontre avec le Conseil départemental : « nous avons retenu, conjointement, la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2012, pour engager la démarche C.P.O.M. avec l'A.P.A.T.P.H. » ne sera pas suivie d'effet. L'évolution de la réglementation en matière de C.P.O.M. permet d'espérer une évolution positive.
- ▶ Un projet de centre de pré-orientation Ardèche - Drôme a été soumis à l'attention de l'A.R.S. Bien que la Loi de 2005 prévoit un établissement de ce type par département, la proposition a été renvoyée à un hypothétique appel à projets alors que les besoins sont criants auprès des travailleurs en situation de handicap.
- ▶ Les G.E.M. : l'implantation à ANNONAY, permettrait une répartition territoriale équilibrée.

Le projet de construction d'un nouveau site à AUBENAS, entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite est en cours de réalisation. Le cas échéant, il sera l'occasion d'être en conformité « accessibilité » et avec le cahier des charges (Arrêté du 13 juillet 2011) qui étend les Groupes d'Entraide Mutuelle aux « adultes que des troubles de santé mettent en situation de fragilité ; l'entraide mutuelle entre personnes ayant vécu ou vivant une expérience de santé similaire est visée. Ce sont des personnes désireuses de rompre leur isolement et de participer aux différents temps d'échanges, d'activités et de rencontres du groupe d'entraide. Leur état de santé leur permet

*d'envisager un parcours visant une meilleure insertion dans la vie sociale avec l'aide des pairs et des animateurs. »*

Il faut toutefois noter que l'association ALBATROS 07, constituant les adhérents du G.E.M., semble vouloir se désolidariser de ce projet.

#### MANIFESTATIONS RECENTES ou PROGRAMMEES :

Samedi 26 mars : Rallye des Vignes - 10<sup>ème</sup> Journée Solidarité Handicap  
Journée sur le thème de l'aide sociale le 13 septembre au TEIL, avec l'ADAPEI et l'association Béthanie  
Soirée maôche : en novembre

## 6. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration peut comporter de 12 à 20 membres (Article 5 des statuts). Actuellement, le conseil comprend seize membres :

BANCILHON Bernard - CHAMPALBERT Florent - CHARTON Jean-Pierre - DURAND-TEYSSIER Colette - GAILLARD Henri - GAUTHIER Maurice - GAUTHIER Raphaël - GRAMAYZE Raymond - GRAMAYZE Jeanine - LAURENT René - PEYRARD Josette - ROUX François - VENTURINI Guy - VERNET Robert - VERNET Odette - VIDALENCHE Jean

Madame CROS Sylvie présente sa candidature.

L'élection des membres du conseil d'administration est soumise au vote. Sont présentées les 17 candidatures suivantes:

BANCILHON Bernard - CHAMPALBERT Florent - CHARTON Jean-Pierre - CROS Sylvie - DURAND-TEYSSIER Colette - GAILLARD Henri - GAUTHIER Maurice - GAUTHIER Raphaël - GRAMAYZE Raymond - GRAMAYZE Jeanine - LAURENT René - PEYRARD Josette - ROUX François - VENTURINI Guy - VERNET Robert - VERNET Odette - VIDALENCHE Jean

**VOTE: unanimité. 17 sièges sont pourvus.**

Le conseil d'administration se réunira le 12 mai 2016, à 16 H, au siège de l'association, afin d'élire son bureau et d'arrêter la composition des commissions.

Clôture de l'assemblée générale par M. Guy VENTURINI, Vice-Président et M. Jean-Pierre CHARTON. La séance est levée à 11 H 30.

Pour copie conforme, Lavilledieu, le 15 avril 2016

Le Président de séance,

Le Secrétaire de séance,

Une Administratrice,

Jean-Pierre CHARTON

Maurice GAUTHIER

Josette PEYRARD

Ce document contient 86 pages sans les annexes

## SIGLES

### Principaux sigles employés :

A.D.A.P.E.I.	Association départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
A.G.E.F.I.P.H.	Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées
A.M.P.	Aide Médico Psychologique
A.P.A.T.P.H.	Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées
A.P.L.	Aide Personnalisée au Logement
A.P.S.R.	Association de Préparation et de Suite au Reclassement
A.R.S.	Agence Régionale de Santé
A.S.E.	Aide Sociale à l'Enfance
B.P.	Budget Prévisionnel
C.A.F.	Caisse d'Allocations Familiales
C.A.T.T.P.	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
C.C.A.S.	Centre Communal d'Action Sociale
C.C.H.	Code de la Construction et de l'Habitation
C.E.S.F.	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
C.H.AR.ME	Centre Hospitalier de l'Ardèche MÉRidionale
C.H.S.	Centre Hospitalier Spécialisé
C.I.V.I.S.	Contrat d'Insertion dans Vie Sociale
C.M.S.	Centre Médico-Social
CO.PIL	Comité de pilotage
C.P.A.M.	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
C.R.P.	Centre de Rééducation Professionnelle
C.S.A.P.A.	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
C.T.	Comité Technique
C.V.	Curriculum Vitæ
D.D.C.S.P.P.	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
D.D.T.	Direction Départementale des Territoires
E.R.P.	Etablissement Recevant du Public
E.S.A.T.	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
E.T.P.	Equivalent Temps Plein
F.A.J.	Fonds d'Aide aux Jeunes
F.C.O.S.	Formation Continue Obligatoire à la Sécurité
F.E.H.A.P.	Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
F.U.L.	Fonds Unifié Logement
G.E.M.	Groupe d'Entraide Mutuelle
H.A.C.C.P.	Hazard Analysis Critical Control Point
H.A.L.D.E.	Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité
I.T.E.P.	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
M.A.S.P.	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
M.D.P.H.	Maison Départementale des Personnes Handicapées
M.J.C.	Maison des Jeunes et de la Culture
M.T.S.	Mission de Travail Social
P.L.A.I.	Prêt Locatif Aidé à l'Intégration
P.L.S.	Prêt Locatif Social
P.M.I.	Protection Maternelle et Infantile
R.Q.T.H.	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
R.S.A.	Revenu de Solidarité Active
S.A.V.D.L.	Service d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
S.A.V.S.	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
S.E.S.S.A.D.	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
S.I.A.O.	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation ( <i>en matière de logement</i> )
T.H.	Travailleur Handicapé
U.D.A.F.	Union Départementale des Associations Familiales
U.N.A.F.A.M.	Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

# ANNEXES

*Annexe I - Page 89*

**SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE de Privas**  
(Cogéré par l'A.D.A.P.E.I. et l'A.P.A.T.P.H.)  
Exposé de Mme Dominique FLECHON, chef de service et M. Alain MONTEILLARD, directeur

*Annexe II - Page 91*

**GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE D'AUBENAS**

*Annexe III - Page 91*

**GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE « LA CHRYSALIDE » (Privas)**  
Présenté par M. Daniel GAY, président

*Annexe IV - Page 100*

**IMPACT-H - (Fédération d'associations ardéchoises et drômoises,  
dont la présidence est assurée par l'A.P.A.T.P.H.)**  
Exposé de M. Didier RASCLARD, directeur général

*Annexe V - Cahier séparé*

**RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

*Annexe VI - Page 103*

Délibération du 07.04.2016  
**BILANS COMPTES 2015 - TRÉSORERIE AU 31.12.2015 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2016**  
Délibération du 07.01.2016  
**CRÉATION D'UN LOGEMENT TRÈS SOCIAL ADAPTÉ à AUBENAS**  
Délibération du 01.10.2015  
**PRET COMPLEMENTAIRE - PROGRAMME DE LOGEMENTS A LAVILLEDIEU**  
Délibération du 07.05.2015  
**P.L.A.I. - Caisse de dépôts - 1 800 K€ - Programme de 17 logements  
615 avenue Martin SAUZE - 07170 LAVILLEDIEU**

## Annexe I

### SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILE de Privas (Cogéré par l'A.D.A.P.E.I. et l'A.P.A.T.P.H.) Exposé de Mme Dominique FLECHON, chef de service et M. Alain MONTEILLARD, directeur

Les chiffres de l'activité pour l'année 2015 :

- Une **file-active** de **39** enfants sur l'année 2015.
- **30** enfants présents au 31/12/2015.
- **9** Entrées.
- **9** Sorties :
- 

- 2 enfants ont été admis en IME,  
- pour 4 jeunes, le suivi s'est arrêté en fin de collège, sans passage de relais, mais avec la mise en place d'une scolarité adaptée à leurs capacités (2 en lycée professionnel pour un parcours Bac Pro, 2 en CFA dont l'un avec un contrat d'apprentissage en alternance),  
- pour 1 jeune, un relais a été fait à l'âge de 20 ans avec un SAMSAH,  
- 2 suivis se sont terminés pour un relais en libéral en accord avec la famille.

Depuis son ouverture, le SESSAD a suivi 150 enfants ou adolescents

Nous constatons depuis deux années consécutives, une baisse de la durée moyenne de séjour qui est de 37 mois pour 2015.

Les explications sont cette année diverses :

- la jeune accompagnée jusqu'à l'âge de 20 ans s'est retrouvée en situation de handicap suite à un accident et a été prise en charge au SESSAD alors qu'elle avait déjà plus de 17 ans ;
- les deux enfants orientés en IME étaient porteurs de handicaps assez lourds et n'ont pas pu poursuivre une scolarisation en milieu ordinaire jusqu'en fin de primaire, contrairement à ce qui se produit le plus souvent;
- un jeune a été pris en charge en fin de cinquième seulement en raison de la liste d'attente et le travail de rééducation s'est terminé en fin de troisième du fait de son orientation scolaire

Pour les autres jeunes sortis au cours de l'année, nous restons sur des durées d'accompagnement plus classiques.

Cette année encore, les professionnels du service se sont beaucoup déplacés : **47 000** km parcourus. Cela correspond à une grande dispersion des enfants sur l'ensemble de notre territoire d'intervention et souligne également que le service remplit bien sa mission d'intervention sur tous les lieux de vie de l'enfant.

Concernant le type de handicap, en 2015, la tendance observée dès 2011 se confirme avec 11 enfants répertoriés dans le plurihandicap. Nous notons une diminution du nombre d'enfants porteurs de handicap moteur : ceci s'explique, en partie, du fait que plusieurs d'entre eux connaissent d'autres difficultés associées (déficience intellectuelle ou troubles du langage et des apprentissages) et sont donc répertoriés dans le plurihandicap. C'est cependant un handicap moins présent dans l'effectif actuel.

Nous avons, par contre, dénombré cette année plus d'enfants (11) ayant des troubles du langage et des apprentissages.

Le nombre d'enfants accompagnés au titre de la déficience intellectuelle reste très stable : 11 pour 2015.

Les **39** enfants de la file active de 2015 étaient répartis dans 20 établissements différents, des classes maternelles au lycée, ce qui est inférieur aux années précédentes. Nous avons en effet accompagné plus

d'enfants scolarisés en ULIS école, ce qui représente 2 pôles d'intervention plus conséquents : l'un à l'école René Cassin de Privas et l'autre à l'école du Centre à La Voulte.

La liste d'attente a très légèrement diminué en 2015 : nous comptons 28 enfants inscrits au 31/12, ce qui reste très important au regard de notre capacité d'accueil. Deux enfants ont été sortis de la liste d'attente après deux ans : leur orientation n'a pas été renouvelée par la famille et nous n'avions pas été en mesure de leur proposer un suivi durant la période d'inscription.

Sur les **9 enfants entrés** en 2015, la durée moyenne d'inscription en liste d'attente a été de **28 mois** soit **3 mois** de plus qu'en 2014.

Cette année encore, nous ne pouvons que déplorer l'ampleur de ce délai : les situations de certains enfants se dégradent dans l'attente d'une prise en charge. Nous avons constaté pour plusieurs d'entre eux au moment de l'admission, qu'ils n'avaient, par exemple, plus de soins en orthophonie du fait d'un manque de professionnels que ce soit en libéral ou au CMPP. Ce manque de soutien occasionne des effets négatifs importants en termes d'estime de soi ou de confiance en soi et la scolarité peut être vécue de façon douloureuse.

Activités de groupe proposées en 2015 :

Chaque année, ces activités sont revues en fonction des besoins des enfants accompagnés et en développant les partenariats et/ou conventions nécessaires à leur mise en place.

- **Mairie de Privas** : convention pour la mise à disposition d'équipements sportifs (gymnase, stade,...).
- Convention avec la **FFSA** (Fédération Française de Sport Adapté) pour la mise en place de deux groupes hebdomadaires de sport adapté.
- Partenariat avec le **CIO** pour permettre à des collégiens de 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> d'être accompagnés de façon très individualisée dans leurs recherches d'orientation.
- Mise en place d'un atelier « **marionnettes** » avec une intervenante extérieure : le groupe se réunit deux fois à chaque période de vacances scolaires. L'objectif est de favoriser l'expression autour du handicap et de la différence.
- Convention avec une association pour une activité « **Jeu de peindre** », dans un cadre extérieur au service et avec un accompagnement selon une technique précise, permettant aux jeunes de développer une meilleure estime d'eux-mêmes.

Le tableau des effectifs du personnel au 31/12/2015 s'élève à 6.90 ETP ce qui représente 14 personnes contre un prévisionnel de 7.26 ETP. La différence correspond à des postes à pouvoir à savoir :

- 0.22 ETP d'orthophoniste
- 0.12 ETP de psychomotricienne (congé parental)
- 0.02 ETP de médecin de rééducation fonctionnelle

La répartition du personnel se fait selon le tableau ci-dessous :

Services	Nombre d'agents	Nombre ETP
Direction/Encadrement		
Administration/Gestion		
Services généraux		
Socio-éducatif		
Paramédical		

Médical		
Autres fonctions (psychologue)		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14</b>	<b>6.90</b>

Le montant des prestations externes pour l'année 2015 s'élève à 35 121 €.

Le SESSAD de PRIVAS n'a réalisé que très peu de formation sur l'année 2015. En effet les décrets d'applications de la loi de réforme de la formation sont parus très tardivement et donc, il a été très difficile de déterminer une prévisionnel budgétaire et une inscription sur des besoins en formation.

L'activité du SESSAD reste stable par rapport aux années précédentes. Nous avons réalisé 3 812 actes contre un prévisionnel de 3 726 soit 2.3% en plus.

Les dépenses de l'année 2015 s'élèvent à 470 449.89 € contre des recettes 479 147.29 € soit un résultat positif de 8 697.40 €

Les dépenses de l'année 2015 sont maîtrisées. Nous respectons notre dotation budgétaire par rapport au budget alloué à savoir 472 063 €.

L'année 2015 se termine sereinement au sein du SESSAD de PRIVAS. Cette année aura vu la mise en place au sein de la structure du nouveau projet d'établissement. Nous poursuivons notre démarche d'amélioration de la qualité envers les personnes accueillies notamment dans l'élaboration des projets personnalisés.

#### Annexe II

### GRUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE D'AUBENAS Non représenté

L'association ALBATRIOS 07 n'a pas communiqué son rapport de fonctionnement.

#### Annexe III

### GRUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE « LA CHRYSALIDE » (Privas) Présenté par M. Daniel GAY, président

#### Nos partenaires :

**APATPH : partenaire de la gestion du GEM « La Chrysalide » à LAVILLEDIEU 07**

**Association Hospitalière Sainte Marie**

**UNAFAM : union nationale des amis et familles de malades psychiques, association marraine**

**CCAS Privas, l'Art des Liens**

**Secours Catholique**

Le GEM de Privas est maintenant ouvert depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2008.

Le Groupe d'Entraide Mutuelle accueille la personne comme elle est, avec ses forces et ses faiblesses, son passé, sa réalité actuelle qu'elle ait connu ou non le handicap psychique. La stabilisation permet de reprendre pied dans la vie, avec les autres. Il offre un milieu de vie chaleureux, accueillant et respectueux. Ce n'est pas un lieu de soin, mais de rencontre et d'échange en toute simplicité. Cette association d'usagers propose un espace stimulant où les personnes reprennent leur vie en main.

Les adhérents viennent au Gem pour une sortie, un café, un repas ou simplement pour passer un moment, sortir de la solitude

## I. LE GEM LA CHRYSALIDE.

### Quels sont les moments importants de l'année 2015 au GEM La Chrysalide ?

Cette année a été un peu particulière car une des deux animatrices a été en congé maternité jusqu'à mi-avril, puis par la suite a repris son poste à 80% (22 h 30 au lieu de 35 h) jusqu'à mi-octobre. Cette reprise à temps partiel - temporaire - a permis de minimiser un peu la masse salariale

#### 1) *La vie dans nos nouveaux locaux*

L'appartement est plus petit, sans jardin, mais avec deux terrasses. C'est un logement neuf, très clair. Il est composé d'une grande pièce à vivre dont une partie cuisine/salle à manger et une partie séjour/salle d'activité, jeux, et deux petites pièces, dont l'une donnant sur une terrasse, tranquille pour discuter, écouter, et enfin le bureau des animatrices. Nous sommes installés au rez-de-chaussée de la Résidence Accueil, avec une entrée indépendante. Le loyer du nouveau local est presque la moitié de l'ancien. Ce qui va permettre quelques économies.

Pour les usagers, les changements dans le quotidien sont des étapes similaires à des obstacles plus ou moins faciles à franchir. Afin d'approprier, d'aménager et de décorer ce nouveau lieu de vie, nous avons tout au long de l'année 2015 mené un projet d'aménagement de nos locaux que nous étayerons davantage dans nos réalisations 2015.

#### 2) *La place et la participation des adhérents*

Lors du premier trimestre 2015, nous avons essayé une nouvelle formule pour les réunions. Notre conseil de maison ne passionne pas toujours beaucoup. Les adhérents ont du mal à en comprendre l'importance, que le Gem est Leur Gem.

Cela nous amène à faire des réunions trop courtes où l'information et le rappel à la règle prennent beaucoup de place. Nous voulons maintenir ce type de réunions car c'est un des moments collectifs importants de et pour la vie du GEM. Nous pensons que la mise en place de réunions de bureau (coprésidents, trésorier, secrétaire, un ou deux membres) pourrait améliorer cet état des choses. Ces réunions devaient nous permettre d'étudier avec plus de profondeur tel ou tel point important de la vie du GEM et ainsi, arriver au conseil de maison avec un ordre du jour plus réfléchi et posé. Malheureusement, ce fonctionnement a du mal à se maintenir.

Nous avons poursuivi ce conseil de maison » environ tous les mois. Ce temps de réunion permet à tous les adhérents de s'exprimer sur la vie de groupe, les activités, les repas à thème, les souhaits et projets... Les animatrices à l'écoute des uns et des autres préparent avec la secrétaire un ordre du jour auparavant. Différents sujets sont abordés. Ce temps de parole invite toute personne à s'impliquer dans la vie de l'association, de devenir acteur et non uniquement spectateur. Chaque trimestre un compte-rendu d'activités du GEM est transmis à l'APATPH. Ce document rédigé par les animatrices, est complété par « la parole des adhérents ». Les propos des usagers sont recueillis lors de temps de paroles à des moments programmés ou non, comme par exemple après un repas.

#### 3) *Animatrices, horaires et adhérents*

Toujours une salariée en arrêt maladie (depuis novembre 2013). Sa remplaçante est toujours présente, en CDD. Une autre salariée est partie en congé maternité puis a repris à 80%. Ce qui n'a pas changé : une animatrice à temps plein, et une à temps partiel.

Les horaires pratiquée en 2015 : Lundi 14 h 18 h, Mardi 10 h 17 h, Mercredi 9 h 16 h, Jeudi 14 h 18 h, Vendredi 10 h 17 h. Quelques samedis avec des activités particulières sont également programmés.

**En 2015 : 47 personnes identifiées sont passées au local du GEM.**

18 adhésions au 31 décembre 2015, 2 adhérents bénévoles et 5 personnes non adhérentes ayant fréquenté de façon régulière le GEM, sympathisants / passages 22.

## Tableau récapitulatif des présences de l'année 2015

MOIS/2014	Présences	Hommes	Femmes	Visites	Jours d'ouvertures
Janvier	153	105	46	2	21
Février	151	100	50	1	20
Mars	195	115	73	7	22
Avril	151	101	47	3	22
Mai	100	67	31	2	16
Juin	153	102	49	2	22
Juillet	155	87	67	1	21
Août	166	100	63	3	21
Septembre	166	96	67	3	19
Octobre	190	112	77	1	22
Novembre	168	94	72	2	19
Décembre	145	87	55	3	23
TOTAL 2015	1 893	1 166	697	30	248

### Remarques :

- Une moyenne journalière de 7.6 présences.
- Moins d'adhérents mais la fréquence de la participation augmente, les adhérents passent plus de temps au Gem

Les usagers sont principalement orientés par le SAVS de Sainte-Marie, le SAVS de l'APATPH, le CMP, les services de tutelles, le CMS, le service de réhabilitation de Ste Marie, un médecin.

Le noyau dur du groupe s'est étoffé et stabilisé au cours de l'année 2015. Le GEM est resté ouvert toute l'année. Il n'y a pas eu de fermeture en août, ce qui a été bien apprécié des adhérents.

Nous avons constaté au premier trimestre des tensions assez fortes au sein du groupe, des difficultés de communication, aussi dues à la maladie. Au dernier trimestre, le groupe a été plus détendu, plus régulier, a retrouvé un certain équilibre.

Certains de nos adhérents peuvent rencontrer des difficultés. Que ces dernières soient ou non liées à la maladie, il en résulte qu'elles fragilisent leur quotidien et affectent leur stabilité et celle du groupe.

Une fois que les moments un peu plus difficiles pour certains adhérents passés, les adhérents ont réussi à se retrouver davantage.

Il y a des temps de stabilité et d'autres de rechutes.

## II. LES DIVERSES ACTIVITÉS DU GEM

Les activités du GEM de manière générale doivent permettre aux personnes de se rencontrer, de partager des moments de convivialité, de s'exprimer. Elles rassurent certains et en affranchissent d'autres. Nous avons mis en place un planning d'activités mensuel qui est envoyé par mail aux partenaires comme les SAVS. Il est aussi affiché dans nos locaux mais pour certains, il est souvent nécessaire de redire et/ou de compléter par des affichages spécifiques aux ateliers.

### 1) Activités dans les locaux

## Les repas de la semaine

*« Nous sommes de plus en plus nombreux cela laisse à supposer que c'est une activité importante pour les adhérents. Nous notons une meilleure participation à l'élaboration des repas. »*

*« il manque des torchons, je trouve qu'on s'investit pas assez, c'est pas aux animatrices de préparer le repas normalement, il faut que tout le monde s'exprime c'est-à-dire qu'il y est plus de personnes qui proposent pour les menus. »*

C'est toujours l'atelier qui rassemble le plus d'adhérents. En effet la fréquentation reste importante les mardis et vendredis, notamment cette année en février. Cet atelier correspond à une demande des usagers. La nécessité d'achat de matériel hôtelier plus adapté a fait que nous avons effectué quelques frais. Nous avons désormais du matériel renouvelé qui répond à nos besoins.

Les personnes s'inscrivent souvent d'une semaine à l'autre sauf empêchement personnel. Elles montrent l'importance des moments de convivialité autour d'un repas, mais aussi de la préparation de celui-ci. Les usagers choisissent le menu lors du repas le vendredi pour les deux jours de la semaine suivante. Ils ne sont pas toujours d'accord mais l'on arrive toujours à contenter tout le monde, en fonction des goûts, mais aussi en tenant compte des produits de saison, des promotions du magasin, et donc de notre budget. Cela a le mérite de guider ceux qui ont plus de difficultés à gérer leur budget. Une animatrice fait les courses souvent le lundi matin, mais lorsque l'on a le véhicule (partagé avec le Gem d'Aubenas), il arrive que l'on attende l'après-midi pour permettre aux adhérents qui le souhaitent de nous accompagner. Cela peut permettre à certains d'apprendre à choisir les ingrédients, comparer la qualité des produits, faire attention aux dates de péremption mais aussi aux prix. L'ouverture du GEM ces jours de repas se fait à dix heures. Cela laisse le temps de boire un café avant de commencer la préparation. Il faut alors stimuler chacun pour arriver à une participation de tous, pour que chaque personne trouve sa place, ce qui n'est pas toujours évident, même si à la base la volonté est là. Certains usagers ne sont pas intéressés par la préparation du repas, et préfèrent participer à la vaisselle. Il y a des années qu'ils sont habitués à mettre les pieds sous le table.

## L'atelier pâtisserie

Au cours du premier trimestre l'atelier a repris régulièrement les jeudis après-midi. Différentes recettes ont été proposées et réalisées. Nous avons notamment fêté des anniversaires. Puis à l'approche de l'été l'atelier a été un peu délaissé. Nous avons essayé de le maintenir toutes les deux semaines, en nous questionnant sur le fait de privilégier peut-être les goûters fruités, smoothies... Cette activité a repris un peu de « vigueur » pour le troisième trimestre. Les adhérents ont proposé à nouveau des recettes chaque semaine et nous avons ainsi pu noter une présence plus importante les jeudis après-midi.

Nous avons également invité le GEM d'Aubenas pour un goûter le 12 février. Ils sont venus nombreux. Nous avons fait des crêpes qui ont été très appréciées.

*« Il y en a plus beaucoup des ateliers, je ne sais pas si c'est parce que c'est l'été ? Il faudrait en faire plus souvent »*

*« Nous innovons en pâtisserie : tarte au pomme, far breton, gâteau de Savoie, smoothies pendant l'été... »*

## Les repas à thème

Ils ont lieu environ toutes les six semaines. C'est un moment un peu différent des repas hebdomadaires. C'est un repas plus festif et amélioré. Les repas à thème sont programmés les jeudis soirs. La préparation peut, en fonction du menu choisi, débiter dès l'ouverture à 14 heures.

Les différents thèmes de l'année 2015 :

- « **Paella et crème catalane** » l'Espagne le 29 janvier avec 7 adhérents, 2 salariées
- « **Portugais/Italien** », le 19 mars avec 8 adhérents, 2 salariées
- « **Agneau, asperges et fraises** », le 30 avril avec 8 adhérents, 2 salariées
- « **estivale grillade** » le 23 juillet avec 11 adhérents, 1 salariée
- « **Polonais** » le 17 septembre avec 11 adhérents, 1 salariée

- « **Pot au feu** » le 15 octobre avec 9 adhérents, 2 salariées
- « **Caillettes, gratin de ravioles et gâteau d'anniversaire** » le 26 novembre avec 13 adhérents, 1 bénévole et 1 salariée

« *C'était bon !!* »

« *Ouais c'était bon. Il y a eu beaucoup de préparation pour le repas polonais, un peu bourratif il manquait la vodka ben oui repas polonais dit vodka, on a arrosé à l'eau. Le dessert était excellent, c'était un pain. On se retrouve plus nombreux* »

### **Le repas partagé du mercredi** (chacun apporte son repas)

Ce moment proposé par l'animatrice qui travaille le mercredi n'est pas encore très investi. Une adhérente est régulièrement présente avec les personnes qui revenant de la balade prennent quelquefois leur repas au GEM. C'est un moment bien différent des repas préparés au GEM, les usagers doivent venir avec leurs ingrédients ou repas. On peut aussi penser que certaines personnes n'ont pas un vrai repas tous les jours.

### **Les jeux de cartes et jeux de société**

La belote ou la coinche sont les deux jeux de cartes qui se jouent régulièrement après les temps de repas. Si à certaines périodes les joueurs manquent, les animatrices prennent le relais.

Mais tout le monde n'aime pas forcément les jeux de cartes. Alors scrabble, dames, triomino, uno...sortent des placards. Mais c'est surtout les lundis ou jeudis que des parties se déroulent, moments ludiques de partage, d'entraide, d'apprentissage pour d'autres.

### **La peinture / les loisirs créatifs**

Cet atelier n'a pas été investi pour l'instant. A la demande d'un adhérent, personne ne l'a rejoint pour l'instant. L'atelier loisirs créatifs a commencé en fin d'année pour la décoration de Noël. Nous souhaiterions qu'il prenne plus d'essor, notamment pour participer à la décoration du lieu de vie.

### **Herbes aromatiques et jardinières fleuries**

Les usagers ne sont toujours pas très « emballés » par le jardinage, mais nous avons suscité encore ce projet pour qu'avec l'arrivée des beaux jours, l'achat et le repiquage de fleurs dans nos jardinières puissent s'effectuer. Géraniums, œillets d'Inde et lobelias ont égayé les abords de notre entrée.

« *ça fait joli, ça embellit le GEM, dommage que ce ne soit pas en suspension* »

### **Halte à la médiathèque**

Peu s'y intéresse malgré notre persévérance. L'atelier s'est donc petit à petit arrêté.

« *Il n'y a pas assez de monde, de participants, ce sera bien de se regarder des films* »

« *Ah moi j'y vais pas, peu d'adepte* »

Par contre, une certaine demande pour une télévision.

### **Loto**

A la demande des adhérents lors d'un conseil de maison, un loto en interne est organisé et se déroule le 13 novembre. Les lots ont été en partie amenés par les usagers, et pour d'autres récoltés auprès des commerçants de la ville. C'est un moment très animé, accompagné de rires, de joie. L'annonce des numéros permet la révision des départements. L'envie de gagner est présente chez tous les adhérents et au final pas de déception car tout est fait pour que chacun reparte avec un lot.

## **2) Activités extérieures**

### **Les sorties, les visites ...**

Cette année on compte 10 sorties et visites qui s'échelonnent de février à fin septembre.

- « **Musée de la chaussure** » le 19 février 7 adhérents et 2 salariées.

Les personnes ont découvert l'évolution de la chaussure (la forme, la matière...) au fil des époques et dans différentes cultures.

Le 26 mars nous avons prévu la visite de l'usine Melvita à Lagorce, plusieurs désistements nous ont obligé à annuler, cette sortie sera reproposée ultérieurement.

- « **Journée solidarité handicap** » le 4 avril, 4 adhérents, le président et 1 salariée

La participation à la journée solidarité handicap nous a permis de récolter un peu d'argent grâce à une vente de crêpes et à un stand sur la brocante.

*« c'était convivial l'APATPH nous avait réservé une place, on a fait une centaine d'euros. Il y avait plein d'animations, c'était sympa, j'aime bien, c'était une belle journée. A refaire l'année prochaine. »*

- « **Moulin de Mandy** » le 05 mai, 5 adhérents et 2 salariées.

Nous avons tous apprécié cette visite et leçon d'histoire magnifiquement racontée par le guide. C'est une visite guidée et sur rendez-vous pour des groupes à partir de cinq personnes ce qui facilite l'attention, l'écoute et l'intérêt des participants.

*« c'était agréable, bonne explication, bon guide »*

*« j'ai bien aimé c'était pas mal »*

- « **Sortie à la mer** » le 04 juin 5 adhérents et 2 salariées.

- « **Sortie à la mer** » le 11 juin 7 adhérents et 2 salariées.

*« ce qui est bien c'est que chacun fait ce qu'il veut : baignade, boutique... on gare le mini-bus pas très loin... J'aimerais bien qu'on en refasse une en septembre »*

*« j'ai bien apprécié, c'était bien, l'ambiance était bonne, dommage qu'on fait pas plus de sorties »*

- « **Vernoux en Vivarais** » le 30 juin avec 6 usagers et 2 salariées.

Cette sortie était proposée par deux adhérents qui souhaitaient nous faire découvrir où ils avaient vécu pendant plusieurs années. Les autres ont bien apprécié la journée : pique-nique au bord de l'eau, petite balade, baignade, repos.

*« C'était agréable »*

*« C'était bien, Vernoux a bien changé »*

*« Je me suis baigné, c'était bien »*

*« A Vernoux ça manquait de pain, on a même dû acheter de la vinaigrette car on l'avait oubliée au GEM »*

- **Les Vans et la vallée de l'Ibie**, Sortie traditionnelle au grand marché du samedi, puis pique-nique au bord du Chassezac et retour par la route touristique des gorges de l'Ardèche.

- « **Voguè** » le 17 août, 7 adhérents et 2 salariées

*« Le château était magnifique. »*

*« J'ai bien aimé le petit marché estival, très touristique. On a pu pique-niquer au bord de l'eau. »*

*« la petite glace offerte par le GEM a été très appréciée, on a visité les petites ruelles du village c'était très sympathique ».*

« **Repas au Bistrot de pays à Sagnes et Goudoulet et balade au lac St Martial** » le 21 août, 12 adhérents dont le président, 2 salariées. Les propriétaires, membres de l'APATPH avaient invité le GEM

*« C'était génial ».*

« J'ai apprécié la baignade dans l'eau glacée (ce fut la seule à être courageuse) », « le repas était du terroir, nous avons eu un accueil chaleureux c'était délicieux »

« Nous avons beaucoup aimé car nous avons peu de moyens pour y aller »

« MERCI BEAUCOUP A M. ET Mme LEVEQUE qui nous ont invités »

- « **Grignan** » le 17 août, 7 adhérents, 2 salariées

« C'était très bien, la visite du château, les espaces intérieurs étaient très jolis. Le village est très charmant, les tomates dans le sandwich étaient bien mûres donc très bon repas. On a même mangé des figues qu'il y avait dans le petit parc où on a pique-niqué. »

- « **Melvita Lagorce** » le 28 septembre, 7 adhérents, 2 salariées

« Visite d'une usine aseptisée, il y a rien qui traîne... c'était propre, la guide était très sympathique, elle nous a très bien expliqué »

## Balade, marche lente

Les balades s'effectuent le lundi après-midi et/ou le mercredi matin. Plusieurs marches sont organisées en début d'année. Après l'effort, le réconfort, le mercredi les participants peuvent rejoindre d'autres personnes dans les locaux pour partager le repas. Malgré les programmations de ces marches, balades ou randonnées, les usagers ont été moins nombreux, et donc l'entrain a baissé. Cette année, l'activité a été très irrégulière.

## Balade et pique-nique à Lyas le 8 juillet

« On n'a pas pu faire le parcours santé complètement car plus signalisé »

« Moins chaud qu'à Privas on a regardé les enfants faire de l'accrobranche, c'était bien »

A partir de septembre la reprise des temps de marche/balade s'est effectuée les mercredis matin. Un petit groupe se reforme tout doucement. Nous pouvons nous rendre à l'extérieur de Privas et sur des chemins adaptés lorsque nous avons le véhicule. Nous sommes allés sur la voie douce à Saint Lager Bressac, à Veyras au bois Laville, au Pouzin sur la Via Rhôna...Les autres semaines et aussi quand la météo le permet, nous partons marcher en ville.

## La piscine

Quelques adhérents ont souhaité aller à la piscine « Gratenas » toute proche du GEM durant la saison d'été. Nous nous y sommes rendus une fois seulement en groupe, la canicule et donc la piscine surchargée ayant freiné les personnes. D'autres y sont retournées sans animatrice.

## Le cinéma

L'association « La Chrysalide » a fait le choix d'offrir à ses adhérents la possibilité de pouvoir profiter de séances de cinéma. La participation des usagers est modeste. Chaque adhérent peut s'il le souhaite bénéficier d'un ticket par mois pour 2 €.

Cela permet à certaines personnes de s'offrir des séances de cinéma, c'est une ouverture sur la culture. Les usagers s'organisent le week-end pour partager ces moments

## III. RÉALISATIONS 2015

### Aménagement de nos locaux

Nous avons poursuivi notre réflexion sur l'aménagement de ce nouveau local. La bénévole a continué ce projet avec nous et nous a amené ses compétences. Après avoir réfléchi sur comment nous utilisons la surface du logement, et constaté que les usagers restaient groupés principalement côté cuisine, près de la cafetière, et de la table de jeux...Dans un premier temps, nous avons donc essayé des changements dans les locaux : agencement des meubles, fonction des pièces... Une sortie dans des magasins d'ameublement et de décoration avec la bénévole une animatrice et deux membres du bureau s'est organisée afin de visualiser et de repérer des meubles et objets de décoration pouvant correspondre aux besoins du GEM. Puis au cours du deuxième

trimestre 2015, nous nous sommes « jetés à l'eau » et avons commencé nos achats pour agrémenter notre lieu de vie. Une sortie à Montélimar a permis de choisir des rideaux et suspensions colorés, ainsi que deux meubles et une table de salon.

« *C'est beau, moi j'aurai préféré garder le vert (du canapé), c'est convivial, il y a de la couleur, plus de vie, c'est bien quoi* »

## ***Le repas de la nouvelle année 2016***

Cette année les circonstances des fériés et les disponibilités des bénévoles ont fait que nous avons opté pour une autre formule. Nous nous sommes réunis le mercredi 30 décembre 2015, entre les deux grands jours de fêtes, c'est le consensus qui a été trouvé, satisfaisant la plus large majorité.

Toujours co-organisé avec le secours catholique de Privas, nous avons préparé cette journée festive et gourmande. De l'apéritif (sans alcool) au dessert, nous avons préparé le maximum de choses : petits feuilletés, sanglier avec son gratin dauphinois, nos bûches. Quelques adhérents ont mis « la main à la pâte » en amont ou le jour j. Il nous a fallu faire des choix car cette année pas de subventions spécifiques pour organiser la journée. Ceci c'est porté sur l'animation, pas de loto mais plutôt une après-midi ludique autour de jeux de société et/ou d'un film. Finalement nous avons eu une occasion à moindre coût : un jeune accordéoniste qui nous a mis l'ambiance et nous a fait danser.

La générosité d'amis du GEM a permis d'améliorer le menu et diminuer le coût.

Nous avons pu compter 15 de nos adhérents, avec les 2 animatrices, et 12 personnes de la joyeuse équipe du secours catholique soit au total 29 personnes.

## **IV. NOS PARTENARIATS**

### ***Consolider les liens***

Les animatrices du GEM ont changé, les responsables d'associations à caractère social ont eux aussi parfois changé. Si nous n'y prenons pas garde, le GEM perd le contact avec ses partenaires.

Dès ce début 2015, les animatrices ont commencé à reprendre des contacts, des réunions sont prévues pour renouer des liens avec les partenaires et associations de Privas. La plaquette du GEM a été actualisée.

Le planning d'activités est transmis aux SAVS afin que les travailleurs sociaux puissent aussi informer les personnes de ce qui est prévu

Il faut continuer notre intégration locale par des animations en partenariat comme le repas du nouvel an, la participation à la journée solidarité avec l'APATPH.

Le nouveau cahier des charges demande séparer le parrainage de la gestion. C'est chose faite depuis fin 2015 : l'APATPH pour la gestion et l'UNAFAM pour le parrainage.

## **V. LES PROJETS 2016**

### ***1) Les sorties***

- La grotte Chauvet
- Sorties à la mer,
- Jonquilles,
- Pique-nique
- Et bien d'autres...

### ***2) Les autres activités***

- Atelier informatique
- Les loisirs créatifs : peinture, coloriages, déco, bricolage

### 3) Pour les adhérents

Nous nous fixons des objectifs réalistes, peu nombreux mais atteignables, sachant que notre difficulté principale est de tenir le coup jusqu'à la réalisation du projet. L'enthousiasme du départ ne tient pas toujours la distance.

#### 1<sup>ère</sup> orientation : poursuite des conseils de maison, conseil d'administration, assemblée générale.

*Notre conseil de maison ne passionne pas toujours beaucoup. Cela nous amène à faire des réunions trop courtes où l'information ou le rappel à la règle prennent beaucoup de place. Nous voulons maintenir ce type de réunions car c'est un des moments collectifs importants de et pour la vie du GEM. Cependant, une fois par trimestre nous inviterons les partenaires à y participer. Ces réunions devraient nous permettre d'étudier avec plus de profondeur tel ou tel point important de la vie du GEM.*

#### 2<sup>ème</sup> orientation : un cahier de comptabilité

Depuis janvier 2016 nous avons mis en place un cahier de comptes. Avec l'appui de l'APATPH, celui-ci sera tenu par la trésorière..

#### 3<sup>ème</sup> orientation : l'ouverture du GEM

Il arrive que la ou les animatrices soient obligées de s'absenter et de fermer le GEM quelques heures ou une journée ou encore pour une période de vacances.

Pour garder le GEM ouvert, nous demanderons à des membres du bureau, en binôme, d'assurer la permanence. Le bureau et le Conseil d'Administration du GEM devront prendre une délibération pour nous-mêmes et nos partenaires expliquant :

- Les raisons de cette démarche : maintien de l'ouverture du GEM, prise de responsabilité
- Les conditions dans lesquelles cette ouverture se fera
- Les rapports entre le GEM, l'association parrain, et l'association gestionnaire employeur
- Que notre association assurera la pleine responsabilité de ces ouvertures

#### 4<sup>ème</sup> orientation : l'entraide mutuelle, resté ouvert aux autres

Si nous ne faisons pas attention le GEM se transforme en lieu de consommation, risque de se refermer sur lui-même, de rejeter les nouveaux. Nous devons réaffirmer le sens de l'accueil, le respect mutuel, l'entraide. Pour nous ce ne sont pas des paroles en l'air.

La reprise de contacts avec nos partenaires locaux est entreprise pour mieux faire connaître le GEM, en particulier auprès des personnes qui quittent l'hôpital et pour qui le GEM pourra être un point d'appui

### 4) Pour les animatrices

Le développement du partenariat (du parrainage) avec l'UNAFAM se traduit bien concrètement par la désignation d'une personne référente qui participera de plus près à la vie du GEM : réunion de réflexion avec les animatrices, événements, commission de recrutement, aide au contact avec de nouveaux partenaires

**Le défi 2016 du Gem est l'ouverture à de nouveaux adhérents, peut-être à un nouveau public.**

**Les adhérents demandent une plus grande place dans la vie du GEM mais en même temps ont du mal à s'investir et concrètement et dans la durée**

## Annexe IV

### IMPACT-H -

(Fédération d'associations ardéchoises et drômoises, dont la présidence est assurée par l'A.P.A.T.P.H.)  
Présenté par M. Didier RASCLARD, directeur général

#### Qui sommes-nous ?

Association loi 1901, créée en 2011, de la fusion de deux associations (APSR 07 et EPSR 26), dont le conseil d'administration est composé de 20 administrateurs représentant des associations ou des personnes qualifiées.

- Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées qui nous accueille aujourd'hui
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
- Association Béthanie
- Association des Paralysés de France
- Association Ensemble à Privas
- Association Synergie Handicap
- Association MESSIDOR
- Association ADAPT 07 26
- Association Clair Soleil
- Association AFTC
- L'UD CGT 26
- Le MEDEF 07 26
- La CGPME 07 26
- Et 7 personnes qualifiées dont Jean Michel RIVOIRE ancien directeur de la MDPH que certains connaissent sans doute ainsi que Mme Josette Peyrard que tout le monde connaît ici, et qui nous ont fait l'honneur d'intégrer le CA

#### Quel objectif ?

Accompagner vers l'insertion ou le maintien en emploi en milieu ordinaire de travail des personnes en situation de handicap reconnues travailleurs handicapés ou bénéficiaires du RSA ayant notamment des problèmes de santé représentant un frein à l'insertion professionnelle.

Apporter un soutien aux entreprises pour le recrutement de personnes handicapées

#### Que représente IMPACT-H ?

52 personnes représentant plus de 45 ETP pour un budget de plus de 2,8 millions d'euros.

#### Comment ?

IMPACT-H intervient sur l'ensemble de l'Ardèche et de la Drôme, avec des locaux sur St Julien en Saint-Alban, Portes les Valence, Montélimar et un grand nombre de permanences permettant aux conseillers d'être plus proches des bénéficiaires dont ils assurent le suivi, évitant ainsi le déplacement des personnes. Les conseillers se déplacent également dans le cadre de leur mission de conseil aux entreprises sur l'ensemble des deux départements.

Les salariés sont répartis sur plusieurs services

**Cap Emploi** pour l'accompagnement de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi et TH devenu Ardèche Drôme en 2012

**Le service d'Appui au Maintien en Emploi des Travailleurs Handicapés** destiné à accompagner les entreprises dans la recherche de solutions de maintien en emploi pour des salariés menacés de licenciement

pour inaptitude. Pour mémoire ce service est aussi devenu Ardèche Drôme en juillet 2012, IMPACT-H ayant été retenu dans le cadre d'un appel d'offres auquel nous avons répondu en groupement solidaire avec l'association Centre Ressources Directh Idée. IMPACT-H est le mandataire du groupement et assure le pilotage global du service sur les deux départements.

**La coordination départementale de maintien en emploi**, il a été mis fin à ce service fin août 2015 dans le cadre d'une réorganisation de la politique régionale de maintien en emploi. Nous avons réaffecté les collaborateurs sur d'autres services et notamment le service SAMETH.

**Le service Référent Parcours RSA** pour l'accompagnement renforcé de public RSA rencontrant des difficultés de santé ou pas.

**Le service RSA formation** vise à apporter un soutien aux accompagnateurs du public RSA sur les 4 unités départementales du conseil Départemental Ardèche dans le montage des dossiers de formations des bénéficiaires. L'objectif étant des favoriser l'accès à la formation de ces publics.

**Le service VIVACT** qui assurait l'interface et coordonnait des actions entre différents acteurs pour des jeunes handicapés (établissement spécialisés, MDPH, mission locale, organisme de formation, CFA, Cap emploi...). Ce service nécessitait une réorganisation sur ses missions car elles ne répondaient plus aux besoins des acteurs. Au vu des baisses de financements prévus (État, Région...) nous avons décidé de le rapprocher du dispositif ACCENT, accompagnement à la sortie du milieu protégé porté par le collectif handicap 26, et de fusionner les deux dispositifs afin de répondre aux attentes des acteurs et permettre, si possible, la survie financière d'un dispositif jeunes sur le département. Nous avons organisé la fin de ce service en interne au 31 décembre. La collaboratrice en charge de celui-ci est en arrêt de travail depuis octobre 2014.

**Le service formation.** Il s'agit d'un organisme de formation qui dans un premier temps développe une action nommée « Nouveau Départ » destinée à apporter un soutien important pour des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés diverses, sociales, santé, emploi. Ce service a porté la mise en place d'une formation interne en 2015 dans le cadre d'une mesure (la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POE I) destinée à combler l'écart entre les compétences d'une future salariée et celles nécessaires pour l'emploi dont nous avons besoin. Il sera amené à développer d'autres actions dans le domaine de la formation en interne et à l'externe.

## Quelle activité ?

En 2015 IMPACT-H a fourni des services pour plus de 6 300 personnes sur Ardèche et Drôme Ses salariés ont réalisé notamment :

- Plus de 10000 entretiens et contacts significatifs avec des personnes handicapées,
- plus de 450 prestations de type évaluation en milieu de travail, évaluation des compétences, bancs d'essai, visites médicales
- Près de 1 200 personnes entrées dans un parcours de formation (21% des entrées en formation réalisées par les Cap emploi de Rhône Alpes,
- Plus de 1 200 visites ou contacts avec des entreprises sur le département
- Près de 1 400 contrats de travail accompagnés sur l'ensemble des services dont 827 sur des contrats dits durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois)
- 815 situations de maintiens prises en charge et 334 personnes maintenues en emploi

Je rappelle la mise en service de deux sites internet en 2013

Un pour Cap emploi : [www.capemploi07-26.com](http://www.capemploi07-26.com)

Un pour le Sameth : [www.sameth07-26.com](http://www.sameth07-26.com)

Mis en ligne en 2013, la fréquentation est en hausse constante.

Plus de de 46 000 visiteurs et près de 120 000 pages vues sur le site Cap emploi en 2015

Près de 14 000 visiteurs et plus de 28 500 pages vues sur le site Sameth en 2015

Ces sites comportent des conseils, des informations, des offres d'emploi et de formation sur le site de Cap emploi.

Je vous invite à diffuser sans modération aux personnes handicapées en recherche d'emploi, (cap emploi) aux personnes salariées menacées de licenciement pour inaptitude (Sameth) ainsi qu'aux entreprises de votre connaissance.

Malgré le travail réalisé par les collaborateurs d'IMPACT-H qui permet l'atteinte de ces résultats, l'inquiétude vis-à-vis de l'emploi des personnes handicapées est présente car l'accès à l'emploi est difficile, le nombre de demandeurs d'emploi augmente mais il faut savoir que les personnes handicapées sont plus fortement impactées par ces difficultés.

Je souhaite saluer le travail réalisé par l'ensemble des collaborateurs dans un contexte particulièrement chargé en 2015.

Au milieu de toutes ces perturbations une activité tendue et des résultats produits par l'ensemble des collaborateurs qui permettent encore une fois l'atteinte de tous les objectifs fixés par nos financeurs et des retours très positifs de ceux-ci de la production de l'équipe Ardèche Drôme.

Notre activité aujourd'hui ne peut se limiter aux seules frontières de notre territoire. Le service Cap emploi 07 - 26 travaille depuis plusieurs années en lien avec les autres Cap emploi de la Région, réuni dans le cadre d'une association régionale AGETERA et intégré dans une association tête de réseau au niveau national qui assure un relais de plus en plus efficace du réseau Cap emploi auprès des financeurs AGEFIPH FIPHFP, Ministères voire même de l'Elysée.

Si les représentations sont assurées par les différents Cap emploi de la Région, IMPACT-H est très investie dans ce travail, M. CHARTON assure la présidence de l'association régionale, Philippe BROUSSE adjoint assure une mission de Secrétaire Général sur 25% de son temps et pour ma part je représente le réseau dans le cadre du Service Public de l'Emploi Régional et des différentes instances qui en dépendent et suis administrateur de l'association nationale.

Ces temps sont nécessaires pour faire valoir notre travail et démontrer que le tissu associatif possède les compétences, les savoir-faire et est en capacité de s'adapter et d'être force de proposition pour assurer les missions qui lui sont confiées.

Je souhaite remercier

Hélène LAVASTRE et Philippe BROUSSE membre du comité de direction d'IMPACT-H qui œuvrent au quotidien dans le fonctionnement opérationnel de notre activité

Je souhaite remercier les administrateurs d'IMPACT-H présents ici ce jour Mme PEYRARD, et M. COTART et Jean Pierre CHARTON, Président.

Je l'avais souligné en 2015, au risque de me répéter mais ce n'est pas grave, je souhaite à beaucoup de cadres dirigeants d'association mais aussi à des salariés d'avoir des administrateurs aussi dévoués, intègres, porteurs de valeurs saines et humaines et attachés au service du public.

### *Annexe V - Cahier séparé*

## **RAPPORT POUR L'ACTIVITÉ DE MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Original adressé le 02 mai 2016 au Ministère de l'Egalité des Territoire et du Logement  
La Grande Arche - Paroi Sud - 92055 LA DEFENSE CEDEX

Délibération du 07.04.2016  
**BILANS COMPTES 2015 - TRÉSORERIE AU 31.12.2015 - BUDGET PRÉVISIONNEL 2016**  
Délibération du 07.01.2016  
**CRÉATION D'UN LOGEMENT TRÈS SOCIAL ADAPTÉ à AUBENAS**  
Délibération du 01.10.2015  
**PRET COMPLEMENTAIRE - PROGRAMME DE LOGEMENTS A LAVILLEDIEU**  
Délibération du 07.05.2015  
**P.L.A.I. - Caisse de dépôts - 1 800 K€ - Programme de 17 logements  
615 avenue Martin SAUZE - 07170 LAVILLEDIEU**

#### Article 10

*Les délibérations du conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être approuvées par l'assemblée générale.*

#### Délibérations à soumettre à l'A.G.

### REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 avril 2016

Membres en exercice : 16

Etaient présents ou représentés (11) : BANCILHON Bernard - CHARTON Jean-Pierre - DURAND-TEYSSIER Colette - GAILLARD Henri - GAUTHIER Maurice - GRAMAYZE Jeanine (*pouvoir à CHARTON Jean-Pierre*) - GRAMAYZE Raymond - LAURENT René (*pouvoir à GRAMAYZE Raymond*) - PEYRARD Josette - VENTURINI Guy - VERNET Robert

Etaient excusés (2) : VERNET Odette --VIDALENCHE Jean

Absents (3) : CHAMPALBERT Florent - GAUTHIER Raphaël - ROUX François

*Article 6 des statuts : « La présence du tiers au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. »*

Objet : **BILANS COMPTES 2015 - TRÉSORERIE AU 31.12.2015  
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016 (Réf : 07/2016)**  
Cette délibération annule et remplace celle du 03 mars 2016 (Réf : 05/2016)

#### EXPOSÉ :

Le Président présente :

1. **Les bilans de l'exercice 2015.** Ceux-ci se décomposent de la manière suivante :

- Trajectoires 07 : - 10 899.47 €
- Groupes d'Entraide Mutuelle : - 31.56 €
- Pôle logement : - 54 035.94 €
- Entreprise adaptée : + 4 798.43 €
- Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (Lavilledieu + Privas + Groupement SAVS 07) : - 54 316.32 €

- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Social + commercial) : - 21 216.44 €  
(Social : - 4 875.98 € / Commercial : - 16 340.46 €)
- Siège : + 134 493.85 €
- Bilan consolidé : - 1 207.45 €

**2. La situation de la trésorerie (disponibilités) au 31.12.2015: + 449 801.42 €**

- Trajectoires 07 : + 10 279.97 €
- Groupes d'Entraide Mutuelle : + 612.59 €
- Pôle logement : + 159 214.82 €
- Entreprise adaptée : + 99 836.57 €
- Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (Lavilledieu + Privas + Groupement SAVS 07) : + 97 197.71 €
- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Social + commercial) : + 45 717.21 €
- Siège : + 36 942.55 €

**3. Le budget prévisionnel consolidé 2016 : 2 788 061 €.**

Le document présenté regroupe tous les budgets des établissements et services gérés par l'A.P.A.T.P.H. Le montant consolidé est équilibré en charges et en produits à la somme de **2 788 061 €**, hors contributions volontaires.

Chaque résultat fait l'objet d'explications.

Il est rappelé que le conseil d'administration doit examiner les comptes 2015 et les prévisions 2016 pour les proposer à l'assemblée générale qui doit les valider et les affecter.

**DECISION :**

**Après avoir entendu les explications, le conseil d'administration :**

- ✓ **Prend acte des résultats financiers de l'exercice 2015**
- ✓ **Propose à l'assemblée générale l'affectation suivante :**
  - *Trajectoires 07 : - 10 899.47 €. Affecter en report à nouveau.*
  - *Groupes d'Entraide Mutuelle : - 31.56 €. Affecter en report à nouveau*
  - *Pôle logement : - 54 035.94 €. Affecter en report à nouveau*
  - *Entreprise adaptée : + 4 798.73 €. Affecter en report à nouveau.*
  - *Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (Lavilledieu + Privas + Groupement SAVS 07) : - 54 316.32 €. Affectation du résultat soumis à gestion conventionnée. Le résultat sera incorporé au budget de l'année 2017.*
  - *Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Social + commercial) : - 21 216.44 €. Pour la partie sociale (- 4 875.98 €) : affectation du résultat soumis à gestion conventionnée. Le résultat sera incorporé au budget de l'année 2017. Pour la partie production (-16 340.46 €): affecter en report à nouveau.*
  - *Siège : + 134 493.85 €. Affecter en réserves.*
  - *Bilan consolidé : - 1 207.45 €*
- ✓ **Prend acte de la situation de la trésorerie (disponibilités) au 31.12.2015**
- ✓ **Arrête le budget prévisionnel consolidé 2016 équilibré en charges et en produits à la somme de 2 788 061 € (hors contributions volontaires).**
- ✓ **Soumet cette proposition au vote de l'assemblée générale**

**VOTE : unanimité (11 voix)**

Fait et délibéré en séance les jour et mois susdits  
Pour copie conforme

Le Secrétaire

Le Président de séance

Robert VERNET

Jean-Pierre CHARTON

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 janvier 2016

Membres en exercice : 16

Etaient présents ou représentés (9) : CHARTON Jean-Pierre - DURAND-TEYSSIER Colette - GAILLARD Henri - GAUTHIER Maurice - PEYRARD Josette - VENTURINI Guy - VERNET Odette - VERNET Robert - VIDALENCHE Jean

Etait excusé (1) : LAURENT René

Absents (6) : BANCILHON Bernard - CHAMPALBERT Florent - GAUTHIER Raphaël - GRAMAYZE Jeanine - GRAMAYZE Raymond - ROUX François

Article 6 des statuts : « La présence du tiers au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. »

Objet : **CRÉATION D'UN LOGEMENT TRÈS SOCIAL ADAPTÉ à AUBENAS** (Réf : 02/2016)

### EXPOSE :

Le président rappelle les termes de la délibération de l'assemblée générale du 13 avril 2012 par laquelle est approuvé le plan pluriannuel d'activité en matière de logement social.

Ce plan, qui portait initialement, pour la commune d'AUBENAS, sur la construction de deux logements, a été ramené à la réalisation d'un logement très social, accessible et adapté aux personnes dont la mobilité est réduite.

Il sera édifié au-dessus de locaux dédiés à l'accueil de jour de personnes en situation de handicaps.

L'évaluation du coût des travaux et des équipements s'élève à **219 800 €** (TTC) conformément au plan de financement joint (Annexe 1).

Ce dossier est inscrit par les services de l'Etat (Direction départementale des Territoires) afin d'accéder aux prêt locatif aidé à l'intégration (P.L.A.I.) selon l'état prévisionnel joint (Annexe 2).

Le permis de construire a été obtenu le 19.01.2015, sous le N° PC00701914D0042. Le calendrier prévisionnel de la réalisation figure en annexe 3.

La recherche de financements conduit à solliciter la Région Rhône-Alpes Auvergne avec le soutien du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) dans le cadre du contrat de développement durable Rhône-Alpes (C.D.D.R.A.) pour l'opération de création d'un logement très social adapté.

Il convient d'approuver l'opération, son coût, son plan de financement, le calendrier prévisionnel de réalisation et de solliciter l'aide de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA du Pays de l'Ardèche Méridionale, au titre de l'action A3 soutien à la transition énergétique dans l'habitat.

### DECISION :

Après délibération, le Conseil d'Administration :

- ✓ APPROUVE la modification de la programmation.
- ✓ APPROUVE le projet présenté pour l'opération « création d'un logement très social adapté à Aubenas », son coût et son plan de financement.
- ✓ SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention dans le cadre du C.D.D.R.A. du Pays de l'Ardèche Méridionale,
- ✓ S'ENGAGE à prendre sur ses fonds propres le solde du financement,

VOTE : unanimité (9 voix)

Fait et délibéré en séance les jour et mois susdits  
Pour copie conforme

Le Secrétaire  
Robert VERNET

Le Président de séance  
Jean-Pierre CHARTON

## ANNEXE 1

## PROGRAMME D'AUBENAS - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - CONSTRUCTION

## Partie logement

Actualisé : 07.01.2016

COUT DE L'OPERATION HORS TAXES		TVA		Montant
		Taux	Montant	TTC
ACQUISITION DU TERRAIN	<b>30 000,00</b>		0,00	30 000,00
TRAVAUX	<b>125 250,00</b>	5,50%	6 888,75	132 138,75
VRD	<b>15 800,00</b>	5,50%	869,00	16 669,00
<i>sous-total</i>	<b>141 050,00</b>		<b>7 757,75</b>	<b>148 807,75</b>
Honoraires maîtrise d'œuvre	10,00%			
DIVERS				
Etudes géotechniques				
RESEAUX				
ErDF - Raccordement - Branchement	4 500,00	20%	900,00	5 400,00
GrDF - Raccordement	1 500,00	20%	300,00	1 800,00
Eau et assainissement	1 500,00	20%	300,00	1 800,00
Orange	2 000,00	20%	400,00	2 400,00
	<b>9 500,00</b>		<b>1 900,00</b>	<b>11 400,00</b>
TRESOR PUBLIC				
Redevance branchement assainissement	1 500,00	0%	0,00	1 500,00
	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>
	<b>207 593,50</b>		<b>12 203,27</b>	<b>219 796,77</b>
<b>FINANCEMENT</b>				
Prêt locatif aidé intégration	0,00			
Mécénat - Fondations	40 000,00			
Etat	13 000,00			
Collectivités locales	15 000,00			
<i>dont Pays de l'Ardèche méridionale</i>				
Fonds propres	151 796,77			
			<b>219 796,77</b>	

ANNEXE 2

**A.P.A.T.P.H. - PROGRAMME D'UN LOGEMENT À AUBENAS**

**SYNTHESE : TYPOLOGIE - SURFACE - ELIGIBILITE - LOYER**

Logement	Catégorie	Surface	Terrasse	Terrasse	PLAI	Base/m <sup>2</sup>	Loyer/mois	Redevance
				50%				(Loyer + Charges)

Valeurs 2015

Annexe 2 à la délibération du 07.01.2016  
Création d'un logement très social adapté – AUBENAS (Ardèche)

## ANNEXE 3

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Arrêté d'autorisation	<b>Permis de construire : 19.01.2015</b> <b>N° PC 0701914D0042</b>
Avant-projet sommaire (A.P.S.)	<b>17.12.2014</b>
Avant-projet définitif (A.P.D.)	<b>30.10.2015</b>
Consultations des entreprises	<b>D.C.E. pour relecture : 01.02.2016</b> <b>Rendu Dossier de Consultation des Entreprises :</b> <b>15.02.2016</b>
Résultat de l'appel d'offres	<b>Date limite remise des offres : 15.03.2016</b> <b>Ouverture des plis : 15.03.2016</b> <b>Analyse des offres, présentation du tableau :</b> <b>04.04.2016</b>
Signature des marchés	<b>Sans négociations : 11.03.2016</b> <b>Si négociations : 18.03.2016</b>
Démarrage des travaux	<b>Ordres de service : 18.03.2016</b>
Durée des travaux	<b>12 mois y compris la période de préparation</b> <b>→ avril 2017</b>
Ouverture de la structure	<b>Mai 2017</b>

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>er</sup> octobre 2015

Membres en exercice : 16

Etaient présents ou représentés (14) : BANCILHON Bernard - CHARTON Jean-Pierre - DURAND-TEYSSIER Colette - GAILLARD Henri - GAUTHIER Maurice - GRAMAYZE Jeanine (*pouvoir à CHARTON Jean-Pierre*) - GRAMAYZE Raymond - LAURENT René (*pouvoir à GRAMAYZE Raymond*) - PEYRARD Josette - ROUX François (*pouvoir à GRAMAYZE Raymond*) - VENTURINI Guy - VERNET Odette - VERNET Robert - VIDALENCHE Jean

Etaient excusés (0) :

Absents (2) : CHAMPALBERT Florent - GAUTHIER Raphaël

*Article 6 des statuts : « La présence du tiers au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. »*

Objet : Prêt complémentaire - Programme de logements à Lavilledieu

### EXPOSÉ :

Le président rappelle que le plan de financement du programme de logements de Lavilledieu inclut un prêt complémentaire de 300 000 €, opération validée par la décision de Monsieur le Préfet en date du 18.12.2014 (référence EJ : 2101494220).

A cette fin, la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche a été contactée qui propose les conditions suivantes :

- Montant sollicité : 300 000 euros
- Objet : Financement complémentaire d'un programme de construction de logements sociaux à Lavilledieu
- Durée : 15 ans
- Amortissement : progressif au taux du prêt (échéances constantes)
- Périodicité : mensuelle
- Taux fixe : 1.69 %
- Garantie : garantie de la Communauté de communes Berg et Coiron à hauteur de 100 % du montant sollicité
- Commission de montage : 0.10 % du montant sollicité.

### DÉCISION :

Après avoir délibéré, l'Association décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, et aux conditions de cet Etablissement, un prêt amortissable :

- Montant sollicité : 300 000 euros
- Objet : Financement complémentaire d'un programme de construction de logements sociaux à Lavilledieu
- Durée : 15 ans
- Amortissement : progressif au taux du prêt (échéances constantes)
- Périodicité : mensuelle
- Taux fixe : 1.69 %
- Garantie : garantie de la Communauté de communes Berg et Coiron à hauteur de 100 % du montant sollicité
- Commission de montage : 0.10 % du montant sollicité.

M. Jean-Pierre CHARTON, en qualité de président, est autorisé (e) à signer l'offre de prêt valant contrat ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues au contrat.

VOTE : unanimité (14 voix)

Fait et délibéré en séance les jour et mois susdits  
Pour copie conforme, nous certifions le caractère exécutoire de la présente délibération

Le Secrétaire

Le Président de séance

Robert VERNET

Jean-Pierre CHARTON

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 mai 2015

Membres en exercice : 16

Etaient présents ou représentés (12) : CHARTON Jean-Pierre - DURAND-TEYSSIER Colette - GAILLARD Henri - GAUTHIER Maurice - GRAMAYZE Jeanine (*pouvoir à GRAMAYZE Raymond*) - GRAMAYZE Raymond - LAURENT René - PEYRARD Josette - VENTURINI Guy - VERNET Odette (*pouvoir à VERNET Robert*) - VERNET Robert - VIDALENCHE Jean

Etaient excusés (2) : BANCILHON Bernard - ROUX François

Absents (2) : CHAMPALBERT Florent - GAUTHIER Raphaël

Article 6 des statuts : « La présence du tiers au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. »

**OBJET : P.L.A.I. - Caisse des dépôts - 1 800 k€ - Programme de 17 logements  
615, avenue Martin SAUZE - 07170 LAVILLEDIEU**

Le Conseil d'administration de l'A.P.A.T.P.H., après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère.

Pour le financement de cette opération, le président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 1 800 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Ligne du prêt : P.L.A.I.**

Montant : 1 800 000 euros

**Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois**

**Durée de la période d'amortissement : 40 ans**

**Périodicité des échéances : annuelle**

Index : Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,20 %**

*Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%*

**Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.**

**Modalité de révision : « Double révisabilité limitée » (DL)**

**Taux de progressivité des échéances : de 0 % à 0,5 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A).**

*Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %*

A cet effet, le Conseil autorise son président délégué dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**VOTE : unanimité (12 voix)**

Fait et délibéré en séance les jour et mois susdits  
Pour copie conforme

Le Secrétaire

Le Président de séance

Robert VERNET

Jean-Pierre CHARTON